

Delphine FAURE

Thèse Professionnelle
Mastère Spécialisé Technologie, Culture et Patrimoine

**Etude et propositions pour la mise en sécurité et
la valorisation culturelle et environnementale
d'un site clunisien I.S.M.H
- PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON –**



**Le Pouzin
Ardèche**

Tuteur : Madame de Crécy-Koch
Avril – Septembre 2006
Exemplaire : Rapport

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	5
INTRODUCTION.....	6

I. PRÉSENTATION ET ÉTAT DES LIEUX

1. Origines de la mission.....	8
1.1. <i>Le commanditaire : Lafarge Granulats Rhône Auvergne (L.G.R.A)</i>	
1.1.1. PRÉSENTATION DE LAFARGE GRANULATS.....	8
1.1.2. PRÉSENTATION DE LAFARGE GRANULATS RHÔNE AUVERGNE : COMMANDITAIRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE.....	8
1.1.3. LA CARRIÈRE DU POUZIN.....	9
1.2. <i>Demande de départ et objectifs de l'étude</i>	
1.2.1. DEMANDE INITIALE DU COMMANDITAIRE.....	11
1.2.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	12
2. L'étude réalisée.....	12
2.1. <i>Définition.....</i>	12
2.2. <i>Evolution de la demande et réalisation d'un état des lieux.....</i>	13
2.3. <i>De l'état des lieux à l'étude pour la mise en sécurité du site....</i>	14
2.4. <i>De l'étude pour la mise en sécurité aux propositions de valorisation du site.....</i>	14
2.5. <i>Identification des acteurs et partenaires</i>	15
2.5.1. POUR L'ÉTAT DES LIEUX DU PRIEURÉ.....	15
2.5.2. POUR L'ÉTUDE DE MISE EN SÉCURITÉ.....	15
2.5.3. POUR L'ÉTUDE DE MISE EN VALEUR.....	15
3. Présentation du Prieuré Saint-Pierre de Rompon.....	19
3.1. <i>Accessibilité.....</i>	19
3.1.1. LE POUZIN.....	19
3.1.2. LE «COUVENT DES CHÈVRES».....	21
3.2. <i>Contexte historique, architectural et environnemental.....</i>	21
3.2.1. HISTORIQUE DU PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON.....	21
3.2.1.1. Occupation du site avant la fondation Clunisienne	
3.2.1.2. La fondation clunisienne et apogée du prieuré – X ^{ème} – XII ^{ème} siècle	
3.2.1.3. Les aléas de son histoire	
3.2.1.4. Devenir du site – de la fin du XVII ^{ème} à aujourd'hui	

3.2.2. ARCHITECTURE ET ETAT ACTUEL DU PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON.....	25
---	----

II. L'ETUDE

1. Mise en sécurité du prieuré.....	27
1.1. Responsabilité	28
1.1.1. RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE	
1.1.2. RESPONSABILITÉ DES TOURISTES, PROMENEURS, RANDONNEURS	
1.2. Objectifs et enjeux d'une mise en sécurité et d'un confortement des ruines.....	29
1.3. Ethique et « philosophie » de la mise en sécurité.....	30
1.4. Travaux envisagés pour la mise en sécurité du site.....	31
1.4.1. CLÔTURE DU SITE	
1.4.2. MISE EN SÉCURITÉ DU SITE	
2. Mise en valeur du prieuré.....	35
2.1. Objectifs et enjeux d'une mise en valeur du prieuré.....	35
2.2. Atouts et potentialités du site	36
2.3. Propositions de scenarii	37
3. Budget et recherches de financements.....	52
3.1. Budget de la mise en sécurité du Prieuré Saint-Pierre de Rompon.....	52
3.2. Recherches de financements.....	54
3.2.1. AUTOFINANCEMENT ET IMPLICATION DU GROUPE LAFARGE.....	54
3.2.2. FINANCEMENTS PUBLICS.....	55
3.2.2.1. Ministère de la Culture	
3.2.2.2. Union européenne et Conseil de l'Europe	
3.2.2.3. U.N.E.S.C.O	
3.2.2.4. Région Rhône-Alpes	
3.2.2.5. Conseil Général d'Ardèche	
3.2.2.6. Communauté de communes Privas Rhône Vallées	
3.2.2.7. Commune du Pouzin	
3.2.2.8. Fédération des Sites Clunisiens	
3.2.3. FINANCEMENTS PRIVÉS.....	57
3.2.3.1. Associations locales	
3.2.3.2. Mécénat d'entreprises locales	
3.3. Opportunités, blocages et contraintes.....	58

3.3.1. OPPORTUNITÉ : LE LABEL PÔLE D'EXCELLENCE RURALE	52
3.3.2. BLOCAGES ET CONTRAINTES	60

III. AVENIR DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DU PRIEURÉ

1. Scénario adopté et décisions prises suite à cette étude....	61
2. Avenir du prieuré Saint-Pierre de Rompon.....	61
2.1. <i>Après l'étude</i>	61
2.2. <i>Rétrocession</i>	62
3. Projet complexe et freins rencontrés.....	64
3.1. <i>Contraintes liées au site</i>	64
3.2. <i>Evolution de la politique patrimoniale et des crédits de l'Etat....</i>	65
4. Rôle du chef de projet	67
4.1. <i>Nécessité d'un chef de projet ou d'un coordinateur pour la mise en œuvre de l'étude.....</i>	67
4.2. <i>Limites du chef de projet</i>	68

IV- NOUVEAUX ENJEUX DU PATRIMOINE

1. Développement durable et patrimoine.....	69
2. Tourisme (durable) et patrimoine.....	70
3. Le « Couvent des Chèvres » dans cette nouvelle dynamique	72

CONCLUSION.....	73
-----------------	----

REGARD PERSONNEL.....	75
-----------------------	----

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement **Madame Valérie SANTINI, responsable foncier environnement de Lafarge Granulats Rhône Auvergne (L.G.R.A)**, pour ses nombreux conseils, son suivi régulier, son dynamisme et surtout parce qu'elle croit à la sauvegarde du prieuré.

J'offre également mes sincères remerciements à **Monsieur Jacques CECCALDI**, directeur de Lafarge Granulats, de m'avoir offert l'opportunité de réaliser ma thèse au sein de L.G.R.A.

Que **Monsieur Christophe VOROS, responsable du développement de la Fédération des Sites Clunisiens**, reçoive toute l'expression de ma reconnaissance pour m'avoir proposé ce sujet de recherche et pour sa mise en relation entre l'ENSAM, L.G.R.A et la commune du Pouzin.

Je suis très reconnaissante à **Monsieur Alain Martin, maire du Pouzin** ainsi qu'à tous les **adjoints et conseillers municipaux** que j'ai pu rencontrer, pour leur aide, leur disponibilité, leur écoute et leurs conseils sur ce projet.

Je remercie le **Docteur François AUZAS et Madame Simone BERTRAND**, respectivement président et membre de l'Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin, pour leurs nombreux documents et explications du contexte historique du «Couvent des Chèvres» et de la commune du Pouzin.

Merci à **Monsieur Stéphane POIRIER et Monsieur Régis CLÉAUD**, de L.G.R.A pour leur accueil chaleureux, et leur soutien sur la carrière du Pouzin. Je leur dois de m'avoir accueilli dans leur équipe et dans leurs bureaux où j'ai pu travailler sur cette thèse. L'ambiance à la carrière du Pouzin est une agréable incitation à s'intéresser à tous les aspects du monde et à l'esprit des carriers.

Un grand merci à **Madame Joëlle DUPRAZ**, archéologue, pour m'avoir fait partager ses connaissances sur le prieuré, son enthousiasme pour le projet et de m'avoir éclairé dans mes choix et apporté ses compétences historiques et scientifiques qui m'ont permis de mener à bien cette étude.

Je remercie **Madame Martine MORON**, du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ardèche, pour les réflexions, les questions et les conseils qu'elle m'a prodigué dans les quelques occasions où nous nous sommes rencontrés.

Mes remerciements s'adressent en particulier à ma tutrice de thèse, **Madame Aleth de CRÉCY-KOCH** ainsi qu'à ma responsable pédagogique, **Madame Erika JACQUINOT-LAMY**. Leur intérêt et leurs précieux conseils m'ont été d'un grand profit.

INTRODUCTION

La prise de conscience de la sauvegarde et de l'importance d'un « projet de mise en sécurité des ruines et de valorisation » pour le Prieuré Saint-Pierre de Rompon (appelé communément « Couvent des Chèvres »¹) reste ancienne... **L'Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin** a tout mis en œuvre, dans la limite de ses moyens, pour sauvegarder ce site clunisien du X^{ème} siècle. Elle a alerté les autorités culturelles et politiques d'Ardèche et de Rhône-Alpes, depuis des années. Malheureusement, ces initiatives n'ont jamais données suite faute de budget du côté de l'Etat et de manque de volonté de la part des politiques ou des anciens propriétaires.

Dans la décennie 90, l'état du « Couvent des Chèvres » ne s'est guère amélioré, accumulant les problèmes (changements de propriétaires, circulation des véhicules motorisés, vandalisme et pillage ...) si bien que sa **dégradation s'est accélérée** (écroulement de la voûte en cul de four à cause de la neige en 1998...)

Si le site est en déshérence aujourd'hui, c'est parce que **personne n'a su ou pu réagir à temps pour le sauver ou ralentir sa destruction**. Entre 1990 et 2000, de nombreuses réunions administratives et scientifiques ont été programmées sur place. Y ont été conviés des archéologues (Madame Joëlle Dupraz², Madame Joëlle Tardieu du Service Régional de l'Archéologie, Monsieur Robert Saint-Jean de l'Université de Montpellier), les services de l'Etat (S.D.A.P d'Ardèche³, D.R.A.C Rhône-Alpes⁴), des membres de collectivités territoriales (commune du Pouzin et Conseil Général d'Ardèche). Malheureusement **aucune collectivité n'a voulu prendre la responsabilité de cet édifice inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques** (depuis 1927). Les finances publiques, à cette époque, pouvaient encore permettre aux institutions et collectivités de financer un réel projet (ou une étude). Actuellement les priorités sont bien différentes : les crédits et budgets ont été réduits ce qui laisse beaucoup moins de marge de manœuvre.

La société **LAFARGE GRANULATS RHONE AUVERGNE (L.G.R.A)** est devenue propriétaire du site en 2001. L.G.R.A. avait réalisé cette acquisition car elle désirait étendre sa carrière du Pouzin sur une partie de la propriété en vente. Le prieuré clunisien Saint-Pierre de Rompon ainsi qu'un site archéologique majeur, comme l'a montré par la suite un diagnostic archéologique réalisé dans l'emprise de l'extension de la carrière, étaient inclus dans cette acquisition.

¹ Les usages ont une remarquable continuité puisque ces vestiges abandonnés depuis plusieurs siècles continuent à être appelés par les gens du pays « **Couvent des Chèvres** » (Ce sont les bergers, qui, en s'installant sur le plateau, l'ont rebaptisé, ainsi que les enfants du village qui gardaient les moutons et les chèvres durant l'été). Les historiens définissent le site comme **prieuré conventuel clunisien** (c'est-à-dire un prieuré où il y a des religieux. On appelle conventuels les religieux qui ont le droit de toujours demeurer dans le même couvent à la différence de ceux qui ne sont que de passage ou pour quelque temps comme pour un chapitre). **Le prieuré s'appelle « Saint-Pierre de Rompon » car il est situé sur le plateau de Rompon, en Ardèche (mais il dépend cependant administrativement de la commune du Pouzin et non de celle de Rompon)**

² **Ingénieur d'études au S.R.A** (Service Régional de l'Archéologie, DRAC Rhône-Alpes), elle a eu en charge pendant de nombreuses années le département de l'Ardèche (1983 – 2000) et le site d'Alba-La-Romaine (dont elle était responsable scientifique).

³ Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine.

⁴ Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Conscients de la valeur patrimoniale du prieuré⁵, L.G.R.A a immédiatement pris contact avec la mairie du Pouzin et l'Association pour la Recherche du Patrimoine locale qui ont confirmé l'intérêt historique de ce monument. Ils ont fait prendre conscience à l'entreprise de l'importance et de la nécessité de préserver ce lieu remarquable. Ce site culturel et naturel exceptionnel constitue un patrimoine commun dont L.G.R.A doit prendre grand soin, **témoignage unique d'un passé qui subsiste**.

C'est pourquoi L.G.R.A et la commune du Pouzin ont adhéré, en 2003, à la Fédération des Sites Clunisiens (F.S.C). Ils espéraient ainsi que cette Fédération puisse les éclairer dans une démarche de valorisation du site.

Etant donné l'état de délabrement du prieuré, la richesse architecturale et environnementale de ce lieu et l'urgence d'entreprendre des travaux de confortement, la commune du Pouzin et l'entreprise ont décidé de saisir l'opportunité, proposée par M. VOROS (directeur exécutif de la Fédération des Sites Clunisiens) de prendre un(e) stagiaire de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Cluny pour une mission d'études de six mois (thèse professionnelle).

La demande de départ émanait donc de l'entreprise L.G.R.A qui souhaitait qu'une étude de faisabilité soit réalisée sur le prieuré Saint-Pierre de Rompon. Du fait de l'état de délabrement des ruines, le site est devenu dangereux pour les nombreux visiteurs et touristes qui le fréquentent. Il a donc été décidé par l'entreprise, dans un premier temps, d'engager des travaux de confortement. **Ma première mission était de constituer les dossiers de demande de subventions pour ces travaux-là**. L'attachement des pouzinois et des habitants locaux pour ce site a amené L.G.R.A, dans un second temps, à réfléchir sur la mise en valeur du Prieuré, ceci afin de le rendre accessible et de le restituer aux touristes et visiteurs dans des conditions de sécurité optimales. **La seconde mission était ainsi d'apporter une réponse à la question « Que faire du prieuré Saint-Pierre ? »**

Cette étude a très vite évolué afin de répondre aux objectifs du commanditaire. Elle s'est transformée, tout d'abord, en un **état des lieux** afin de connaître davantage le prieuré et cerner la « personnalité » et « l'esprit » du site. Puis à partir de lui, des réflexions ont été menées afin de **mettre en sécurité et valoriser** le site. L'étude cadre le maître d'ouvrage dans ses futures démarches, que ce soit L.G.R.A aujourd'hui, ou un futur propriétaire du prieuré. Elle donne des préconisations pour l'aménagement du prieuré et renseigne le maître d'ouvrage sur ses possibilités, avec quels moyens humains et financiers, dans quelles conditions. Des **décisions seront à prendre** à la suite de cette étude, quant à la mise en œuvre (ou non) d'un projet pour le prieuré. Elle souligne et met en avant que, si des travaux pour la mise en sécurité sont entrepris et qu'une valorisation, même minimale du prieuré est envisagée, **alors un chef de projet sera nécessaire**. L'étude met en évidence les problématiques actuelles du patrimoine (le développement et le tourisme durables, l'évolution de la politique de l'Etat...) et explique pourquoi le Prieuré Saint-Pierre de Rompon rentre dans ces nouvelles préoccupations et dynamiques.

⁵ Notamment grâce à des remarques faites par les associations CARTA, SHAP et Mémoire d'Ouvèze, dans l'enquête publique lancée par L.G.R.A pour le projet d'extension de la carrière en mai-juin 2002.

I. PRÉSENTATION ET ÉTAT DES LIEUX

1. Origines de la mission

1.1. *Le commanditaire : Lafarge Granulats Rhône Auvergne (L.G.R.A)*

Le commanditaire de cette étude est **Lafarge Granulats Rhône Auvergne**. Il a été nécessaire pour moi de comprendre, dès le départ, comment fonctionnait ce grand groupe, quelle était sa hiérarchisation, de qui dépendait la carrière et quel était son pouvoir de décision.

1.1.1. PRÉSENTATION DE LAFARGE GRANULATS

Lafarge Granulats est une filiale **100 % du groupe Lafarge**. Le groupe regroupe plus de 85 000 personnes dans 75 pays. Les 5 principales branches d'activité sont les ciments, **les bétons et granulats**, les matériaux de spécialité, les plâtres, les toitures.

Le granulat est l'une des activités majeures du groupe Lafarge, leader mondial des matériaux de construction. Cette activité s'organise autour de **52 sociétés locales qui gèrent plus de 200 sites** (carrières, sablières, ports et dépôts) Ces sociétés sont :

- réparties sur tout le territoire national, à travers 59 départements,
- contrôlées par 5 sociétés régionales : Lafarge Granulats Vallée de Seine, Lafarge Granulats Est, **Lafarge Granulats Sud Est**, Lafarge Granulats Sud Ouest et Lafarge Granulats Ouest,

Pour en savoir plus : <http://www.lafarge-granulats.fr/> ainsi que dans le dossier d'annexes (annexe 1 p° 3).

1.1.2. PRÉSENTATION DE LAFARGE GRANULATS RHÔNE AUVERGNE : COMMANDITAIRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE

Lafarge Granulats Rhône Auvergne (L.G.R.A) fait partie de la société régionale Lafarge Granulats Sud Est.

Avec un effectif de **50 personnes**, L.G.R.A est spécialisée dans **l'extraction et le traitement des matériaux naturels destinés à la fabrication de granulats utilisés par les industries du bâtiment, des routes et des travaux publics.**

L.G.R.A possède de nombreuses carrières dans la zone géographique Rhône - Auvergne et plus spécialement le long de la Vallée du Rhône, où se trouve celle du Pouzin. Celle-ci est la seule carrière de roches massives de L.G.R.A parmi ses carrières du secteur (les autres sont des carrières d'alluvionnaires : sables...) Son siège administratif et commercial est situé à Mondragon (84). Ce siège est également la direction du secteur Vallée du Rhône.

1.1.3. LA CARRIÈRE DU POUZIN

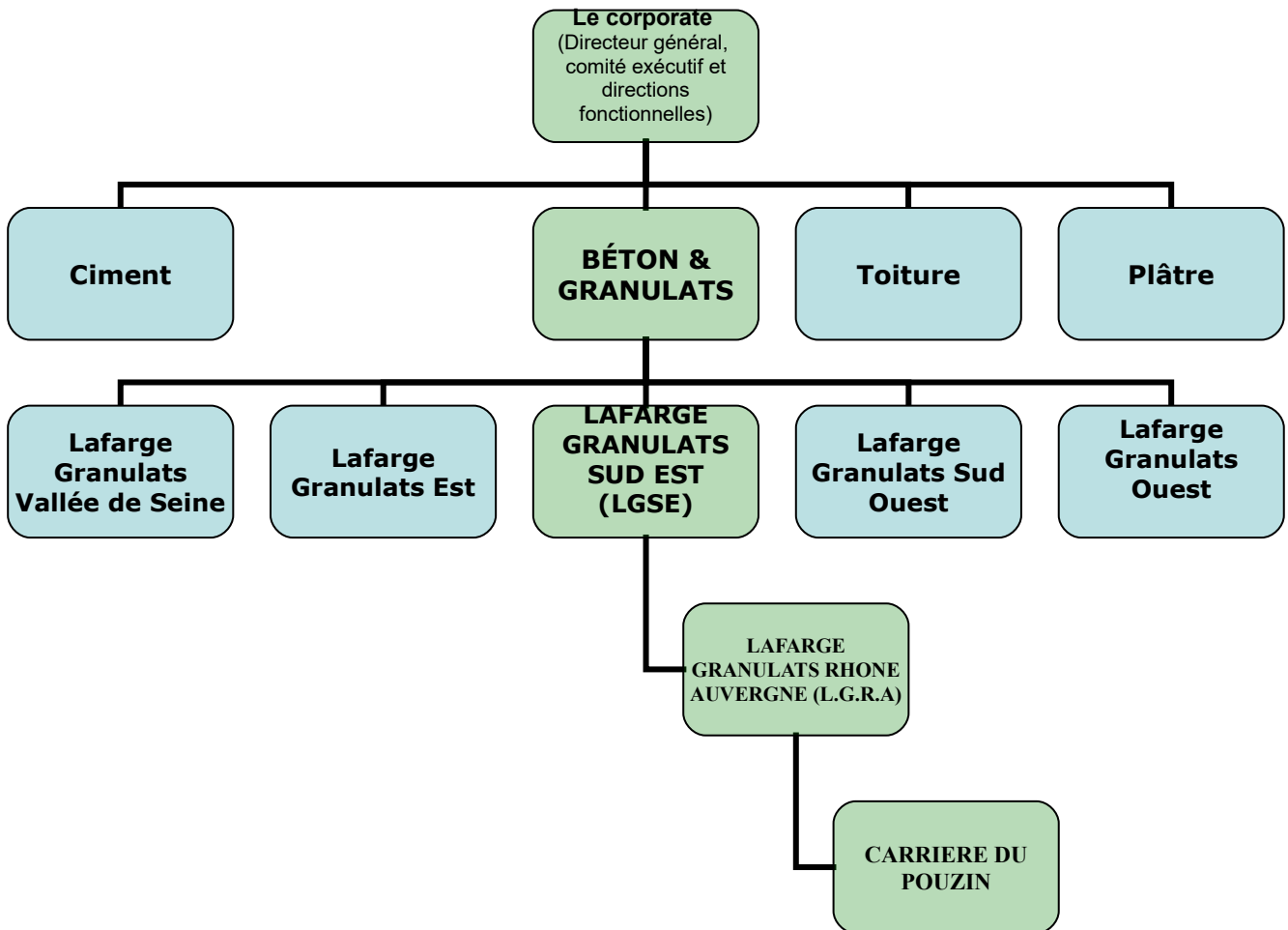
Le prieuré Saint-Pierre de Rompon est situé **au-dessus** de la carrière du Pouzin sur un plateau calcaire, rocheux et désert entre La Voulte et le Pouzin... L.G.R.A possède **73 ha au total sur le plateau de Rompon** répartis sur le territoire des communes du Pouzin et de Rompon. **26 ha sont autorisés en carrière**. L'exploitation se développe au Nord du prieuré de part et d'autre d'un talweg. Les calcaires marneux extraits du site servent à la confection de granulats pour les plates-formes industrielles et les sous-couches de chaussée.



L'autorisation (préfectorale) d'exploitation est délivrée pour une **durée de 30 ans**. Au Pouzin, elle a été accordée en 2002, elle est donc valable jusqu'en 2032.

Sur le schéma ci-dessous, l'organisation de Lafarge Granulats est détaillée. Il confirme que Lafarge est un **grand groupe cloisonné**. Il illustre également certains problèmes rencontrés, notamment pour la **circulation d'informations, la prise de décision et les validations de documents** et montre que la carrière du Pouzin n'est qu'un **maillon** de cette grande chaîne.

Si une décision est prise pour le Prieuré Saint-Pierre de Rompon, suite à cette étude, elle émanera de **la base, c'est-à-dire de la carrière et sera longue à faire remonter, valider et appliquer**.



Organisation interne de Lafarge
(N'est détaillé uniquement Lafarge Granulats)

1.2. Demande de départ et objectifs de l'étude

1.2.1. DEMANDE INITIALE DU COMMANDITAIRE

1/ Constitution de dossiers de demande de subventions à adresser au S.D.A.P et au Conseil Général d'Ardèche pour de futurs travaux de confortement et mise en sécurité du prieuré

Du fait de l'état de délabrement des ruines, le **prieuré est devenu dangereux** pour les nombreux visiteurs qui le fréquentent. L'entreprise est consciente, aujourd'hui, que des travaux⁶ sont nécessaires pour assurer :

- sa sécurité en tant que propriétaire ;
- la sécurité des personnes qui pénètrent dans ce lieu historique.

La demande de départ **émanait donc de l'entreprise L.G.R.A** qui désirait **dans un premier temps, engager des travaux de confortement et de stabilisation des ruines.**

La première mission de ma thèse professionnelle était donc de constituer des dossiers de subventions, car les responsables de L.G.R.A n'en avaient ni le temps, ni les compétences (selon leurs propres mots) :

- Premièrement, réaliser **un dossier de présentation synthétique du prieuré pour la mairie du Pouzin**, à envoyer au Conseil Général d'Ardèche afin de lui adresser une demande de subventions. *Finale*ment, la commune s'est chargée elle-même de constituer le dossier de demande de subventions.
- Deuxièmement, constituer le **dossier de demande de subventions au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (S.D.A.P) de l'Ardèche pour les futurs travaux.**

Ces subventions, si elles sont accordées, seront donc **destinées aux travaux de confortement des ruines en priorité**. Afin de réaliser cette mission, ma tutrice de L.G.R.A m'avait demandé de prendre contact avec des entreprises de maçonnerie afin d'obtenir des devis de travaux.

2/ Réaliser une étude - un diagnostic - des préconisations pour la mise en valeur culturelle et environnementale du Prieuré.
« Que faire du prieuré ? »

La seconde mission de ma thèse professionnelle était de **réaliser une « étude »** afin d'apporter une réponse à la question « que faire du prieuré Saint-Pierre de Rompon ? ». En effet, l'attachement des pouzinois et des habitants du département pour ce site a amené L.G.R.A, **dans un second temps**, à me demander de réfléchir et faire des propositions pour valoriser le Prieuré. Il est vrai qu'une valorisation du

⁶ Ces travaux ne devront consister qu'en une **simple consolidation** des ruines suivie par des scientifiques car les archéologues auront sans doute le site à fouiller d'ici 10 ans à 20 ans voire plus ... (faute de budget pour l'instant).

prieuré est une **suite logique aux futurs travaux**. Si le maître d'ouvrage, c'est-à-dire, L.G.R.A⁷, décidait de sécuriser les ruines, c'est aussi pour en permettre l'accès aux promeneurs dans de bonnes conditions. L'entreprise conçoit que le prieuré Saint-Pierre de Rompon et son environnement ont un important potentiel et qu'il serait légitime de le valoriser, **ne serait-ce que pour la compréhension du monument**. Or, ils estimaient ne pas avoir le temps pour le faire eux même, c'est pourquoi ils m'ont demandé de réaliser cette étude.

1.2.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude rendue au maître d'ouvrage vise à lui **fixer des priorités**, notamment en ce qui concerne le confortement des ruines et la protection des promeneurs, puisqu'en tant que propriétaire, l'entreprise en est la **seule et unique responsable**. L.G.R.A. affirme que son premier métier est d'être, avant tout, carrier et qu'ils ne sont pas compétents et ne se sentent pas compétents pour savoir administrativement comment faire « avancer » un tel dossier. Pour eux, une multiplicité d'acteurs interviennent et les démarches et discours sont parfois différents.

A partir de là, cette étude est destinée à **éclairer l'entreprise dans ses choix et prises de décisions** et de lui **exposer quelles sont ses possibilités** afin de mettre en sécurité et valoriser le site, à l'aide de plusieurs scénarii, et cela suivant son budget. Pour cela, cette étude, présente à partir d'un état des lieux et de divers rendez-vous, la **faisabilité ou la non faisabilité** d'actions pour la mise en sécurité et la mise en valeur du « Couvent des Chèvres ».

Cette étude a pour objectif principal de proposer une **base de réflexion**, afin que L.G.R.A prenne des décisions pour de mettre en sécurité les lieux. L'entreprise avait pour idée de **retrocéder** le site après ces travaux, pour une somme symbolique, à une collectivité/ une institution. Ainsi, le futur propriétaire pourrait profiter de la dynamique des travaux pour engager des actions de mise en valeur du prieuré. La présente étude représenterait alors une « **plus value** » lors d'une éventuelle rétrocession du prieuré.

2. L'étude réalisée

2.1. Définition

Aujourd'hui, l'étude rendue à L.G.R.A possède une **dimension supplémentaire**, elle donne plus que des préconisations au maître d'ouvrage concernant l'aménagement du site. Elle présente aussi :

- une analyse approfondie du site, de son histoire, de son environnement, de ses besoins ;
- une programmation pour les travaux ;
- des conseils de spécialistes dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire ;
- un carnet d'adresses⁸ ;
- des propositions de financements, de partenaires et de mécènes ;
- un « **mode d'emploi** »/ un « **vade-mecum** » pour la valorisation du prieuré qui propose différentes solutions avec leurs ordres de prix.

⁷ Puisque L.G.R.A est propriétaire du site, c'est donc à l'entreprise que revient la **maîtrise d'ouvrage** et donc de prendre toutes les décisions concernant le prieuré Saint-Pierre de Rompon.

⁸ Cf. annexe 18 : liste des contacts pris lors de l'étude p°114.

Ci-dessous est expliqué comment justement cette simple étude a évolué et comment de nouveaux besoins se sont fait ressentir...

2.2. Evolution de la demande et réalisation d'un état des lieux

Comme on a pu le voir précédemment, L.G.R.A m'avait demandé au départ de **constituer des dossiers de demandes de subventions** pour réaliser les travaux de confortement et de mise en sécurité du site. Puis la demande a rapidement évoluée... afin de mieux répondre aux objectifs de L.G.R.A. En voulant m'impregner du site et du sujet et après de nombreuses promenades dans le prieuré, je me suis rendue compte que le **site était très fragile et dangereux** et que le maître d'ouvrage ne pouvait pas faire de travaux si simplement. En effet, avant de demander des subventions et d'entreprendre des travaux, il fallait réaliser une étude afin de **déterminer des priorités pour la mise en sécurité et ne pas endommager davantage ce site**. Une série de questions se posait **préalablement**, c'est pourquoi, j'ai réalisé un **état des lieux** afin de connaître :

- le site et son environnement (contexte historique⁹, environnemental¹⁰, archéologique¹¹, architectural¹², touristique¹³...)
- ses besoins en travaux (diagnostic) ;
- les enjeux d'une mise en sécurité ;
- la position de L.G.R.A en tant que propriétaire (ses obligations, sa responsabilité, sa couverture d'assurance sur la carrière) ;
- quels services accordent des subventions et quels sont les critères à remplir, comment constituer des dossiers de demande;
- les préconisations des services de l'Etat en matière d'archéologie et d'architecture, afin de savoir ce qu'il est permis de faire ou de ne pas faire sur un monument historique inscrit ;
- contacter diverses entreprises de maçonneries (préalablement choisies suivant leurs références de chantiers dans les monuments historiques), les faire venir sur le site, étudier les devis, regarder les offres de prix les mieux disantes et étudier également la motivation et la sensibilité patrimoniale du chef d'entreprise.

Ainsi, des cahiers des charges¹⁴ ont été réalisés à destination des entreprises de maçonnerie et de débroussaillage. J'ai voulu fixer des **cadres et des limites à ne pas franchir** aussi bien pour elles que pour L.G.R.A. En effet, le prieuré et ses structures sont extrêmement dégradés, le site est très fragile et **personne n'a droit à l'erreur quant à sa mise en sécurité**.

Connaissant l'esprit du site, après un état des lieux approfondi et L.G.R.A laissant une grande liberté à cette étude, je suis partie du principe que tout était à faire. Ainsi, l'étude s'est transformée

⁹ L'Association pour la Recherche du patrimoine du Pouzin voulait que je réalise une **synthèse de tous les documents concernant le site**. En effet, beaucoup de recherches ont été menées mais les écrits étaient épars et il n'existait aucun rapport les ressemblant. Cf. annexe 3 p° 8.

¹⁰ Cf. annexe 7 p° 34.

¹¹ Cf. annexe 4 p° 20.

¹² Cf. annexe 6 p° 26.

¹³ Cf. annexe 8 p° 41.

¹⁴ Cf. annexe 10 p° 56.

petit à petit en une étude plus vaste, proposant des scénarii avec leurs modes d'emplois, des conseils, une programmation pour la mise en sécurité et la valorisation du site...

2.3. De l'état des lieux à l'étude pour la mise en sécurité du site

L'état des lieux a permis de comprendre l'esprit du site et, à partir de là, de réaliser la partie consacrée aux travaux de mise en sécurité et de confortement des ruines. Elle détermine quelles sont les **priorités et les marges de manœuvre du maître d'ouvrage** pour entreprendre les travaux. L'étude fait prendre conscience, à L.G.R.A et ses responsables, du danger encouru pour les promeneurs et donc de l'urgence d'entreprendre des travaux. Mais l'étude n'avait **pas pour objectif d'effrayer l'entreprise**, ni de la mettre au pied du mur. Au contraire, elle la **rassure** dans ses futures démarches en expliquant en détails comment elle doit s'y prendre pour les **procédures administratives** des travaux.

L.G.R.A et les carriers en général, ne sont pas familiers des services culturels de l'Etat. Avec les lois sur l'archéologie préventive (notamment celle de 2001), ils commencent à travailler avec ces services en amont des projets d'exploitation et d'aménagements de carrières.

Cette présente étude a également pour but de **lister¹⁵ les personnes et les services administratifs référents dans la culture, à qui L.G.R.A devra s'adresser aussi bien pour les subventions que pour les autorisations de travaux et permis de construire¹⁶**. Ce rapport est le **fruit de nombreux rendez-vous** avec des archéologues, historiens, ingénieurs, conservateurs, juristes, membres d'associations... Ils ont fait part de leurs expériences, de leurs attentes, de leurs préconisations, de leurs mises en garde, de leurs conseils...pour une mise en sécurité optimale et efficace du prieuré. **Une réflexion permanente a été menée en concertation avec eux tout au long de ces six mois.**

2.4. De l'étude pour la mise en sécurité aux propositions de valorisation du site

Après cette étude de mise en sécurité du site, j'ai travaillé sur la valorisation du « Couvent des Chèvres ». L.G.R.A m'avait clairement demandé : « que faire de ce lieu, comment le valoriser ? » en précisant qu'ils n'en avaient absolument aucune idée et reconnaissant qu'ils n'avaient pas les compétences pour le faire. Aucun cahier des charges n'a été réalisé au début de l'étude, ce n'était pas une nécessité. L'entreprise demandait simplement d'apporter une réponse à cette question. J'ai élaboré trois scénarii, après avoir **listé** :

- **les objectifs et enjeux** d'une valorisation du site, pour chacun (population locale, visiteurs, propriétaire...)
- ainsi que les **atouts et potentialités du prieuré¹⁷**,

Les trois scénarii sont applicables mais pas forcément les plus adéquats pour le site (notamment le premier scénario qui propose de laisser le site dans son état actuel). En effet, de **nombreux facteurs**

¹⁵ Cf. annexe 18 p° 114 – Liste des contacts pris pour l'étude et à reprendre pour sa mise en oeuvre

¹⁶ Le **permis de construire est imposé pour tous types de travaux** entrepris sur le Prieuré Saint-Pierre puisque c'est un monument historique (l'autorisation de travaux n'est pas recevable dans ce cas).

¹⁷ Cf. annexe 11 p°63.

conditionnent l'avenir du prieuré et les prises de décisions (contexte politique, subventions, volontés locales...).

Dans l'idéal et pour assurer la meilleure conservation du site pour les générations futures, il faudrait que les ruines du prieuré soient stabilisés, confortés et sûrs pour les touristes. Les scénarii prennent en compte la mise en sécurité car elle sera **déterminante** pour la valorisation du prieuré Saint-Pierre. Si le site remplit de bonnes conditions de sécurité, alors sa valorisation pourra être envisagée (accompagnée d'une promotion par les offices de tourisme locaux). Les scénarii proposent au maître d'ouvrage de :

- **soit laisser le prieuré dans son état actuel ;**
- **soit ne pas entreprendre de travaux tout de suite mais de mettre en sécurité un minimum les lieux (clôture) en attendant de les faire;**
- **ou d'engager des travaux de mise en sécurité et de confortement des ruines puis de mettre en valeur le prieuré (en plusieurs phases).**

Les scénarii sont présentés comme des « **menus** » offrant plusieurs choix de mises en œuvre pour la mise en sécurité et la valorisation du site. Les propositions sont accompagnées de préconisations et de tarifs (afin de donner une idée approximative au maître d'ouvrage du coût de certaines opérations). Ainsi, il pourra choisir à sa guise des éléments, suivant son budget et sa volonté. Le maître d'ouvrage doit cependant **rester lucide quant aux actions qui sont obligatoires pour la sécurisation, la valorisation et la compréhension du site** (un panneau expliquant ce qu'est le prieuré est nécessaire alors qu'une table d'orientation constituerait seulement un « plus » pour le prieuré)

2.5. Identification des acteurs et partenaires

2.5.1. POUR L'ÉTAT DES LIEUX DU PRIEURÉ

Dans un premier temps, lors de mes recherches documentaires pour l'état des lieux, j'ai pris contact avec de multiples personnes qui **connaissaient très bien le site** ou qui avaient fouillé / travaillé sur le prieuré Saint-Pierre (associatifs, historiens, archéologues...) Je voulais recueillir un maximum de **témoignages sur le site** et connaître également leurs perceptions des lieux. Il était important qu'ils fassent part de leurs **souhaits** pour l'avenir du prieuré¹⁸.

2.5.2. POUR L'ÉTUDE DE MISE EN SÉCURITÉ

Dans un deuxième temps, j'ai pris contact avec les personnes et institutions qui pouvaient m'aider et me conseiller pour la mise en sécurité du prieuré et les travaux de confortement. L.G.R.A devra obligatoirement passer par eux pour entreprendre certaines démarches et envoyer des dossiers de demande de subventions (Conseil Général d'Ardèche, S.D.A.P). En effet, pour que les travaux de mise en sécurité soient engagés, il faut de nombreuses **autorisations et avis pour les permis de construire** (D.R.A.C, S.D.A.P, mairie du Pouzin) Après de nombreux rendez-vous sur le site, des priorités ont été établies pour les travaux. L'étude explique comment L.G.R.A devra s'y prendre afin que ses démarches soient **facilitées et rapides**. Le prieuré a attendu trop longtemps que des décisions soient prises quant à sa mise en sécurité. Si les choses évoluent et que des volontés sont affirmées et désireuses de faire

¹⁸ Après avoir trié ces informations, cela m'a permis de réfléchir et **développer des pistes de réflexions** pour la valorisation du site.

avancer les choses, alors, **il faut que ce soit fait rapidement car le site est fragile et ne peut plus attendre**. Il serait dommage que tout le monde réagisse quand les structures se seront définitivement effondrées, comme cela s'est déroulé pour la voûte en cul-de-four, il y a quelques années.

2.5.3. POUR L'ÉTUDE DE MISE EN VALEUR

Dans un troisième temps, pour l'élaboration de mes scénarii, des rendez-vous ont été fixés avec un maximum **d'acteurs du patrimoine afin** :

- **d'étudier la possibilité d'intégrer le prieuré dans des réseaux, dynamiques et projets culturels** (Fédération des Sites clunisiens, Communauté de communes Privas Rhône et Vallées),
- **de connaître la politique et les projets du département et de la région** en faveur du tourisme et de la culture (Conseil Général d'Ardèche, Conseil Régional Rhône-Alpes, Comité Départemental du Tourisme d'Ardèche)
- **de lister de futurs partenaires, de connaître leurs fonctionnements, les demandes et les attentes du public, de déterminer des actions avec eux, selon leurs moyens (financiers, humains...) et leurs objectifs** (Office de Tourisme de Privas et de La Voulte, associations, la commune de Rompon) ;

Pour l'élaboration de cette étude, il était important de connaître les **enjeux, avis et points de vue (espoirs, inquiétudes ...)** des **acteurs politiques et associatifs** ainsi que du **propriétaire et de la population locale**¹⁹ (participation aux réunions de l'association du patrimoine, discussion avec des habitants du Pouzin, messages laissés sur le forum du site internet de la commune...). En effet, j'estime que c'est un **projet, un monument, un symbole dont l'histoire est liée au département, à la région, à l'Europe** (Réseau européen des Sites Clunisiens) et que tout le monde méritait d'être écouté²⁰. De plus, il était valorisant pour les habitants locaux, par exemple, de se sentir intégrés dans une telle étude. Il est important de **sensibiliser** la population locale quand on veut faire un projet de ce type. Les habitants se sont **appropriés** le site, le prieuré représente un symbole pour eux. Dans ce sens là, il est facile de justifier la nécessité que la commune s'investisse dans le projet, c'est un bon argument pour les élus.

Pour qu'un projet fonctionne pour le prieuré, il faut qu'il soit **appuyé par un maximum d'acteurs et d'institutions** et qu'il prenne en compte le **contexte politique, économique, humain, social du Pouzin et de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées**. Cela a été un « leitmotiv » tout au long de l'étude, qui a toujours été pensée en **concertation** avec de nombreux individus et institutions (et surtout pas selon mon point de vue personnel).

¹⁹ Il convient de rappeler que le patrimoine, incarne l'histoire et les valeurs partagées entre les habitants, fonde l'identité culturelle et caractérise un lien social au niveau local. Les habitants en sont ainsi les premiers animateurs et deviennent les **médiateurs de son interprétation**.

²⁰ Il est bien de **rencontrer individuellement tous les acteurs du patrimoine, les membres d'associations, les politiques** ... afin de cerner et comprendre leurs propres enjeux et la vision qu'ils ont d'un éventuel projet. J'ai voulu récolter un maximum d'informations puis au fur et à mesure de mes rencontres, elles se sont recoupées et organisées peu à peu. Enfin, j'ai pu les exploiter dans mon étude. Certes, cela demande plus de temps mais fait avancer le projet et permet de comprendre des contextes/ situations/idées parfois occultées. En ce qui concerne les **prises de décision, par contre, il est utile de convoquer ces personnes dans une/des réunion(s)** pour que tout le monde ait les mêmes informations. De plus, cela peut créer des synergies, des dynamiques, des « brainstormings » et permet aussi les **confrontations**.

Ces acteurs et partenaires ont été pris en compte **en amont**, lors de la phase -étude-, mais ils devront également être intégrés, en aval, lors de la phase -réalisation- quelque soit le scénario retenu. L'étude s'adresse aujourd'hui à L.G.R.A mais aussi à la mairie du Pouzin, aux associations locales du patrimoine, aux élus ... En effet, la **valorisation du « Couvent des Chèvres » ne correspond pas seulement à un site mais aussi à un territoire, répond aux enjeux de L.G.R.A mais aussi des habitants du Pouzin, des élus des communes de Rompon et du Pouzin, s'inscrit dans une dynamisation touristique à l'échelle du département et de la région...**

Afin d'impliquer les institutions/acteurs et d'apporter un suivi scientifique **permanent** tout au long de la mise en œuvre du projet (travaux, mise en sécurité, valorisation du prieuré Saint-Pierre de Rompon), L.G.R.A peut s'entourer de deux comités.

Pour les travaux de confortement, un **COMITÉ SCIENTIFIQUE**²¹ doit être constitué afin d'assurer un **suivi scientifique régulier** des travaux (composé par la Conservation Régionale des Monuments Historiques, le Service Régional de l'Archéologie, le Service Départemental de l'Archéologie et du Patrimoine, des archéologues)

La **valorisation du prieuré** doit, quant à elle, être suivie par un **COMITÉ DE PILOTAGE** (composé par la Fédération des Sites Clunisiens, le Conseil Général d'Ardèche, L.G.R.A, l'Association pour la Recherche du patrimoine du Pouzin, les Offices de Tourisme, la commune du Pouzin) Il examinera les rapports et validera les rendus aux phases clés de la démarche. Le Comité de pilotage prendra des **décisions** concernant la valorisation du prieuré.

Au départ, je pensais proposer un seul comité mais il semblait qu'en constituer deux distincts était une solution plus adéquate. Etant donné l'importance du projet, les **acteurs sont très nombreux et ont des profils et rôles trop différents** pour en former un seul. Les scientifiques assureront un suivi des travaux. Celui-ci est très important car il n'y a jamais eu d'études archéologiques ou historiques du Prieuré. Tant qu'aucune étude scientifique n'est faite du prieuré, il faut que les travaux soient minimes et ne touchent en aucun cas au sol. Des découvertes fortuites peuvent être faites, le Comité scientifique sera là pour conseiller et cadrer le maître d'ouvrage ainsi que les entreprises qui interviendront.

Le futur **chef de projet** sera chargé de constituer les comités, de convoquer ses membres aux réunions, d'animer les réunions, d'assurer un relais entre les deux comités, un relais entre les entreprises et les comités en dehors des réunions, de rédiger les comptes-rendus des réunions et de les diffuser.

²¹ **Le maire du Pouzin doit être informé de cette initiative.** Bien entendu, pour les réunions du Comité Scientifique, les membres du comité de pilotage seront invités en tant que membres de droit aux réunions et vice versa.



Commanditaire de l'étude
Propriétaire privé
Maître d'ouvrage



Commanditaire de l'étude
Prieuré situé sur la commune
Adhère à la Fédération des Sites
Clunisiens

Commune de Rompon
(chemin d'accès au
prieuré sur cette
commune)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRIVAS
RHÔNE ET VALLÉES



Prieuré Saint-Pierre de Rompon

Site clunisien

Site archéologique

Monument historique inscrit

Direction Régionale des
Affaires culturelles (Lyon)

- Service Régional
de l'Archéologie
- Conservation
Régionale des
Monuments
Historiques

Service Départemental de
l'Architecture et du
Patrimoine (Privas)

Conseil Général d'Ardèche
(Privas)

Promotion du Prieuré

Comité Départemental du
Tourisme

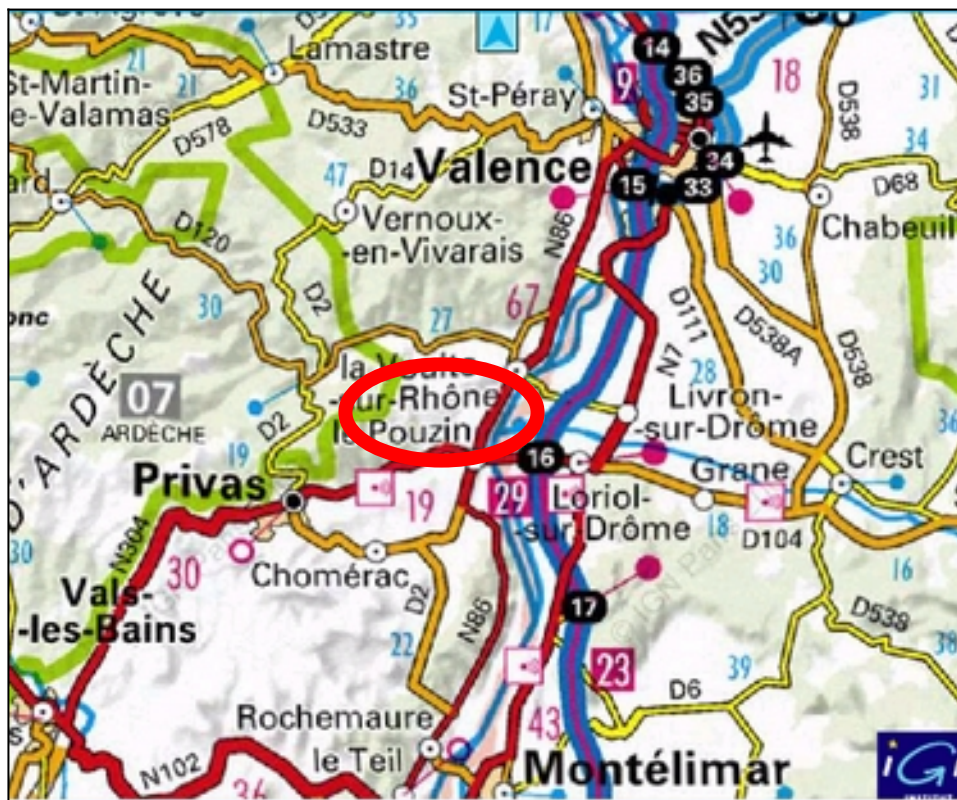
Office de Tourisme de
Privas

Office de Tourisme de La
Voulte

3. Présentation du Prieuré Saint-Pierre de Rompon

3.1. Accessibilité²²

3.1.1. LE POUZIN

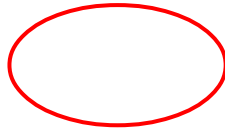


Extrait du site Géoportail
Echelle : 1 : 400000

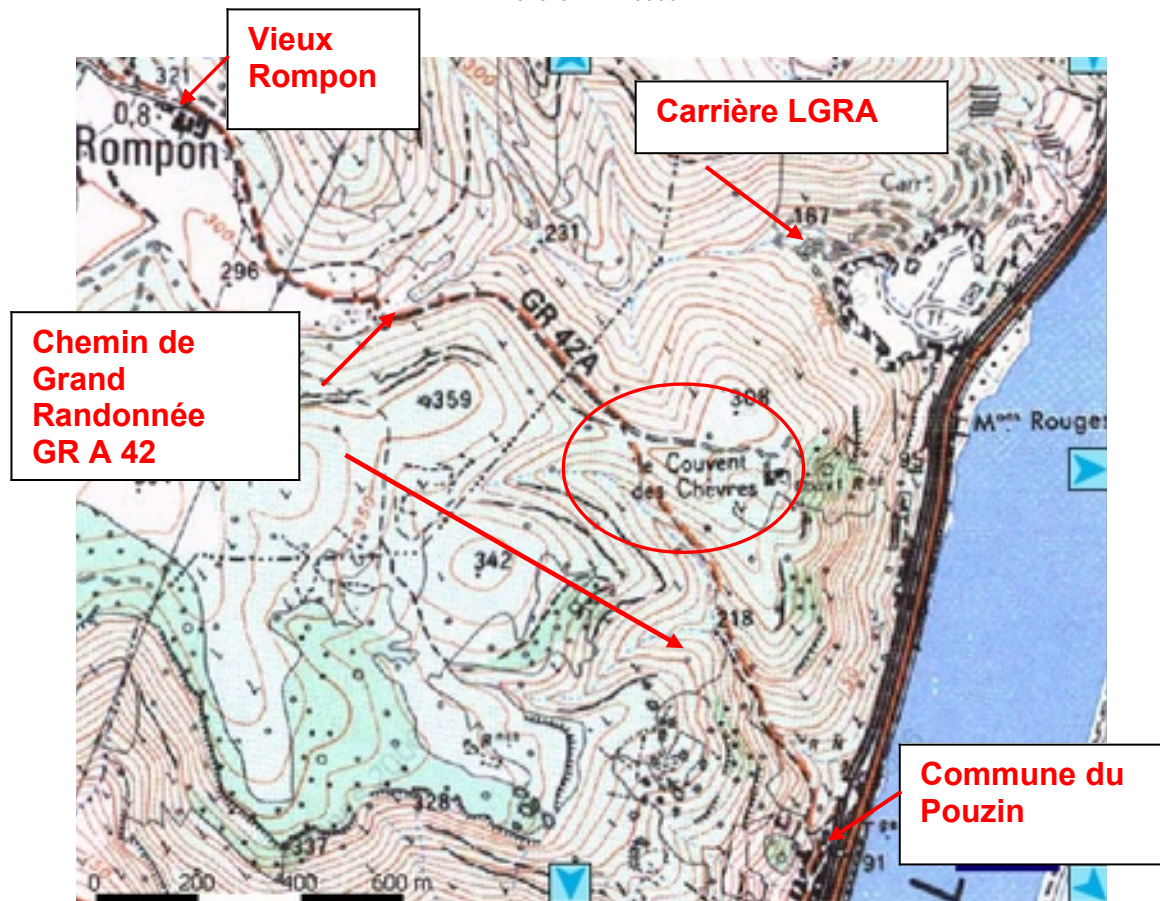
Situé à **25 km au sud de Valence** et 25 km au nord de Montélimar, il suffit de repérer Lorient et Livron dans la vallée du Rhône pour venir au Pouzin. La ville est à six kilomètres à l'ouest de Lorient, sur la rive droite du Rhône, au débouché de la vallée de l'Ouvèze et de la bifurcation R.N. 86 et la R.N. 304. Les deux localités sont reliées par la R.N. 304 et un pont sur le Rhône. L'échangeur (A7) entre Lorient et Le Pouzin est seulement à 5 km de la carrière.



²² Cf. annexe 2 : site



Extrait du site Géoportail
Echelle : 1 : 25000



Extrait du site Géoportail
Echelle : 1 : 12000

3.1.2. LE «COUVENT DES CHÈVRES»

Le site n'est accessible **que par l'ouest au-dessus de la R.N 86** et de la voie ferrée. Pour accéder au «Couvent des Chèvres», il existe **trois accès pédestres possibles**. Autrement, L.G.R.A possède un **accès privé** au plateau de Rompon par la carrière (en 4 x 4). Dans l'ensemble des témoignages recueillis, les habitants du département trouvent le site **assez difficile d'accès**, mais les chemins pour s'y rendre restent aisément praticables. L'accès n'est toutefois pas possible pour tous (personnes âgées, personnes handicapées ...) car le temps de marche peut paraître trop long, le dénivelé trop important ...

3.2. Contexte historique, architectural et environnemental

3.2.1. HISTORIQUE DU PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON²³

3.2.1.1. Occupation du site avant la fondation Clunisienne

L'implantation du Prieuré Saint-Pierre est le **résultat, l'aboutissement d'une longue histoire de l'occupation** du plateau (de l'époque protohistorique à aujourd'hui) Par sa situation géographique, au-dessus d'un **site de confluences** (d'une part du Rhône et de la Drôme, d'autre part, du Rhône et de l'Ouvèze), le site a toujours été favorable à l'implantation des hommes. **Aujourd'hui, l'histoire est visible par le prieuré et ses ruines.**

L'agglomération antique du Pouzin se situait sur un **axe de pénétration est-ouest** à partir de la Vallée du Rhône vers le Massif central. Ainsi le Pouzin apparaît comme un **carrefour routier important**, un port fluvial au carrefour d'itinéraires entre la rive droite du Rhône et le Massif central. Il est à supposer que Le Pouzin constituait une **agglomération urbaine secondaire en limite des territoires des cités d'Alba-La-Romaine et Valence²⁴**.

En 2003, un diagnostic archéologique réalisé par l'I.N.R.A.P (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), sur le site du «Couvent des Chèvres», dans l'emprise actuelle de la carrière du Pouzin a confirmé l'existence d'un **site fortifié (daté du Haut Moyen-âge)** couronnant le plateau du «Couvent des Chèvres»²⁵. Pour l'heure, Lafarge a décidé de conserver le site mais peut décider à tout instant de faire les fouilles de sauvetage et d'exploiter ensuite la zone²⁶.

3.2.1.2. La fondation clunisienne et apogée du prieuré – Xème – XIIème siècles

La **Charta Vetust²⁷**, rédigée par l'évêque de Viviers, Thomas II sur les anciennes chartes qui tombaient en vétusté consigne les plus anciennes donations faites à l'église de Viviers entre le V^{ème} siècle et le milieu du VII^{ème}. La christianisation du lieu est attestée par la donation suivante : « *Moi, Rodolphe,*

²³ Cf. annexe 3 dans le dossier d'annexes p° 3.

²⁴ DUPRAZ (J), *Le Pouzin et Privas : deux étapes gallo-romaines entre la Vallée du Rhône et le Massif central*, Ardèche Archéologie, n° 20, 2003, p°68 – 74.

²⁵ FERBER (E.), FERBER (F.), RIGAUD (P.), *Le Pouzin, «Couvent des Chèvres»*, DFS mars 2003, 6 p., 5 pl.

²⁶ Cf. annexe 4 – Contexte archéologique dans le dossier p° 20.

²⁷ Le conditionnel s'impose quand on cite le *Charta Vetust*. L'original a disparu et c'est une copie du XVII^e siècle qui tient lieu de référence. Ce texte établit les droits de propriétés de l'évêque de Viviers. On peut alors craindre que certains domaines aient été ajoutés au texte originel (et par la même « vieilliss ») pour justifier de leur possession.

j'ai doté l'église Saint-Pierre sur la montagne de Rumpone... » ainsi que l'existence d'une église au haut Moyen-âge...

En 977²⁸, ces biens confisqués par le pouvoir laïc furent donnés à Cluny, de manière camouflée, par un certain Sylvius de concert avec sa femme Gunilis et leur fils Guillaume²⁹. La transaction s'est faite dans un **mouvement général de restitution des biens de l'Eglise au clergé**, l'ordre de Cluny a été choisi dans le cadre de ce mouvement là. Elle est à l'origine de la fondation du prieuré. La donation à l'abbaye de Cluny, comprend une partie des biens situés au *pagus* de Viviers sur la montagne de « *Rumpone* », pour le salut des âmes de Sylvius sa femme et son fils. Cette donation³⁰ est faite à l'abbé Mayeul³¹, à condition que sa congrégation fasse construire en cet endroit un monastère et y envoie des moines³².

Au X^{ème} siècle, les bâtiments conventuels sont rapidement érigés, **une dizaine de moines habitent les lieux**. Le prieuré devait posséder tous les locaux nécessaires à l'observance de la règle³³ (chapelle, cloître, réfectoire, dortoir...)

L'apogée du prieuré sera entre 1112 et 1296. On compte 12 moines (et jusqu'à 13 et un prieur³⁴ à la fin du siècle). Le prieuré, reçut à cette époque là, d'importantes donations de l'évêque de Viviers. Le monastère était **important par l'étendue de ses possessions et était de loin la maison la plus importante de l'ordre dans le diocèse de Viviers**. Ces possessions allaient devenir dans les siècles suivants la source d'ennuis et de procès interminables qui accableront le monastère déjà en difficulté³⁵. C'est durant cette période de prospérité que l'on construit la **grande église romane** qui a du remplacer dans la première moitié du XII^{ème} siècle la modeste église du temps de Saint-Mayeul.

Sur le point spirituel, le monastère relevait directement de l'abbé de Cluny. **L'affiliation du monastère à la congrégation de Cluny est implicitement une affirmation qu'il existait ou qu'il avait existé une communauté religieuse antérieure à cette affiliation. S'il n'avait rien existé à cet endroit, Cluny qui composait sa future grande puissance et ne tolérât pas d'abbayes, réduisant celles qui existaient au rang de prieuré, n'y aurait rien créé**. Les origines du Prieuré³⁶ sont anciennes mais aucun diagnostic archéologique, ni fouille ne l'a vérifié. Il peut-être supposé qu'une *cella*³⁷ existait sur le site. En effet, les

²⁸ On date l'existence du prieuré de cette charte de la fin du X^{ème} siècle (sous la 40^{ème} année de règne de Conrad Le Pacifique, roi de Bourgogne (977).

²⁹ Cf. annexe : Charte de fondation du Monastère Saint-Pierre-de-Rompon p° 9.

³⁰ Le texte latin de cette charte a été publié par M. L'Abbé Rouchier dans le tome I de son *Histoire religieuse et politique des Vivarais*.

³¹ Saint-Mayeul (910 – 994)

³² Ce secteur fut privilégié de fondations, Cluny cherchant d'une part à nouer des liens avec le Languedoc méditerranée et avec l'Espagne, d'autre part à prendre pied en Provence et en Italie Lombarde. Dans cette implantation rapide d'un ordre dynamique, le prieuré et plus particulièrement le prieuré conventuel, image réduite de l'abbaye mère, constitue au X^{ème} siècle un maillon essentiel. C'est grâce à lui que l'ordre va tisser au XI^{ème} et XII^{ème} siècles un réseau de monastères qui couvrira bientôt la plus grande partie de l'Europe.

³³ Règle de **Saint-Benoît d'Aniane**. En 780, ce moine bénédictin fonda l'abbaye d'Aniane dans l'Hérault qui devint chef d'ordre de tous les monastères carolingiens. Il fut le grand conseiller de Charlemagne pour la réforme religieuse. **En Vivarais, son action s'est surtout exercée sur les monastères de Ruoms et de Rompon**.

³⁴ Religieux chargé de gouverner un prieuré, mais également adjoint de l'abbé dans une abbaye, il est chargé en priorité de la vie communautaire. Il était le seul supérieur de son prieuré et y jouissait de la pleine autorité, il devait résider dans le prieuré avec ses moines et est attentif à la qualité du recrutement.

³⁵ SAINT-JEAN (R.) op cit.

³⁶ Certains passages sont empruntés au mémoire de maîtrise d'histoire ancienne de Violaine Charrel, université Pierre Mendès-France (Grenoble II)

³⁷ Lieu de culte (temple ?) avec une statue du Dieu vénéré.

abbayes bénédictines étaient souvent construites sur des centres initiatiques religieux païens³⁸. Le «Couvent des Chèvres» est sans conteste un **site clunisien caractéristique, il a été fondé par Cluny**. Selon la Fédération des Sites Clunisiens³⁹, un " site clunisien " est un **ensemble de bâtiments - ou ce qu'il en reste aujourd'hui -, à condition que ce site ait entretenu avec l'abbaye de Cluny des liens plus ou moins étroits à un moment de son histoire**⁴⁰.

Sur le point temporel, les prieurs rendaient hommage au seigneur de Poitiers avec lequel ils avaient du accepter un accord en 1195 pour la juridiction du Bourg du Pouzin, le port Folbert⁴¹ sur le Rhône sous le prieuré, les tailles (impôt) et chevauchées des hommes de Saint-Alban. L'histoire et la situation financière du prieuré nous ont été rapportées par les **procès-verbaux dressés par les visiteurs de l'Ordre de Cluny (textes d'inspection)**⁴².

3.2.1.3. Les aléas de son histoire

A la fin du XII^{ème} siècle, une crise s'amorce donc avec l'apparition d'un redoutable voisin : la famille Poitiers-Valentinois. Le prieuré va être secoué entre les querelles des d'Anduze de La Voulte et des Poitiers. Le monastère va connaître une **décadence matérielle à cause d'une conjoncture économique difficile**⁴³, **de la voracité de la famille de Poitiers, et d'une mauvaise gestion**. A partir de 1260 et jusqu'à 1486, les visiteurs de Cluny ne feront pas des rapports élogieux du prieuré de Rompon. Au début de la guerre de Cent Ans, la visite effectuée par les inspecteurs indique que les **bâtiments sont détruits, qu'on y vit difficilement et dans la crainte**.

Lorsque le Dauphiné et l'héritage des Poitiers sont réunis à la couronne, les prieurs rendent hommage au roi comme dauphin et seigneur de Poitiers-Valentinois. Dès le XV^{ème} siècle, un certain Jean Marquet passe un bail « d'assensement » des lieux.

Néanmoins, la vision du prieuré à la fin du Moyen-âge n'est **pas pessimiste** : il apparaît déjà **moins touché par la décadence matérielle et morale que les autres prieurés clunisiens**, la vie conventuelle y est toujours possible, l'office divin est toujours assuré, ce qui n'est pas partout le cas. En outre, si la maison est pauvre, elle reste quand même bien gérée : il n'y a pas de dettes, l'infirmerie reste ouverte et les bâtiments sont entretenus ou réparés. **Dans son isolement relatif au sommet de la montagne, le prieuré put conserver intact, plus longtemps qu'ailleurs, l'idéal de la vie clunisienne**.

³⁸ La montagne de Rompon située sur la grande voie de pénétration qu'était la vallée du Rhône, fut forcément des premières à connaître le christianisme. A l'aube du VII^{ème} siècle, les abbayes bénédictines étaient florissantes et très nombreuses. Malheureusement, en **712, les incursions des Sarrasins** commencent et de nombreux monastères sont détruits et brûlés sur les deux rives du Rhône. C'était certainement le cas à Rompon puisque Le Pouzin (Poussin) a été détruit à cette période là.

³⁹ Extrait du site de la Fédération des Sites Clunisiens : <http://fsc.cluny.free.fr/>. Consulter annexe 5 p°23.

⁴⁰ Cf. annexe 5 p° 23 sur l'histoire de Cluny et le développement de cet ordre dans la vallée du Rhône.

⁴¹ Au pied de la montagne de Rompon, existait sur le Rhône un bac appartenant au prieuré appelé le port Folbert. Par ailleurs, le prieuré percevait un péage sur terre et sur eau entre Le Pouzin et La Voulte au XI^{ème} siècle.

⁴² On sait que les chefs d'ordres religieux faisaient visiter périodiquement les prieurés ou monastères placés sous leur direction, afin de s'assurer que tout s'y passait bien et conformément aux règles. Ces procès-verbaux ont été établis à l'intention des Définiteurs du Chapitre général. Ils sont très précieux malgré leur laconisme et renseignent sur l'état matériel et spirituel des prieurés inspectés : effectifs des moines et des serviteurs, ressources, aumônes et hospitalité, état des églises et des bâtiments réguliers, tenue du service divin.

⁴³ Cette dépression économique commence à partir de 1320 / 1330, elle va durer plus d'un siècle.

A la fin du XVI^{ème} siècle, le prieuré est définitivement laissé à l'abandon à cause des **Guerres de Religion**. A cause de sa situation géographique dominant le Rhône à l'est et au sud, Le Pouzin (plate forme Huguenote⁴⁴ de grande valeur stratégique), les bâtiments eurent beaucoup à souffrir. Le prieuré Saint-Pierre de Rompon fut ruiné d'une part par les aliénations et ventes royales de biens d'églises et d'autre part par ces luttes religieuses nées de la Réforme. **Le prieuré est plus ou moins abandonné.**

3.2.1.4. Devenir du site – de la fin du XVII^{ème} à aujourd'hui

Le XVII^{ème} siècle représentera pour les prieurs commendataires du prieuré de Rompon des **moments difficiles de procès pour recouvrir des biens aliénés, des poursuites contre les accapareurs**. Malgré sa destruction, le monastère **continua de vivre par son titre, ses offices et ses biens**. Désormais, il n'est plus qu'un « **bénéfice⁴⁵** » ecclésiastique. Les moines n'y sont déjà plus.

Jusqu'à la Révolution, des prieurs sont nommés, des offices claustraux pourvus. Puis, la Révolution supprima les ordres religieux. Le besoin d'argent fit nationaliser et vendre les biens. **Lorsque les terres du Prieuré furent mises en vente, la commune de Rompon se porta acquéreur**. Mais Marquet fit valoir ses droits et le Directoire du district, observant que le bail à « cens⁴⁶ » dont il jouissait était revêtu des formalités requises par les lois, par son délibéré du 10 janvier 1791, et Marquet de Pommier⁴⁷ pu garder ses « *ruines, terres d'entour par acquisition du 14 décembre 1791* ». Il était l'ancêtre (par les femmes) de la famille Barrier qui fut propriétaire du prieuré et de Celles-les-Bains (établissement thermal) au XIX^{ème} siècle.

La carrière du Pouzin⁴⁸ est ouverte à la fin du XIX^{ème} siècle pour la **construction de la ligne de chemin de fer**. Le site va continuer à être pillé, abandonné ou racheté par des propriétaires qui le démantèlent durant les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ...

En 1996, un dossier est monté, en accord avec le S.R.A et le S.D.A.P, par l'Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin car le prieuré Saint-Pierre est à vendre par la famille Cuminal (dont elle en avait héritée des ancêtres Barrier). Ce dossier a été constitué pour un achat éventuel du prieuré par le département.

En 1998, la voûte en cul-de-four du chœur s'écroule à cause de la neige. Un mois après, des élus du Conseil Général viennent visiter le site, aucune suite favorable n'est donnée⁴⁹...L'ancien propriétaire proposait même un prix « allégé » aux collectivités (Commune et Département).

⁴⁴ Ancienne appellation des **protestants français pendant les guerres de religion**.

⁴⁵ Dans la société médiévale, sous le régime féodal, un bénéfice est une terre, une charge ou un honneur concédé à un aristocrate, un évêque ou un monastère, pour une période limitée ou non, en échange de services ou de soutien. Le terme est fréquemment utilisé dans l'Église chrétienne de la même période pour désigner une charge ecclésiastique à laquelle est attaché un revenu.

⁴⁶ Redevance fixe en argent payée par les paysans au seigneur pour l'exploitation de la terre.

⁴⁷ Isaac Marquet du Pommier fut avocat au parlement de Toulouse et a activement participé à la vie politique de Rompon ainsi qu'à la définition de ses limites administratives.

⁴⁸ Elle était appelée la carrière Pélissier, du nom de son ancien propriétaire.

⁴⁹ cf. annexe 20 : revue de presse sur le prieuré p° 128.

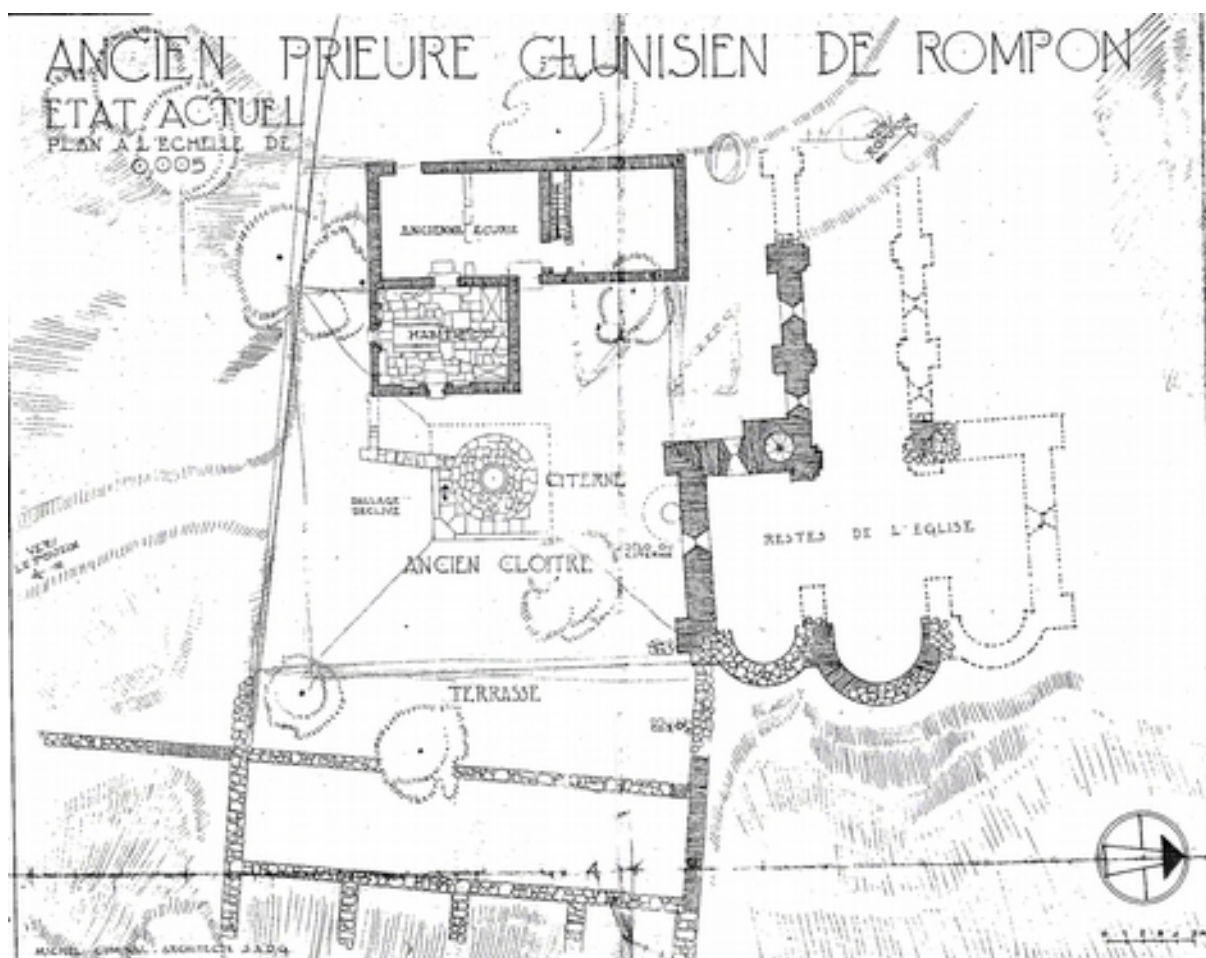
A partir de 1998-1999, Monsieur X achète le site du «Couvent des Chèvres». Les dégradations du prieuré Saint-Pierre redoublent⁵⁰... Malgré les travaux entrepris et l'argent investi, le «Couvent des Chèvres» est remis en vente et Monsieur X arrêté pour malversation dans une autre histoire...

En 2001, Lafarge Granulats Rhône Auvergne rachète le site.

2002 : Lafarge fait une demande d'extension de carrière, en direction du Couvent de Chèvres. Suite à cette demande d'autorisation, un diagnostic archéologique est réalisé par des archéologues de l'I.N.R.A.P.

3.2.2. ARCHITECTURE ET ETAT ACTUEL DU PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON⁵¹

L'église romane (X^{ème} siècle) occupait le côté nord d'un quadrilatère d'environ 40 mètres sur 30, le cloître étant situé au sud. Le prieuré Saint-Pierre de Rompon possédait un **plan cruciforme**, avec une courte nef, un large transept et trois absides. La nef unique comportait trois travées voûtées vraisemblablement d'un berceau, d'épais contreforts extérieurs et des arcs de décharge latéraux à l'intérieur en témoignent.



Relevés réalisés par M. Cuminal, ancien propriétaire du Prieuré

⁵⁰ Cet ancien propriétaire, ne supportant pas le passage des touristes et promeneurs chez lui par le chemin communal, entreprend de multiples travaux sans autorisation, ni permis de construire et fait installer un portail rose et violet à 1,5 kilomètres du prieuré (lorsque l'on parvient sur le site par le Vieux Rompon).

⁵¹ Cf. annexe 6 Contexte architectural p° 26.

Seule la muraille sud, sur une longueur de 15 mètres et une hauteur de 10 mètres environ, est encore debout. Construite dans un bel appareil allongé de pierres calcaires grises, elle est percée de deux baies en plein cintre. Mais toutes les pierres de taille à l'intérieur ont été arrachées et elle est **remplie de ses propres ruines sur deux à trois mètres d'épaisseur.**

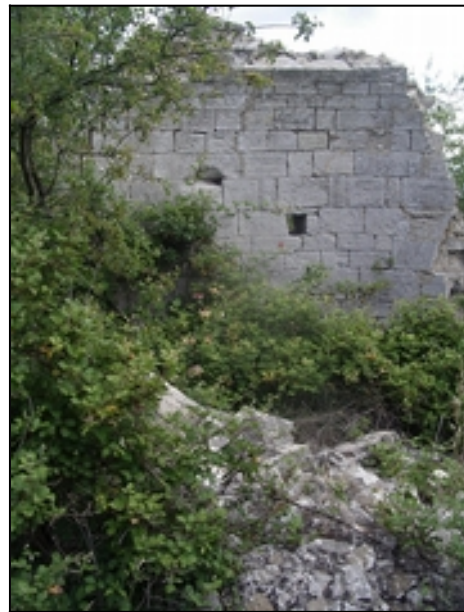
Entre le transept et la nef, un massif de maçonnerie englobe un petit **escalier en vis** qui s'ouvre par une porte basse. Ce petit escalier fascine beaucoup les promeneurs notamment les enfants, c'est pourquoi une **mise en sécurité avec une rambarde s'impose pour cette partie de l'édifice.**

La muraille nord, très mutilée, offre quelques pans de murs informes sur toute la longueur de la nef. Un étalement est même en place pour empêcher ces murs de s'écrouler.

La **construction était de qualité.** Des trois absides, seule celle du centre reste encore debout mais elle est largement éventrée. Elle comportait une voûte en cul-de-four dont la calotte de mortier témoignait de sa couverture d'origine. Malheureusement, cette voûte s'est écroulée sous le poids de la neige en janvier 1998. Les **pierres des murs sont en très mauvais état** (lézardes, déjointoiements des maçonneries, dislocation de l'appareil dans les angles...) Ces dégâts n'ont pas été reconnus, ni réparés à temps, et **l'édifice est aujourd'hui très fragile.**



Voûte avant 1998



Voûte aujourd'hui

Dans la cour intérieure (le cloître), une citerne se trouve à environ 3,50 mètres de la bergerie. Apparemment, la citerne serait profonde d'au moins 6 à 8 mètres. Une autre citerne se trouve également sous le transept (XII^{ème} siècle)

La bergerie⁵², quant à elle, est en mauvais état. Les excréments de moutons⁵³ recouvrent le sol sur plusieurs centimètres et la couverture ainsi que la charpente ne sont pas du tout fonctionnelles (refaites par Monsieur X). On sait que **l'édifice est postérieur au Prieuré** car l'on devine dans les murs de pierres de réemploi⁵⁴ (dalles du cloître) Aucun éclairage n'est présent et l'intérieur est sombre.

Selon Monsieur Christophe Voros, de la Fédération des Sites Clunisiens, ce qui différencie le prieuré Saint-Pierre avec les autres sites clunisiens, c'est que ceux-ci sont d'habitude :

- intégrés dans un tissu urbain ;
- encore debout.

Aujourd'hui, le **prieuré de Rompon est vide et constitue en lui-même un objet « muséifié »**. Son état est réellement délabré et il ne reste plus que des ruines qui ont encore un **certain caractère de force** et de recherche architecturale.

II. L'ETUDE

1. Mise en sécurité du prieuré⁵⁵

Seul le prieuré Saint-Pierre a fait l'objet de notre attention pour la mise en sécurité. Le site archéologique, malgré le grand intérêt scientifique qu'il suscite, ne constitue pas une priorité et ne met pas en danger la sécurité du public.

A l'heure actuelle, le «Couvent des Chèvres», en ruine, constitue un **endroit très dangereux pour le public qui le fréquente** (risque de chutes de pierres...). Même si **aucune promotion n'est faite par les Offices de tourisme⁵⁶ et qu'aucun balisage, ni signalétique** n'indique l'existence et la présence du prieuré, les promeneurs⁵⁷ se rendent quand même sur le site. Ces personnes ont entendu parler du «Couvent des Chèvres» par la bouche-à-oreille ou connaissent le site depuis leur enfance. Les promeneurs sont souvent des habitués des lieux et dans la plupart des cas, habitent le Pouzin ou La Voulte. A l'heure actuelle, il n'existe **aucune étude quantitative et qualitative** donnant les chiffres exacts de la fréquentation du prieuré⁵⁸.

⁵² Ce bâtiment est divisé intérieurement en plusieurs salles non voûtées, fort nues, l'une d'elles est pourvue d'une cheminée carrée.

⁵³ Les moutons et les chèvres sont un avantage pour le site car ils le nettoient un minimum.

⁵⁴ La bergerie n'est mentionnée dans aucun texte, et une **étude du bâti complète** permettrait sans doute d'en savoir plus sur ce bâtiment.

⁵⁵ Cf. annexe 9 –Etude de mise en sécurité- p°44.

⁵⁶ Les Offices de Tourisme locaux ont confirmé (Privas et La Voulte), lors des rendez-vous, qu'ils faisaient très peu, voire aucune, communication dessus.

⁵⁷ Le «Couvent des Chèvres» est fréquenté par diverses catégories de personnes (Les informations sont issues de rendez-vous avec des habitants du Pouzin, de la mairie, de l'Association pour la recherche du Patrimoine du Pouzin.) :

- les randonneurs,
- les touristes,
- les promeneurs du dimanche ;
- les écoles et leurs élèves,
- les curieux.

⁵⁸ Elle serait difficile à mettre en place étant donné que les promeneurs accèdent par différents chemins au prieuré et viennent essentiellement le week-end quand le beau temps est présent, et en période de vacances.

Le prieuré est traversé par un **chemin communal**⁵⁹ ainsi que par un **chemin de grande randonnée : le GR 42 A**⁶⁰. Les promeneurs passent, en toute logique, à côté du prieuré, et la vue / le panorama sur la vallée du Rhône attire le regard, c'est pourquoi une mise en sécurité des lieux est nécessaire, et même obligatoire. De plus, l'environnement du prieuré est très riche, il est situé dans une **ZNIEFF et une Zone Natura 2000**⁶¹.

C'est un fait, le « Couvent des Chèvres » a toujours été et sera toujours visité, aussi bien par des **étrangers que par des touristes locaux**, toutes les générations y viennent. Il est donc **URGENT** d'entreprendre des travaux pour garantir la sécurité de ces visiteurs.

La mise en sécurité des ruines du prieuré a pour objectif premier de **garantir de meilleures conditions de visites aux promeneurs** pour qu'ils ne risquent pas d'avoir un accident lors de leur visite du site.

1.1. Responsabilité

1.1.1. RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Le prieuré Saint-Pierre de Rompon est une **propriété privée**. L.G.R.A est responsable de son édifice et de la sécurité des personnes qui y pénètrent. Quiconque est responsable des bâtiments dont il est propriétaire⁶². La responsabilité du propriétaire peut être lourde de conséquence. Elle découle de **l'obligation de tout propriétaire d'entretenir son bien, surtout quand c'est un monument historique**⁶³. Le fait que le site soit I.S.M.H impose au propriétaire une **responsabilité vis à vis de la Société**.

L.G.R.A doit être conscient que le **risque zéro n'existe pas**, il est **impossible de prévenir tous les accidents**. Le maître d'ouvrage doit rester **conscient des risques**. Cette étude a pour objet d'expliquer au propriétaire quels sont les risques encourus si le site est laissé dans son état actuel, aussi bien pour lui, que pour les visiteurs et l'édifice lui-même.

En ce qui concerne la responsabilité de Lafarge, la sécurité des visiteurs est couverte par une **assurance œuvres sociales au niveau du Groupe**⁶⁴ (référence AGS 65 062 899) Mais s'il arrive un accident un jour, l'assurance couvre le **risque Civil mais non le risque pénal**.

Le propriétaire a deux solutions :

⁵⁹ Ce chemin rural appartient au **domaine communal** et bénéficie, depuis la nuit des temps, d'un **droit de passage**. Le Couvent représentait un haut lieu politique et spirituel depuis toujours et les chemins pour y accéder ont toujours été dans le domaine de la commune. **Il fait partie du patrimoine du Pouzin, au même titre que les vestiges eux-mêmes.**

⁶⁰ Les chemins qui passent sur le site sont des **chemins ruraux**, dont une partie est classée **chemin de Grande Randonnée** (A 42) déviante du GR 42 qui part de Saint-Étienne pour aller jusqu'à Beaucaire (Gard). Le « Couvent des Chèvres » se situe à mi-parcours de cet itinéraire long de quasiment 200 kilomètres.

⁶¹ Cf. annexe 7 p° 34 - contexte environnemental du plateau de Rompon-

⁶² La responsabilité du fait des choses est fondée sur un article, l'article 1384 du code civil qui pose que l'On est responsable non seulement du dommage que l'on cause de son propre fait, mais encore du dommage qui résulte du fait des personnes ou des choses que l'on a sous sa garde". Chacun est responsable du dommage causé à autrui par son fait, son imprudence ou sa négligence.

⁶³ Cf. annexe 6 p° 33 sur les effets de la protection au titre des Monuments Historiques.

⁶⁴ C'est une couverture très large pour beaucoup de sites appartenants à l'entreprise.

- **soit interdire définitivement l'accès au Prieuré** en installant sur place des clôtures et des panneaux (en attendant les travaux de confortement). Le prieuré est une propriété privée, qu'il soit I.S.M.H ou un site clunisien, L.G.R.A a toute la légitimité de le faire ;
- Soit autoriser l'accès aux ruines en prenant toutes les **précautions et dispositions afin que le site remplisse les meilleures conditions de sécurité** pour les promeneurs et les touristes. Même si le prieuré est clôturé avec un panneau « attention danger » ou « site dangereux », il sera **impossible de garantir la sécurité optimale** d'un site tel que le prieuré. Par exemple, le sol ne sera pas modifié lors des travaux et restera accidenté (contraintes archéologiques) à moins d'envisager un remblaiement⁶⁵ avec des granulats pour aplanir la surface du sol et faciliter la circulation des visiteurs.

1.1.2. RESPONSABILITÉ DES TOURISTES, PROMENEURS, RANDONNEURS

Un visiteur ou un promeneur doit adapter son comportement au site. Logiquement, il devrait être conscient du danger en arrivant sur le site et en découvrant que le prieuré est en ruines : **le danger est perceptible**. Toutefois, il doit être également être **informé** du danger par un (des) panneau(x). S'il arrive un problème et que l'affaire est portée devant les tribunaux, le juge tient compte également de l'attitude de la victime (ou de ses parents par exemple).

1.2. Objectifs et enjeux d'une mise en sécurité et d'un confortement des ruines

POUR QUI	OBJECTIFS ET ENJEUX
POUR LES VISITEURS ET LES PROMENEURS	○ Garantir des conditions de sécurité favorables sur le site ; ○ Sensibiliser les visiteurs au respect de ce bâtiment historique : lutter contre le pillage des pierres, empêcher les fouilles clandestines et la prospection au détecteur des métaux ; ○ Assurer une meilleure accessibilité au «Couvent des Chèvres» ; ○ Rendre plus lisible l'architecture du prieuré clunisien pour le public et restituer le site dans un cadre agréable, digne de ses atouts ; ○ Rendre compréhensible l'histoire du prieuré et sa fonction originelle

⁶⁵ Ce remblaiement aurait pour objectif d'empêcher la végétation de repousser, de rendre la visite du site moins dangereuse pour les promeneurs et dissuader les « chasseurs de trésors » avec leurs détecteurs de métaux. Pour la mise en œuvre de la dernière proposition, les services de l'Etat y sont favorables. **Le S.D.A.P recommande simplement de mettre un film poliane ou film géotextile** sur les vestiges puis de procéder à un remblaiement par-dessus de 5/ 10 cm d'épaisseur. Si le prieuré est fouillé dans quelques années, ce film servira de « repère » entre la couche de granulats apportée et la couche de vestiges archéologiques du prieuré. Les granulats pourront être fournis par la carrière du Pouzin. La surface à recouvrir serait d'environ 200 m².

POUR LE « COUVENT DES CHÈVRES » ET SON ENVIRONNEMENT	○ Garantir la préservation et une meilleure conservation du site pour les générations futures ; ○ Faire en sorte que le «Couvent des Chèvres» et ses alentours bénéficient d'un entretien régulier et du respect des visiteurs ; ○ Connaître davantage le prieuré et son histoire si une expertise scientifique est réalisée (relevés archéologiques du bâti, analyses du mortier...) ; ○ Rassembler une documentation avec les relevés archéologiques s'ils sont entrepris ; ○ Veiller à l'équilibre entre l'exigence de protection des vestiges et le souci d'en permettre l'accès au plus grand nombre ; ○ Amorcer une dynamique : une fois le prieuré mis en sécurité et les ruines confortées, le site pourra enfin être valorisé à des fins touristiques et intégré dans d'autres projets et d'autres réseaux.
POUR LE PROPRIÉTAIRE L.G.R.A	○ Assurer une sécurité morale pour l'entreprise puisque l'édifice est sous sa responsabilité ; ○ Valoriser l'image de l'entreprise qui fait partie d'un groupe implanté depuis longtemps localement et entretenir un réel dialogue entre la carrière de L.G.R.A, la population locale et son patrimoine.
POUR LES POLITIQUES	○ Créer une réelle dynamique autour de ce site, entre les partenaires institutionnels, L.G.R.A et les acteurs locaux ; ○ Les intégrer ou simplement les informer de ces travaux, permettront de les impliquer davantage dans le projet de valorisation du prieuré ; ○ Valoriser leur intérêt pour ce site dont ils se sentent concernés.

1.3. *Ethique et « philosophie » de la mise en sécurité*

Cette partie démontre l'« esprit » dans lequel devront se dérouler les travaux de confortement des ruines. La politique et l'éthique dans la restauration des monuments historiques ont beaucoup évoluées depuis Viollet-le-Duc⁶⁶. Il y a de nouvelles réalités aujourd'hui et également d'autres priorités. En ce qui concerne le prieuré, il faut rester lucide quant aux travaux de mise en sécurité, on va parler de **consolidation et de confortement des ruines avec suivi archéologique et non de restauration ou de réhabilitation**. Cette partie vise à énumérer et rappeler l'esprit des futurs travaux du site afin qu'il n'y ait pas de mépris et que certaines personnes ne soient pas surprises en voyant que certaines parties du prieuré n'ont pas été reconstruites (comme la voûte en cul de four dont toutes les pierres sont sur place)

- **Le prieuré Saint-Pierre de Rompon est en ruines et restera en ruines**. D'ici 20, 30 ou 100 ans, on expliquera aux touristes que ce site a connu des périodes de prospérité et de pillages. S'il est dans cet

⁶⁶ Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc (1814 -1879) est un architecte français, connu surtout pour ses restaurations de constructions médiévales. Son point de vue sur la restauration est remarquable et s'oppose à la simple conservation : « Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer, ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné. » En application de ces principes, Viollet-le-Duc modifia irrémédiablement plusieurs monuments, ce qui explique que son œuvre soit controversée, mais ceci permit souvent de les sauver.

état aujourd'hui, cela **résulte d'évènements plus ou moins positifs qui y ont contribué, cela fait partie de son histoire, cela EST son histoire**. Tous les sites ne sont pas forcément en bon état de conservation. C'est un idéal de croire que l'on peut conserver un site dans son intégralité.

- Les travaux de confortement des ruines ne consisteront qu'à consolider les têtes de murs (faire en sorte que les pierres ne s'écroulent pas), purger les façades si besoin et si le budget le permet (c'est à dire, changer les pierres défectueuses⁶⁷ : ici, la majorité, re-tailler des pierres, les jointoyer avec un enduit traditionnel à la chaux ; les stabiliser avec un coulis de chaux) **On ne veut pas reconstruire, ni restaurer le prieuré, on le conforte simplement** : aucune partie manquante d'un mur ou d'un angle défectueux ne sera refaite. L'éthique des travaux dans les monuments historiques impose le **principe de réversibilité et celui d'une intervention minimale**.
- **Le sol, ni le sous-sol ne seront touchés**, les pierres par terre seront laissées et un minimum déplacées. En effet, tant que des fouilles du site ou des sondages ne sont pas programmés, aucun terrassement⁶⁸ ou simple nettoyage (aplanissement, mise à niveau...) du sol ne seront prévus.
- Les travaux de confortement des ruines permettront de valoriser uniquement ce qui est visible en élévation (les murs...) Le principe est de **montrer le site tel qu'il est aujourd'hui**.

Ces principes montrent que les travaux vont **sécuriser le site un minimum** mais que les ruines ne pourront jamais être accessibles à des personnes handicapées (moteurs...) Les **normes de sécurité ne pourront jamais être celles qu'exigent des bureaux de contrôle comme Veritas ou Norisko, ...**

1.4. Travaux envisagés pour la mise en sécurité du site

Les travaux envisagés sur le «Couvent des Chèvres» (Prieuré et bergerie) pourront être réalisés en plusieurs phases.

1.4.1. CLÔTURE DU SITE

La pose d'une clôture autour des ruines peut être à envisager afin de garantir la sécurité et de dissuader les promeneurs de pénétrer dans les vestiges, **en attendant les travaux de confortement**. Tant qu'ils ne sont pas réalisés et pour des raisons évidentes de sécurité, la clôture serait une solution mais pas LA solution. Ci-dessous, un tableau présente les avantages et les inconvénients d'une clôture du site et des ruines.

AVANTAGES / POUR	ARGUMENTS
Une clôture est la meilleure façon de garantir la sécurité des promeneurs et celle du site (vandalisme, vol de pierres).	Une barrière très haute (2 m de haut) serait le mieux. Cette clôture (grillage à mouton) doit être installée dans l'attente des travaux de confortement mais ne doit en aucun cas, être laissée durant des années.

⁶⁷ Les pierres provenant de la carrière ne sont **pas utilisables à cause des tirs de mines dont les vibrations ont créés des microfissures**.

⁶⁸ Si des travaux de terrassement sont à envisager, il faudra encore des fouilles préventives ou même des fouilles, et elles seront **limitatives** pour l'avenir du site. Elles interviendront pour pallier les éventuelles destructions. C'est une toute autre logique et dans ce cas là, c'est l'aménageur qui les paye. C'est à dire que si des vestiges sont mis au jour, Lafarge devra financer les fouilles ainsi que les travaux de restauration et de mise en valeur des vestiges.

L.G.R.A en tant que propriétaire privé peut interdire l'accès aux promeneurs puisque rien ne l'oblige à en ouvrir l'accès au public.	Il faut expliquer aux promeneurs que c'est une propriété privée et qu'il est logique que l'accès soit interdit pour des raisons de sécurité. L.G.R.A. a toute la légitimité de le faire.
Le S.D.A.P préconise vivement la clôture du site tant qu'il n'y a pas de travaux prévus.	

INCONVENIENTS / CONTRE	ARGUMENTS
Le prieuré doit être clôturé pour garantir la sécurité du public et les dissuader d'aller sur les ruines et de courir un danger.	De plus, ce site est souvent vandalisé ⁶⁹ . Il est aussi fréquenté par des enfants. Une simple barrière n'empêchera pas les touristes et promeneurs de pouvoir se promener dans les ruines. On prête souvent de la valeur à un site si celui-ci est clôturé. Actuellement, il n'y a aucun moyen de surveiller les promeneurs puisque personne n'est présent sur le site, notamment le week-end lorsque la fréquentation est plus importante.
Lafarge Granulats ne peut pas non plus apposer des panneaux « <i>Attention, site dangereux, si vous pénétrez dans les ruines, cela dépend de votre responsabilité</i> ».	La sécurité des personnes dépend, dans tous les cas, de la responsabilité de l'entreprise bien que souvent l'on pense le contraire.
Il faudrait installer des barrières hautes garantissant la sécurité du public si L.G.R.A veut qu'elles soient efficaces.	Or, elles risquent de gêner la lisibilité des ruines et d'empêcher les touristes de circuler et de faire le tour du monument.
Un système de clôture empêcherait les moutons de pénétrer dans le site.	Par conséquent le prieuré serait sans doute envahi par les arbustes et les ronces.
Le prieuré appartient au patrimoine pouzinois, c'est un symbole pour la population locale qui, depuis très longtemps, s'est appropriée le site. Le patrimoine culturel religieux n'est pas normalement considéré comme un bien privé...il est considéré comme un bien public ... appartenant à la communauté dans son ensemble.	- Les ruines du prieuré ont toujours été ouvertes librement à la visite car elles sont traversées par des chemins publics - Si l'accès au site est déconseillé aux Pouzinois, voire interdit, sans panneaux d'explications, cela aura des conséquences néfastes pour L.G.R.A. L'interdiction de pénétrer dans le site entraînera des polémiques. Déjà, le portail installé par l'ancien propriétaire sur le GR avait créé des problèmes. Aujourd'hui encore, malgré un accès piétonnier sur le côté de ce portail, le prieuré est moins visité. Néanmoins, ce portail représentant un frein psychologique à l'accès au site.
La clôture du site sera chère et ne règle pas tous les problèmes ⁷⁰	

⁶⁹ La dégradation de clôture d'une propriété privée est punissable pénalement de **1.500 € d'amende au maximum** (art. R. 635-1 et 113-13 du Code pénal).

Une clôture du site paraît difficile à mettre en place	- les chemins d'accès au prieuré sont nombreux, - ce système devra être performant afin d'empêcher le vandalisme, l'accès aux ruines, - et ... se conformer aux exigences du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine et de la D.R.A.C Rhône-Alpes (déclaration de clôture)
La clôture du site peut aussi dégrader les vestiges archéologiques puisque des poteaux (piquets en fer plantés à la masse supportant du grillage à mouton de 1,80/ 2 mètres de hauteur) risquent d'être enfoncés profondément dans le sous-sol.	Si la clôture doit être installée, des conseils d'archéologues et du S.D.A.P de l'Ardèche seront nécessaires avec une autorisation de clôture délivrée par la mairie du Pouzin ainsi qu'un avis favorable du S.D.A.P et de la D.R.A.C (Direction Régionale des Affaires Culturelles) puisque c'est un monument historique.

1.4.2. MISE EN SÉCURITÉ DU SITE

Pour les travaux de confortement et de consolidation des ruines, le maître d'ouvrage a deux solutions:

- ❖ Soit, L.G.R.A décide de faire les travaux de confortement des ruines **sans prendre en compte l'aspect archéologique du site** (relevés, prélèvement et analyse de mortier) ;
- ❖ Soit, L.G.R.A entreprend de faire faire des **relevés du bâti avant que ne débutent les travaux**. Etant donné que les procédures d'obtention des subventions et de choix des entreprises seront longues (fin 2007/début 2008), un peu de temps pourrait être consacré à quelques relevés archéologiques.

⇒ Etapes des travaux

NB : ces travaux devront toujours être réalisés en accord avec le Comité scientifique et les Services de l'Etat (S.R.A, C.R.M.H, S.D.A.P) ainsi que des archéologues.

Ces travaux de confortement des ruines et de mise en sécurité du site pourront consister-en :

1. Un **débroussaillage du prieuré** et de ses alentours (3 000 m2) ;
2. Une **expertise scientifique des vestiges archéologiques**⁷¹ ;
3. Un **prélèvement avec analyse des mortiers** ;
4. Une **soudure de la citerne** ;
5. Une **purge des « verrues » présentes sur le site** (parpaings, planches de bois ...) ;
6. Un **confortement des ruines du prieuré et de la bergerie** (travaux de maçonnerie) ;

⁷⁰ Selon Jean-François Brochard de la Conservation Régionale des Monuments Historiques.

⁷¹ Il s'agirait d'une **étude préalable de l'archéologie du bâti**, avec des relevés des vestiges (relevé des élévations et relevé pierre par pierre) Après renseignement auprès de la D.R.A.C Rhône-Alpes, un étudiant en thèse d'archéologie ne peut pas faire des recherches archéologiques, ni de sondages sur le «Couvent des Chèvres», car **ce n'est pas un « scientifique »**.

7. Une pose de **rambardes de sécurité** par l'entreprise de maçonnerie ci possible (garde-corps pour protéger les visiteurs des chutes – un dans l'escalier en vis, l'autre sur le mur de la bergerie);
8. Une **restitution du niveau du sol** ;
9. **Un panneau** pour expliquer aux visiteurs la présence d'un chantier et les sensibiliser au respect des vestiges sur le site pendant toute la durée des travaux⁷².

⇒ **Cahiers des charges pour les entreprises**⁷³

Pour les entreprises retenues pour les travaux, j'ai conseillé à L.G.R.A de leur donner des cahiers des charges qui définissent la **qualité des interventions et des travaux à exécuter**. Ils devront être fournis aux entreprises, après leur sélection, avec un dossier photographique du prieuré et certaines règles à respecter impérativement pour les travaux. Ils ont déjà été réalisés et **validés** par des archéologues, des personnes de la D.R.A.C et du S.D.A.P. Si des relevés archéologiques du bâti sont réalisés avant les travaux, des recommandations et d'autres préconisations pour les travaux apparaîtront. Le futur chef de projet devra remettre à jour, compléter ces cahiers des charges et veillez justement à ce que les travaux soient conformes à la demande de départ. Le Comité scientifique sera également là pour cela (un suivi archéologique doit intervenir dès le débroussaillage) et le second.

Il est rare, aujourd'hui, que le maître d'ouvrage impose un cahier des charges aux entreprises. Il est nécessaire d'en fournir, pour ces travaux en particulier, car **les entreprises doivent prendre conscience de la fragilité du site et qu'aucun faux pas n'est permis**. Le site est déjà en danger, c'est pourquoi un **maximum de précautions** doivent être prises afin que les travaux ne mettent pas en péril les structures du prieuré, déjà très fragiles. Les personnes qui s'occuperont du débroussaillage et de la maçonnerie devront être des **spécialistes**.

Le premier débroussaillage, par exemple, est très important car une opération de ce type n'a pas été menée depuis des années sur le site. C'est elle qui demandera le plus de travail, de temps et d'investissement humain et financier⁷⁴. Par la suite, un simple entretien fréquent sera à entreprendre (deux fois par an). Il serait préférable que l'entreprise de maçonnerie s'occupe également du débroussaillage puisqu'en principe ces personnes savent comment enlever le lierre et les arbustes des murs sans fragiliser les structures. Elles remettront, directement après, du mortier de chaux à ces endroits là. De plus, c'est une solution simple, plus rapide et **plus sûre** pour le prieuré.

BILAN, REFLEXIONS ET PRÉCONISATIONS

⁷² Il aura pour objectif de leur déconseiller voire interdire d'aller sur le site pendant les travaux. De plus, si des subventions sont apportées, un **panneau de chantier** sera nécessaire pour présenter tous les partenaires impliqués, comme cela se fait dans ce genre d'opérations (sur des monuments historiques ou non). La **présence du logo de Lafarge Granulats est indispensable**. La population locale et les promeneurs ne savent pas forcément que l'entreprise est propriétaire du site puisque rien ne l'a jamais indiqué et ne l'indique aujourd'hui. De plus, cette opération est un **très bon outil de communication et valorisation** pour Lafarge Granulats.

⁷³ Cf. cahiers des charges en annexe 10, p° 56.

⁷⁴ Un traitement de fond pour dé-végétaliser les murs doit être fait. Un **choix des arbres et des espèces** de plantes à garder ou non sera peut-être à envisager (intervention de botanistes ou/et d'éthno-botanistes) car le site est dans une ZNIEFF et une Zone Natura 2000 dont les documents d'objectifs n'ont pas été encore rédigés. Certains resteront sur place car ils permettent de stabiliser les sols. Ils seront simplement taillés et élagués.

▪ **Chantiers d'insertion et bénévolat :**

La possibilité d'envisager un chantier d'insertion, de jeunes bénévoles ou de scouts est **à écarter** pour plusieurs raisons :

- Un chantier d'insertion demande un trop **gros encadrement et des infrastructures sur place** ;
- Un salaire doit être consacré à la personne qui l'encadre ainsi qu'une formation par les services de l'Etat en ce qui concerne les précautions à prendre pour ne pas endommager le site ;
- **C'est un concept qui fonctionne bien lorsqu'il y a déjà une structure d'encadrement très forte.** Ici, ce n'est pas le cas et **le prieuré est déjà très fragilisé** pour courir un tel risque. Un chantier associatif (ou de bénévoles), même si les membres sont motivés à priori, ne représente **pas un concept pérenne, les membres peuvent se démobiliser, une association peut s'essouffler** ;
- De plus, les associations ne sont pas toujours crédibles auprès des politiques ;
- Le Ministère de la Culture ne donne **plus de subventions** pour les chantiers de jeunes et de bénévoles, depuis quelques années ;
- Quand les chantiers d'insertion ou de bénévoles se passent mal et que les services de l'Etat ne sont pas satisfaits des travaux, cela peut constituer un frein aux futures demandes de subventions pour travaux sur un Monument Historique.

L.G.R.A a les éléments en main pour décider de clôturer ou non le site. Si l'entreprise juge utile de le faire, elle en a toute la légitimité. Par contre, elle doit rester vigilante quant à l'explication de cette démarche à la population locale.

2. Mise en valeur du prieuré

2.1. Objectifs et enjeux d'une mise en valeur du prieuré

POUR QUI	OBJECTIFS ET ENJEUX
POUR LA POPULATION LOCALE	○ Reconnaissance de leur identité locale et de ce lieu de mémoire, ○ Valorisation de LEUR patrimoine, ○ Les intégrer dans le projet, qu'ils soient des ambassadeurs de ce site dont ils sont fiers ; ○ Il s'agit pour L.G.R.A de mettre en visibilité l'identité locale, de favoriser une transmission patrimoniale, de susciter une cohésion sociale autour de ce projet (communication de proximité, communication institutionnelle)
POUR LES VISITEURS ET LES PROMENEURS	○ Satisfaire les attentes du public : le public local est plutôt attentif à la préservation de l'environnement naturel d'un site qui est un lieu traditionnel de promenade, tandis que le public amateur d'archéologie et de patrimoine est demandeur de vestiges, de restitutions et de chantiers de fouille, tout en décriant les aménagements durables et trop visibles ; ○ Satisfaire une certaine attente des touristes (visite culturelle, visite historique, visite ludique ...)
POUR LE « COUVENT DES CHÈVRES » ET SON ENVIRONNEMENT	○ Mettre en valeur ce monument inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ; ○ Rétablir une réelle identité au site et lui faire bénéficier du respect de ses visiteurs ; ○ Faire en sorte que le «Couvent des Chèvres» et ses alentours bénéficient d'un entretien régulier ; ○ Protéger et mettre en valeur un territoire d'intérêt paysager et écologique ; ○ Préserver et mettre en valeur les espaces naturels classés en zone Natura 2000 et en ZNIEFF ; ○ Faire du «Couvent des Chèvres» un lieu incontournable dans les Itinéraires européens des Sites Clunisiens.
POUR LE PROPRIÉTAIRE, LES PARTENAIRES, LES POLITIQUES	○ Faire en sorte que le prieuré devienne un lieu fédérateur pour des partenaires institutionnels, L.G.R.A et les acteurs locaux ; ○ Valoriser de ce site à des fins de tourisme culturel et de tourisme durable; ○ Identifier le site du «Couvent des Chèvres» comme l'un des vecteurs majeurs et incontournable de rayonnement touristique à l'échelle départementale. ○ Faire en sorte que le Prieuré Saint-Pierre devienne le vecteur d'un développement socio-économique durable voire le vecteur d'une revalorisation identitaire. Le patrimoine naturel et culturel est un signe de qualité de vie pour de plus en plus de collectivités, d'entreprises et d'organismes touristiques et culturels. ○ Il s'agit pour L.G.R.A de susciter une cohésion sociale autour de ce projet (communication de proximité, communication institutionnelle), de relayer en interne (articles dans les journaux internes, cas pratique sur le site Internet du groupe) et en externe l'engagement environnemental et culturel de leur société.

2.2. Atouts et potentialités du site

Afin de convaincre les partenaires et futurs partenaires et de les adhérer à un futur projet, un tableau recensant les potentialités du site a été réalisé. Celui figurant ci-dessous en est un résumé⁷⁵.

POTENTIALITÉS DU SITE	
Situation géographique privilégiée et accessibilité	- Couvent qui domine la vallée du Rhône ; - 135 Kms environ au sud de Lyon ; - Echangeur (sortie n° 16, A7) entre Lorient et Le Pouzin permettant un accès de l'autoroute ; - La route nationale 104 remonte la vallée de l'Ouvèze jusqu'à Privas (14kms), et conduit au delà vers Aubenas, la basse Ardèche (Vallon Pont d'Arc) et la région Cévenoles (Alès). - Proximité de Valence (Gare TGV) et Montélimar
Milieus écologiques riches – Patrimoine environnemental à valoriser	- De nombreux cours d'eau affluent avec le Rhône dans un périmètre rapproché du site : le petit Rhône, la Drôme, l'Ouvèze et le ruisseau de Monteillet. - climat de type méditerranéen. - Economiquement, la zone reste délaissée de toute présence et activité humaines. - Le plateau de Rompon est constitué de sols maigres discontinus de faible valeur pour une utilisation agricole. La très grande majorité des surfaces sert de parcours aux troupeaux (moutons). - L'A.C.C.A (Association de Chasse Communale Agrée) du Pouzin chasse sur ce territoire. - Faune riche : lapins, des perdreaux sauvages (en petite quantité), des lièvres (revenant progressivement grâce au lâcher annuel reproducteur de l'A.C.C.A), des faisans (lâchés), des sangliers et chevreuils. <u>Panorama remarquable</u> <u>ZNIEFF de type 1</u> <u>Zone NATURA 2000 (directive européenne 92/43/CEE Habitat Faune – Flore)</u>
Grand intérêt géologique	La carrière de calcaire est constituée de dépôts sédimentaires datant de l'ère secondaire (Jurassique supérieur), ils sont composés d'alternances de gros bancs calcaires et de zones marneuses, riches en fossiles d'ammonites essentiellement. On observe des diaclases, témoins d'une activité tectonique (orogénèse alpine). Il est à noter que le musée paléontologique de La Voulte est partenaire de la carrière de L.G.R.A afin de permettre un accès au site et une découverte de la géologie locale. Les touristes peuvent ainsi découvrir le bas de la carrière et accéder à un parcours mis en place par le musée. Ainsi, une partie non exploitée de la carrière a été aménagée afin que les groupes (toute l'année) et les particuliers (en juillet et août⁷⁶) puissent rechercher et découvrir de nombreux fossiles et cristaux.
Important patrimoine archéologique	- Epoque concernées (de la préhistoire à aujourd'hui)

⁷⁵ Cf. annexe 11 – Atouts et potentialités du site, p° 63.

⁷⁶ Cet été 2006, le musée a compté **1 600 entrées payantes sur la carrière** (enfants non compris puisque leur entrée est gratuite)

	- Patrimoine archéologique riche_
Monument Historique depuis de nombreuses années	<u>I.S.M.H</u>
Site Clunisien	PREMIER prieuré conventuel clunisien de la Vallée du Rhône.
	Mention "Grand Itinéraire Culturel » du Conseil de l'Europe
Site « symbolique »	Elément signifiant du patrimoine collectif
	L'Ardèche est le berceau de Lafarge :
Site très fréquenté	Chemin de Grande Randonnée (GR 42 A) :
Infrastructures déjà présentes sur le site	La fibre optique, l'eau de la ville et l'électricité.
Région fortement touristique	L'Ardèche est devenu en 1999 le premier département touristique de Rhône-Alpes. C'est un département fortement visité, notamment par les étrangers . Le tourisme vert et culturel représente aujourd'hui pour le département une activité de tout premier rang .

2.3. Propositions de scenarii

Ces scenarii sont des **propositions pour la valorisation du prieuré Saint-Pierre de Rompon**. Le propriétaire de l'édifice et les partenaires concernés (notamment la commune du Pouzin, le Comité de pilotage) opteront pour le scénario de leur choix. Ils peuvent également adapter la valorisation du site en sélectionnant des éléments qui les intéressent dans chaque scenarii. Le maître d'ouvrage a demandé des **solutions simples et économiques** afin de mettre en valeur le site. J'ai essayé de respecter cette demande lors de la réflexion et la rédaction des scenarii. Ils sont les suivants :

Scénario 1 : Laisser le site dans son état actuel ;

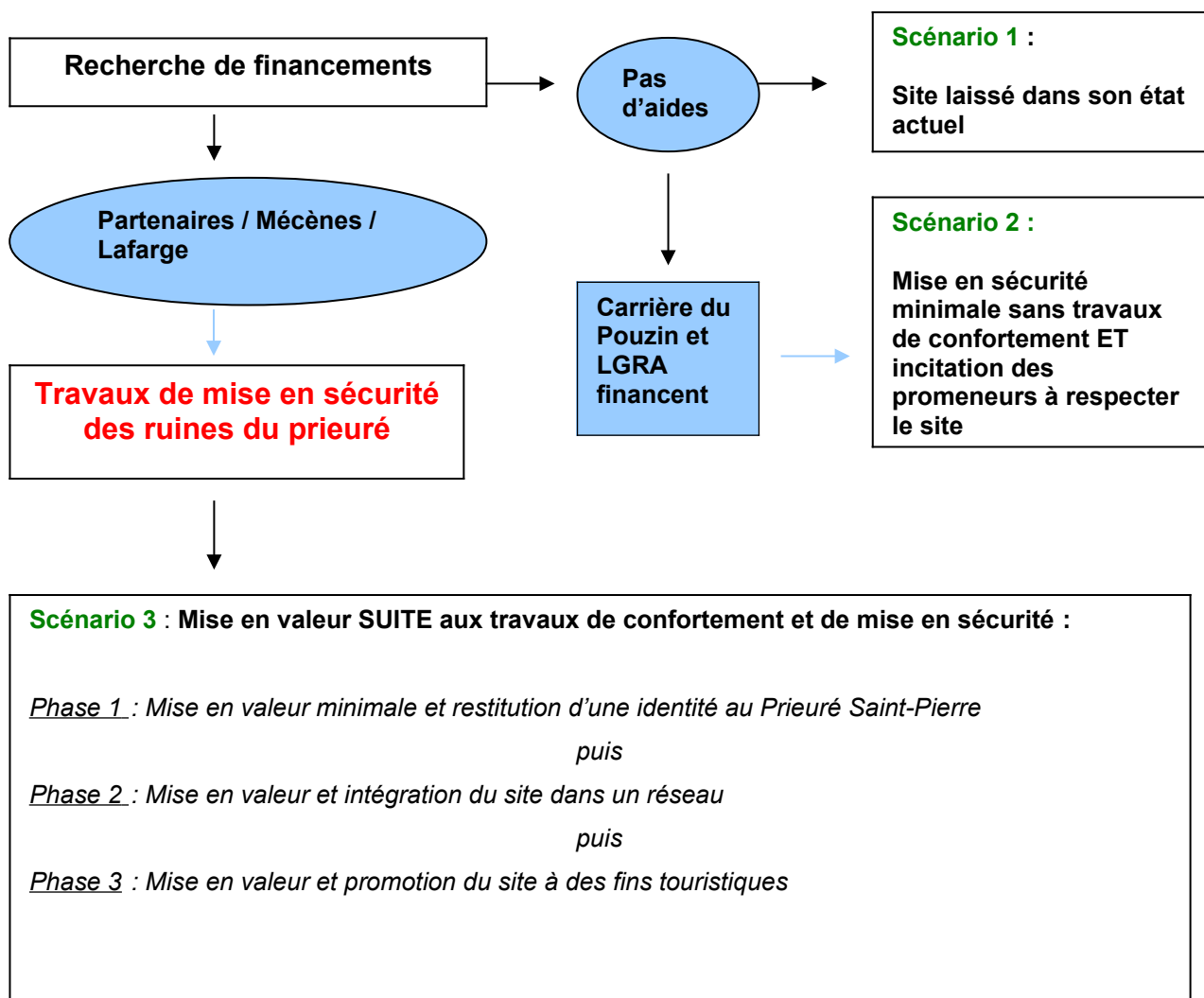
Scénario 2 : Mise en sécurité minimale sans travaux de confortement ET incitation des promeneurs à respecter le site ;

Scénario 3 : Mise en valeur SUITE aux travaux de confortement et de mise en sécurité :

Phase 1 : Mise en valeur minimale et restitution d'une identité au Prieuré Saint-Pierre

Phase 2 : Mise en valeur et intégration du site dans un réseau

Phase 3 : Mise en valeur et promotion du site à des fins touristiques



SCÉNARIO 1

***Laisser le site dans son état actuel*⁷⁷**

Il existe une réelle volonté de la carrière, de L.G.R.A, de la commune du Pouzin et de l'Association pour la Recherche du Patrimoine afin de trouver des solutions et d'assurer un avenir meilleur au Prieuré Saint-Pierre... Malheureusement, **il ne faut pas écarter l'éventualité de laisser le prieuré dans son état actuel...** En effet, il y a des volontés (du propriétaire et des politiques) mais elles sont **uniquement locales**. Des personnes étaient offusquées par ce scénario mais il faut néanmoins l'envisager. Si une décision telle que celle-ci est prise, le propriétaire ne doit pas être attaqué car cette décision résulte d'un ensemble de facteurs et non pas uniquement de lui.

Si cette décision est prise, ce que personne ne souhaite, le maître d'ouvrage devra expliquer sa démarche afin qu'il ne soit pas critiqué. L.G.R.A est propriétaire du Prieuré mais comme cela a été mentionné en introduction, s'il est dans cet état là aujourd'hui, en déshérence, c'est le fait de la responsabilité commune. L.G.R.A n'est pas responsable de l'état de délabrement du site qui résulte d'un problème de responsabilité collective. Personne ne s'en est soucié à temps et aujourd'hui, si des décisions sont prises suite à cette étude, ce sera grâce l'entreprise puisqu'elle a déjà fait un **premier pas** en prenant l'initiative de commander et financer cette étude.

Pour l'instant, aucune décision n'a été prise mais L.G.R.A. (et un chef de projet) doit veiller à **intégrer, motiver, convaincre, persuader, s'entourer d'acteurs locaux importants, pour penser le projet et veiller à ce qu'il soit collectif**.

Le prieuré Saint-Pierre est en ruines et restera en ruines **si les volontés ne sont pas assez affirmées et si des financements ne sont pas trouvés** pour engager les travaux de confortement et la mise en sécurité du Prieuré. Une valorisation du site ne peut être envisagée si les travaux ne sont pas réalisés. Il ne paraît pas concevable en effet de faire la promotion du site, de le mettre en valeur, si les touristes risquent leur vie en se promenant dans les ruines. **Cette étude met en évidence les risques d'accident et a également pour objectif d'alerter le propriétaire**. L.G.R.A doit ainsi prendre conscience du **danger du site et de ce qui risque d'arriver étant donné l'état des maçonneries**.

Les ruines continueront de s'écrouler, les murs de se détériorer, la végétation de s'étoffer, les pilleurs de saccager, les enfants de grimper...mais jusqu'à quand ? Jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien et que le temps ait fait son œuvre ? Ce sera la continuité de l'Histoire...

PRÉCONISATIONS :

Le site sera à laissé à l'abandon mais **comment prévenir les promeneurs du danger et le faire vivre autrement**⁷⁸ :

⁷⁷ Cf. annexe 12 – Scénario 1 p° 68.

⁷⁸ Pourquoi ne pas envisager un site Internet pour présenter le prieuré ou tout simplement exiger de la part de la mairie un lien plus conséquent sur le «Couvent des Chèvres» de son site : <http://www.lepouzin.fr/> mais ce sera toujours le même problème car un lien représente une **promotion du site**...or il n'est pas en sécurité...

- L.G.R.A doit apposer des panneaux « **Attention, danger, chutes de pierres** » dans des endroits visibles du prieuré pour **prévenir un minima les promeneurs**⁷⁹.

- Si ce scénario est choisi par L.G.R.A, il serait **très utile de consacrer un budget à une étude du bâti faite par un archéologue spécialisé**⁸⁰. Le but serait de laisser le site dans son état actuel et le laisser se dégrader naturellement mais de **constituer un dossier documentaire** pour garder une trace papier, des photographies, des relevés de ce Prieuré.

SCÉNARIO 2

Mise en sécurité minimale sans travaux de confortement ET incitation des promeneurs à respecter le site⁸¹

Comme l'a prouvé cette étude, il serait dangereux de laisser le site dans son état actuel au **risque d'avoir un accident ou /et un problème juridique**. L'étude et les rendez-vous ont mis en évidence le fait que le site du « Couvent des Chèvres » a toujours été et sera toujours fréquenté et visité. Même si le site n'est pas sécurisé, des promeneurs iront toujours, c'est pourquoi une mise en sécurité, même minimale, s'impose.

Ce scénario ne peut être envisagé qu'à partir du moment où le maître d'ouvrage décide de laisser le site accessible au public (la clôture du site ainsi que la pose de panneaux interviennent à ce moment là) et d'envisager un minimum de travaux sans forcément entreprendre tout de suite les travaux de maçonneries et de confortement.

Objectif : L.G.R.A doit encourager les personnes à **respecter** le site afin qu'il se dégrade moins rapidement et qu'il **ne soit plus vandalisé**.

⁷⁹ Mais L.G.R.A. doit rester conscient que cette mesure ne garantit pas la sécurité du site, ni des promeneurs. Elle **prévient simplement**...et ça n'est absolument pas suffisant.

⁸⁰ Pour cela, L.G.R.A doit adresser une lettre à la DRAC en demandant des **crédits d'études**. La D.R.A.C peut fournir une liste d'aptitude des archéologues et des cabinets qui peuvent le faire.

⁸¹ Cf. annexe 13 – Scénario 2 p° 69.

Le «Couvent des Chèvres» nécessite pour cela :

PROPOSITION	ARGUMENTS
1 - Un entretien régulier du site (deux fois par an)	Il est nécessaire et même indispensable d'avoir un entretien fréquent du site ⁸²
2- Empêcher l'accès aux voitures par le portail situé sur le GR 42 A	Les promeneurs et les « pilleurs » accèdent, la plupart du temps, au Prieuré par un chemin passant par le Vieux Rompon. Celui-ci est accessible en voiture, bien que ce soit interdit (et qu'aucun panneau ne le mentionne). Sur ce chemin, un portail édifié (sans permis de construire) par un ancien propriétaire est encore en place et condamné par un cadenas et une chaîne (fréquemment volés). L.G.R.A a décidé de le laisser afin, justement, d'empêcher ces personnes d'accéder au site en voiture et de piller les pierres. La solution la plus simple pour interdire définitivement l'accès au Prieuré en voiture serait de souder le portail ou de mettre un bloc de pierre derrière. L'accès en voiture ne peut être totalement condamné : ce chemin doit rester accessible notamment aux services de secours et d'incendie et à la S.N.C.F.
3- Un arrêté pour empêcher les véhicules motorisés et quads de circuler sur le site et de « labourer » les vestiges ;	La circulation des véhicules à moteur (motos, quads⁸³...) au «Couvent des Chèvres» et sur le plateau de Rompon cause des dommages aux vestiges archéologiques qui sont parfois à la surface du sol, aux milieux naturels (altération des habitats naturels), à la faune (dérangement, modification du comportement) et à la flore. Elle est aussi source de danger (risques d'accident) et de nuisances pour d'autres catégories d'usagers (notamment les marcheurs, randonneurs, touristes) et de dégradations de pistes et de chemins (érosion). Même si le site est dans une Zone Natura 2000 et une ZNIEFF, la circulation des quads est autorisée le plateau de Rompon puisqu'il n'est pas considéré comme une zone naturelle, ce n'est ni un « Site⁸⁴ », ni un Parc Naturel, ni une Réserve Naturelle Nationale, ni une Réserve biologique. Le fait qu'une partie du chemin soit classée Itinéraire de Grande randonnée n'interdit pas non plus aux quads et aux véhicules motorisés de circuler. Les chemins ruraux sont ouverts à la circulation des véhicules à moteurs, c'est pourquoi il est difficile de prendre un arrêté pour leur interdire l'accès du chemin. Toutefois, les maires du Pouzin et de Rompon disposent d'un pouvoir de police qui leur permet de réglementer la circulation des véhicules à moteur pour des motifs environnementaux⁸⁵. L'interdiction d'emprunter certains chemins doit être matérialisée sur le terrain. Ils peuvent également prendre des dispositions pour mobiliser les services de police compétents. Les contrevenants sont passibles d'une forte amende (1 500 €)
4- Un simple panneau	A l'heure actuelle, il existe un simple panneau jaune expliquant

⁸² Un budget devra être consacré chaque année à l'entretien du site (débroussaillage, nettoyage) par le propriétaire.

⁸³ Les quads sont de plus en plus utilisés pour circuler dans les espaces naturels. Or, la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les Espaces Naturels est, sauf exceptions, interdite par la loi (loi n°91-2 du 3 janvier 1991) La pratique du hors piste est également interdite (Circulaire du 6 septembre 2005 et Loi Lalonde de 1991) dans ces sites là.

⁸⁴ Loi de 1930, relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque

⁸⁵ **L'arrêté doit donc se fonder sur des motifs environnementaux** et désigner avec précision les chemins ou les secteurs de leurs communes concernées par cette réglementation.

présentant le prieuré ;	brèvement ce qu'est le prieuré. Malheureusement, il est petit, peu visible et l'écriture est quasiment illisible car effacée avec le temps. Ce nouveau panneau devra être installé dans un endroit visible des promeneurs, un endroit faisant parti de leur parcours de promenade. Le texte du panneau devra comporter ci possible les informations essentielles sur le site : son nom, sa fonction, son titre de protection et un encouragement destiné aux promeneurs pour qu'ils respectent le prieuré. Il doit être très bien fixé sur le mur afin de ne pas être volé.
5- Intégration du prieuré dans les Itinéraires de la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées ;	Afin de mettre en valeur son patrimoine culturel et paysager et de répondre aux besoins exprimés par les adeptes des différentes pratiques de randonnées (pédestre, équestre et VTT), la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées a entrepris de faire réaliser un maillage de sentiers à l'échelle de son territoire (16 communes). Une signalétique normalisée et un mobilier vont être installés par la communauté de communes. Le but sera, de mailler tous les circuits entre les communes. Les touristes pourront passer d'un itinéraire à l'autre (entre ceux de Rompon, La Voulte, ...). Sur la commune de Rompon, ces itinéraires ont déjà été terminés et la signalétique installée. Les circuits sont réalisés en privilégiant l'esthétique, les panoramas, les vues. Il y aura deux itinéraires au Pouzin dont le premier a été mis en service dès l'été 2006 : - Circuit ① Serre du Gouvernement (en face du plateau de Rompon mais de l'autre côté de l'Ouvèze) - Circuit ② «Couvent des Chèvres» (une copie du projet est en ma possession, un repérage sur place a été nécessaire pour juger de sa pertinence) L.G.R.A peut donc décider, soit : - d'intégrer le prieuré Saint-Pierre dans le circuit ②, - de ne pas le faire⁸⁶.
6- L'organisation d'évènements ponctuels sur le site⁸⁷	Même si le prieuré n'est pas mis en sécurité, il y a toujours la possibilité de le valoriser en organisant des évènements ponctuels à côté des ruines. Les Journées du Patrimoine⁸⁸, pourquoi pas, mais le lieu peut également se prêter à d'autres types de manifestations (chasses aux trésors ou aux œufs à Pâques pour les enfants...)

BILAN, REFLEXIONS ET PRÉCONISATIONS

- Il semble qu'intégrer le « Couvent des Chèvres » dans les itinéraires de la Communauté de communes serait la solution la plus logique. Sachant que le site sera toujours fréquenté, il s'avère nécessaire de **canaliser les touristes** en les priant de rester sur les itinéraires balisés et en leurs imposant des précautions à prendre et des directives⁸⁹.

⁸⁶ Sur le circuit, aucun panneau, ni repère, ni symbole sur la carte ne mentionnera la présence du prieuré. Le « Couvent des Chèvres » sera simplement le nom donné au circuit. Les promeneurs qui l'emprunteront ne se douteront pas de sa présence car le prieuré ne sera pas visible.

Proposition 1 : Si le prieuré n'est pas intégré dans le circuit, il pourrait être envisageable de détourner l'itinéraire afin de montrer le au promeneur la présence du Prieuré (lieu aménagé sur un terrain élevé, offrant un point de vue remarquable sur le paysage environnant, tel un belvédère). Une table d'orientation pourrait être envisagée à cet endroit. Un simple panneau peut également être suffisant (expliquant que le site n'est pas visitable pour des raisons de sécurité)

⁸⁷ La demande en festivals et animations a augmenté selon les Offices de tourisme locaux.

⁸⁸ Déjà, en 2003 et 2004, les Journées du patrimoine avaient attiré un grand nombre de personnes sur le site. Le même concept pourrait être repris, à l'initiative de L.G.R.A, la commune du Pouzin, le musée paléontologique de La Voulte et l'Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin. Les précédentes éditions avaient été organisées par Monsieur Riou, conservateur du musée de La Voulte.

⁸⁹ Sur le circuit, un simple panneau d'information pourrait indiquer aux promeneurs l'existence du «Couvent des Chèvres» et la direction à prendre pour s'y rendre. Dans ce cas-là, il faudrait que ce chemin soit difficile d'accès et avec un fort dénivelé. Le prieuré pourrait être accessible par le Sud alors qu'actuellement il l'est depuis l'Ouest. Sur le panneau de la porte d'entrée placée au Pouzin,

- Si le site est mis à l'écart, ne risque-t-il pas d'être davantage vandalisé car il ne sera fréquenté que par des personnes habituées des lieux ? N'est-il pas dommage de couper du monde ce site déjà isolé ? Qui a la chance de faire partie d'un Grand itinéraire du Conseil de l'Europe ? et qui mériterait d'être valorisé un minimum ?
- Si les maires de Rompon et du Pouzin décident de prendre un arrêté (le même), c'est une idée pertinente. Ils sont tout à fait d'accord avec cette initiative et c'est d'ailleurs, une des seules choses qu'ils peuvent faire pour le prieuré étant donné que c'est une **propriété privée et que leurs marges de manœuvre sont limitées**. Or, l'arrêté dissuadera peut-être les personnes de venir en voiture et en quads mais **il faut également le faire appliquer** ! Est-ce que des gendarmes prendront vraiment la peine d'aller sur le plateau de Rompon et de verbaliser les personnes qui ne le respectent pas ?
- Aucune des deux mairies ne peuvent envisager de signer un contrat entre leurs services techniques / services verts et L.G.R.A pour l'entretien du prieuré **car le site est privé**. Dans ce cas là, ils craignent que les habitants de Rompon et du Pouzin disent « chez L.G.R.A ?! et pourquoi pas chez nous, alors ?! ».
- Si le maître d'ouvrage décide de mettre en œuvre ce scénario, il doit veiller à ce que tout le monde **s'investisse un minimum** dans le projet et à **répartir les tâches**. En effet, si le site est dans cet état, cela résulte de la responsabilité commune, donc si un projet est mis en œuvre, la Communauté de communes, le Conseil Général, la mairie du Pouzin ... devront également y prendre part. C'est le rôle du futur chef de projet de voir comment cela serait possible, étant donné que le site est privé. **C'est ce qui fait toute l'ambiguïté du projet.**
- Pour l'opération régulière d'entretien du site et étant donné que le prieuré représente un lien affectif pour la population locale, pourquoi pas les intégrer dans cette action. La mairie du Pouzin pourrait par exemple l'initiative d'organiser des « *Journées vertes* », « *Journées pour l'Environnement* ». C'est une possibilité mais elles nécessiteront des personnes pour encadrer, surveiller, faire un rappel de consignes... et que le propriétaire prenne des dispositions pour des assurances.

SCÉNARIO 3

Mise en valeur SUITE aux travaux de confortement et de mise en sécurité⁹⁰

Le scénario 3 intervient **après les travaux de confortement et de mise en sécurité**, qu'ils aient été minimes ou beaucoup plus importants. Il propose une valorisation du site en trois phases. Il s'agit de phases progressives, proposant des solutions simples et logiques pour une **mise en valeur efficace** du prieuré (signalétique, mobilier, documentation, promotion, intégration dans des circuits, évènements...) Comme les scénarii précédents, il s'agit d'un « **menu à la carte** » constitué de propositions réalisables (immédiatement après les travaux ou dans dix ou 20 ans). Rien n'oblige à respecter l'ordre dans

une sensibilisation des promeneurs devra être faite et les règles de comportement du promeneur dans le site, clairement affichées.

⁹⁰ Cf. annexe 14 – Scénario 3 p° 78.

lesquelles elles sont énumérées, ni de toutes les mettre en œuvre. **C'est au maître d'ouvrage d'en décider, éclairé par les conseils du Comité de pilotage.**

Dans l'optique d'une bonne valorisation et par conséquent d'une hausse de la fréquentation, un parking⁹¹ devra être aménagé pour les personnes accédant au site par le Vieux Rompon.

Phase 1 : Mise en valeur minimale et restitution d'une identité au Prieuré Saint-Pierre de Rompon

Ce scénario est simple et propose une mise en valeur minimale du prieuré car les ressources budgétaires sont peu importantes. Ce scénario vise à présenter le «Couvent des Chèvres» **et son environnement**, tel qu'il est aujourd'hui et à faire en sorte qu'il soit respecté et accueillant pour le public.

⁹¹ Actuellement, il faut se garer :

- ❖ soit au parking situé en contrebas de la chapelle,
- ❖ soit dans le Vieux Rompon mais il n'y a aucun lieu désigné pour cette fonction là. Les promeneurs se garent souvent dans un champ à l'entrée du vieux village, sur la gauche. Or, c'est un champ privé...

PROPOSITIONS	ARGUMENTS
1 - Rétablir une réelle identité au site	La question de restituer le véritable nom de « Prieuré Saint-Pierre de Rompon » au « Couvent des Chèvres » était à se poser. Celui de « Couvent des Chèvres » a été utilisé trop souvent, provoquant des associations d'idées ou de nouveaux noms comme « Abbaye aux Chèvres ». Ce nom représente vraiment quelque chose pour les habitants locaux mais ne confère aucun caractère scientifique et « sérieux » au site. Trop communément donné, il provoque une dépréciation du site et entretien une confusion sur sa nature et son histoire⁹². Ce nom a été aussi attribué au site car il montre sa déshérence, sa dégradation, il est le résultat de l'oubli. C'est la <i>vox populi</i> qui l'a rebaptisé comme cela. Si le site possède une réelle identité, il pourrait être davantage respecté. MAIS cela paraît délicat car les personnes locales ont vraiment le nom du « Couvent des Chèvres » ancré dans leur mémoire et l'on toujours désigné comme cela. Ce nom fait partie du patrimoine immatériel⁹³ de la commune du Pouzin.
2- Entretien régulier du Prieuré et de ses alentours	Cf. scénario 2
3- Signalétique pour se rendre au Prieuré	Si le prieuré offre de meilleures conditions de sécurité, il peut donc être ouvert à la visite. Une signalétique doit dans ce cas là, être mise en place, à partir du centre du Pouzin ainsi que de Rompon ⁹⁴ , pour encourager les touristes à s'y rendre.
4- Une Table d'orientation ou panoramique en lave émaillée	Avec ce point de vue exceptionnel ⁹⁵ , une table d'orientation ⁹⁶ est un mobilier incontournable pour le site. Elle aura pour objet de présenter, expliquer, montrer au public le panorama et les paysages (naturels, culturels, bâti....) de la Vallée du Rhône qui s'offrent aux yeux des promeneurs...
5- Bancs en bois et métal / Poubelles	Des bancs ⁹⁷ sont nécessaires pour que les gens puissent s'asseoir et contempler la vue de la vallée du Rhône. D'autant plus, qu'après une grande marche sur le GR 42 A, il est toujours agréable de s'asseoir sur un banc

⁹² Le nom de «Couvent des Chèvres» a également persuadé les touristes et promeneurs que des sœurs ou moniales habitaient les lieux or il s'agissait de moines clunisiens...

⁹³ Après les violents bombardements de 1944, de nombreuses rues ont changé de nom mais les personnes de ces générations utilisent toujours l'ancien pour les désigner. L'Association pour la Recherche du patrimoine du Pouzin travaille actuellement sur un livre regroupant les cartes postales anciennes du Pouzin pour sauvegarder justement cette mémoire et ce patrimoine.

⁹⁴ Les maires du Pouzin et de Rompon sont tout à fait favorables à la pose de panneaux dans leurs villages.

⁹⁵ On peut noter que la carrière n'est pas visible depuis le «Couvent des Chèvres» car elle est masquée par la crête et un merlon de terre. L'extension de carrière, prévue en direction du Vieux Rompon dans quelques années, ne débordera pas non plus cette ligne de crête. Il n'y aura donc aucun impact visuel depuis ce monument historique.

⁹⁶ Les Services patrimoniaux de l'Etat conseillent une table d'orientation en **lave émaillée** en raison de son insensibilité au gel, aux chocs thermiques ainsi qu'aux acides, de sa grande résistance, de son esthétique, et de l'inaltérabilité des émaux.

⁹⁷ Des bancs avaient déjà été installés au «Couvent des Chèvres» par des propriétaires précédents. Ils étaient encore en place lorsque L.G.R.A a acheté le site. Malheureusement, ils ont été saccagés et détruits, il n'en reste que quelques bouts épars.

	confortable. Ce site remarquable et préservé (ZNIEFF de type 1, Zone NATURA 2000) doit le rester, aussi nous devons encourager les visiteurs à respecter cet environnement (poubelles)
6- Panneaux d'information	Des panneaux pour informer le public sont nécessaires (site I.S.M.H, site clunisien, lieu à respecter) et expliqueraient ce que sont ces ruines et leur histoire.
7- Mise en lumière du Prieuré	Si des moines se sont installés là haut, c'est pour une raison précise : ils voulaient voir et être vus, c'est l'esprit qu'il faut donner pour la valorisation du «Couvent des Chèvres» . Un éclairage des ruines en contre-plongée la nuit serait une très bonne façon de valoriser le prieuré⁹⁸ . La journée, le prieuré est visible, notamment de la Nationale 304 allant de Loriol au Pouzin. Mais, pour la personne qui ne sait pas que le prieuré est situé en haut de la montagne et n'y prête pas attention, elle ne le verra pas. Une mise en valeur du site la nuit, comme cela se fait sur plusieurs sites historiques le long de la Nationale 86, montrerait le prieuré d'une autre manière, attirerait l'œil sur le site et encouragerait les touristes à s'y rendre.
8- Conférence et sortie sur le site au Festival National d'Archéologie.	L'association CARTA (Carte Archéologie et Recherche en Terre d'Ardèche ⁹⁹) regroupe des membres d'associations et des professionnels de l'archéologie. Encouragé par la réussite en 2006 de l'évènement « <i>En avril à Privas, Parlons d'archéologie</i> », l'association CARTA ainsi que d'autres acteurs du patrimoine ont décidé de lancer le Festival national d'Archéologie¹⁰⁰ inspiré du modèle de Saint-Dié pour la Géographie. Les dates ont été fixées du 21 au 29 avril 2007. Pendant ce festival, l'association juge nécessaire d'organiser la visite d'un site, et le prieuré Saint-Pierre de Rompon pourrait être un bon cas de figure (accompagné d'une conférence) . Cette manifestation pourrait représenter une tribune pour pointer ce qui va ou non sur ce genre de site culturel . Si le site n'est pas sécurisé, il sera difficile de faire une conférence à ce moment là, mais pourquoi ne pas l'envisager en 2008 pour une prochaine

⁹⁸ Le patrimoine pourra être vu sous un **angle différent** que celui vu dans la journée. L'éclairage nocturne est une technique de projection de lumière sur le patrimoine. Cette technique d'illumination donnera un **effet spectaculaire**. Cela peut inciter des visiteurs à passer la nuit au Pouzin et à prolonger leur séjour en Ardèche, pourquoi pas ? C'est donc un outil qui peut être un bon moyen pour générer un profit supplémentaire pour la ville.

⁹⁹ L'objectif de l'association est de sensibiliser les publics (« *on veut présenter la réalité, on vend trop de rêve en ce qui concerne l'archéologie* »), participer à la rédaction d'ouvrages sur l'archéologie.

¹⁰⁰ Ce festival comportera un programme de conférences avec une série d'interventions sur l'actualité archéologique de la région, et un thème plus large concernant les communications.

BILAN, REFLEXIONS ET PRÉCONISATIONS PHASE 1 :

- Le nom de « Couvent des Chèvres » doit être gardé et utilisé pour les circuits de randonnées et de promenades, à destination du **grand public**. Par contre, dans les publications et documents **scientifiques**, le véritable nom de Prieuré Saint-Pierre de Rompon doit être impérativement utilisé pour désigner le site.
- Les panneaux sur le prieuré doivent être en français et ci possible en **anglais**. Les Offices de Tourisme ont bien précisé, lors de nos rendez-vous, que de nombreux étrangers venaient dans le département¹⁰¹. Si le Prieuré Saint-Pierre est amené à accueillir de plus en plus de visiteurs étrangers (suite à l'intégration du site dans le Réseau Européen des Sites Clunisiens), cela deviendra une **nécessité**. Ces panneaux doivent **expliquer ce qu'est le site aujourd'hui**, pourquoi il ne reste que des ruines. Ils doivent préciser également aux promeneurs de faire attention en le visitant, ce site reste fragile malgré les travaux de confortement.
- Pour le mobilier¹⁰² à installer quel qu'il soit, le chef de projet, le comité de pilotage et le maître d'ouvrage devront **vérifier le mode de fixation et la résistance des matériaux** afin qu'il ne soit ni volé, ni vandalisé.
- Attention, quelques soient les démarches à entreprendre sur le site, il ne faut **jamais oublier que le sol et le sous-sol contiennent des riches vestiges archéologiques**¹⁰³.

Phase 2 : Mise en valeur et intégration du site dans un réseau

Cette deuxième phase implique que la phase 1 ait été réalisée. Si des éléments ne constituent pas une priorité pour la mise en valeur du prieuré, le propriétaire peut en sélectionner seulement certains.

Les routes, itinéraires et réseaux culturels regroupant divers monastères et abbayes sont une autre composante de l'offre touristique. Ce sont dans la plupart des cas de simples suggestions de visites, comme c'est le cas pour le Prieuré Saint-Pierre. **S'appuyant sur une thématique, ils permettent de mettre en valeur certains sites qui isolés auraient peu de pouvoir d'attraction.**

Trois réseaux culturels (Fédération des Sites Clunisiens, Charte Européenne des Abbayes et des Sites Cisterciens, Fédération des Sites Templiers) se déployant sur une échelle territoriale plus vaste, visent non seulement à rendre l'offre plus visible mais aussi à organiser des actions collectives entre les

¹⁰¹ Les touristes sont majoritairement français mais il y a toutefois un grand nombre de **hollandais et de néerlandais**. Leur présence est en hausse (+ 13% par rapport à 2005), ce qui confirme leur attachement à ce territoire. La clientèle belge est également en progression. Par contre, la clientèle allemande a chuté par rapport à 2005. De nouvelles clientèles ont fait leur apparition cet été : Néo-zélandais, Australiens, Européens du Nord (Danois, Suédois...)
Cf. annexe 8 – Contexte Touristique- p° 41.

¹⁰² Le mobilier devra être **discret** (attention au choix de la matière, à celui de la couleur) et s'intégrer parfaitement et de façon harmonieuse au site et au paysage

¹⁰³ Par exemple, pour une mise en éclairage du transept, les spots ne devront pas être encastrés dans le sol. Le mode de fixation devra prendre en compte cette contrainte et faire en sorte qu'ils ne soient pas volables non plus.

diverses abbayes membres. **Le prieuré clunisien Saint-Pierre de Rompon a l'immense chance de faire partie du réseau de la Fédération des Sites Clunisiens.** La commune du Pouzin a adhéré¹⁰⁴ en 2003¹⁰⁵, grâce à une aide financière de L.G.R.A, à la Fédération des Sites Clunisiens.

La F.S.C vient d'obtenir, en juin 2006, le label de **Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe**¹⁰⁶ qui va lui permettre d'envisager des projets de plus grandes envergures et de nouveaux objectifs.

PROPOSITIONS	ARGUMENTS
1- Intégrer le prieuré dans le Réseau de la Fédération des Sites Clunisiens ¹⁰⁷ et du Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe	La F.S.C souhaiterait encourager les touristes à visiter le site mais à l'heure actuelle, elle ne peut pas étant donné son mauvais état et sa dangerosité. Un cahier des charges pour la signalétique et l'aménagement des sites du réseau est en train d'être élaboré (notamment, depuis le label de « Grand Itinéraire Européen ») Cette signalétique¹⁰⁸ vise à recadrer un site dans un réseau, à démontrer comment il s'inscrit dans celui-ci, à « rendre visible, sur le terrain, le réseau clunisien » Dans ce sens là, le prieuré Saint-Pierre doit représenter un maillon de cet itinéraire et doit clairement le montrer selon le cahier des charges des Sites Clunisiens. Une signalétique n'est possible que si

¹⁰⁴ Ce sont les villes qui adhèrent pour leur site, en payant une cotisation fixée selon le nombre d'habitants. Celle-ci est dix fois moins élevée que celle du label *Les plus beaux villages de France* par exemple.

¹⁰⁵ D'une part, parce que le prieuré Saint-Pierre représente un élément significatif du patrimoine clunisien, il est le **premier prieuré de l'ordre dans la Vallée du Rhône (977)**. D'autre part, parce que cette adhésion représentait pour l'entreprise une véritable opportunité de pouvoir faire avancer la mise en valeur du site. Etre membre de la F.S.C permet d'apporter plus de poids pour la défense d'un projet.

¹⁰⁶ Le programme des Itinéraires culturels est né au Conseil de l'Europe en 1987. L'idée est de montrer que le patrimoine des différents pays d'Europe constitue un patrimoine culturel commun.

¹⁰⁷ Les objectifs de l'association sont de **fédérer**, dans un but de promotion culturelle et touristique, les propriétaires des sites clunisiens (collectivités locales, associations et particuliers) et de **faire connaître** le patrimoine clunisien et son histoire au grand public. Cette association est jeune, elle a été créée, en **1994** à Souvigny (Allier) sur la lancée du millénaire de la mort de Saint Mayeul, associant les trois villes de Cluny, Souvigny et Valensole.

¹⁰⁸ Les panneaux de la F.S.C sont extrêmement importants et **valorisants aussi bien pour la commune du Pouzin que pour la population locale car ils informent les touristes et les automobilistes du passé clunisien de la commune.**

	le site est accessible au public, présente de bonnes conditions de sécurité et soit un minimum valorisé (entretien...)
2- Intégrer le prieuré dans le Réseau des circuits pédestres de la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées	Il s'agit du même concept que précédemment (p°42) Toutefois, dans le cadre d'une valorisation du prieuré, après travaux de confortement des ruines, le circuit « Couvent des Chèvres» peut être envisagé différemment. Si le site, est entretenu, et garantit de bonnes conditions de sécurité, alors le circuit peut faire passer les promeneurs au sein de ruines et les guider jusqu'à la table d'orientation par la mise en place d'une réelle signalétique. En plus de la table d'orientation pourrait être prévu un plan d'interprétation du paysage¹⁰⁹. Il s'agit d'une méthode d'analyse d'un territoire en vue de la mise en valeur de son ou ses patrimoines.

BILAN, REFLEXIONS ET PRÉCONISATIONS PHASE 2 :

- Intégrer le site au circuit semble être le plus pertinent et offre l'opportunité à L.G.R.A **d'installer un mobilier**¹¹⁰ **sur le site de façon harmonieuse et uniforme avec l'ensemble des circuits de la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées**. L.G.R.A n'aura à s'occuper d'aucune démarche, tout sera fait « clef en main », avec son accord¹¹¹.
- La Fédération des Sites Clunisiens est prête à aider le maître d'ouvrage¹¹² dans la valorisation du prieuré et ne l'intégrera dans son réseau, français et européen, **qu'à condition** qu'il présente des conditions de sécurité, d'accessibilité et des aménagements favorables à l'accueil du public. **A l'heure actuelle, une intégration du Prieuré Saint-Pierre de Rompon dit «Couvent des Chèvres» au Réseau des Sites Clunisiens n'est pas envisageable.**
- Si le prieuré est intégré dans le circuit « Couvent des Chèvres », et malgré des travaux de mise en sécurité et de confortement des ruines, le site ne sera jamais sans danger pour les promeneurs. La question s'est posée d'interdire et condamner l'accès à certains endroits par des barrières / panneaux ou de faire un **circuit de visite à l'intérieur des ruines**. Après discussion et réflexion avec les services de l'Etat, il a été décidé de ne pas envisager cette solution. En effet, les promeneurs et touristes veulent

¹⁰⁹ La Communauté de communes va sans doute proposer ce genre d'aménagement sur certains sites en étudiant préalablement quel patrimoine sera à mettre davantage en valeur, quel point de vue sera davantage à souligner, pourquoi tel lieu-dit porte t'il ce nom avec une explication de sa toponymie... Cela a pour objectif d'éviter que toutes les communes aient les mêmes panneaux sur leur géologie, leur environnement et d'offrir aux promeneurs des **circuits différents mais aussi complémentaires** tout en les incitant à **découvrir des éléments du paysage sur lesquels ils ne portent pas l'attention habituellement**.

Au « Couvent des Chèvres », il pourrait être sur la biodiversité du plateau et son environnement (Zone Natura 2000, ZNIEFF...) De plus, en face de la carrière, de l'autre coté du Rhône, se trouve une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O) nommée « Val de Drôme : les Ramières-Printegarde » (au sein de laquelle se trouve un autre circuit pédestre : cela offre d'autres perspectives de visites aux promeneurs)

¹¹⁰ Table d'orientation, panneaux, plan d'interprétation des paysages, bancs...

¹¹¹ La facture sera divisée envoyée à L.G.R.A, sachant que la Communauté de communes apportera une aide financière à ce circuit.

¹¹² Une présentation du «Couvent des Chèvres» a été faite le samedi 20 mai 2006 devant le Conseil d'Administration de la Fédération ainsi que son président. **Ces personnes sont conscientes que ce site est exceptionnel et nécessite une valorisation**. Ils se sentent concernés par ce site et désirent être informés des perspectives d'évolutions et des éventuels projets de valorisation du «Couvent des Chèvres».

Pour Monsieur Voros (directeur exécutif de la Fédération des Sites Clunisiens), le «Couvent des Chèvres» n'est pas un contre-exemple, mais représente un **défi**. C'est un **site unique** en son genre. Il reste, certes des ruines, mais également un environnement, une situation géographique, une histoire. La richesse d'un réseau, notamment celui des sites clunisiens, est de toujours montrer des édifices différents.

être libre lors de leur visite du prieuré. **Imposer un circuit dans les ruines ne fait pas partie de l'esprit du site**¹¹³.

Phase 3 : Mise en valeur et promotion du site à des fins touristiques¹¹⁴

Une mise en tourisme, pourquoi ? Une mise en tourisme performante ne correspond plus aujourd'hui à une simple ouverture de l'édifice à la visite. Elle exige des frais d'investissement et d'exploitation conséquents en termes d'accueil, de médiation et de communication pour satisfaire et capter un public de plus en plus exigeant et **recherchant la « qualité à moindre coût »**¹¹⁵.

Ici, l'accès au prieuré est libre et sa configuration (ruines) ne permet pas de faire un accès payant. Malgré tout, **des retombées économiques non négligeables peuvent être escomptées d'une mise en tourisme et apporter un complément de revenus à la commune du Pouzin** (les touristes et promeneurs restent plus longtemps dans la ville et consomment) **En terme d'image, cela serait très bénéfique pour L.G.R.A. Néanmoins, il faudrait que les promeneurs sachent que le site appartient à l'entreprise et que si des travaux de confortement et des efforts de mise en valeur ont été réalisés, c'est grâce à elle.**

La meilleure solution pour valoriser le prieuré serait de l'intégrer dans des circuits pédestres. Il est isolé et le temps d'accès est important, il faut marcher pour y accéder. De plus, ces promenades permettent d'accéder et d'aller sur le site **sans le dégrader**. Aujourd'hui, **la marche pédestre est à la mode**¹¹⁶. La valorisation du Prieuré doit **s'adresser à tous les publics sans oublier les enfants** qui viennent souvent visiter le site avec leurs écoles.

PROPOSITIONS	MOYENS
1- Promotion du site par la commune du Pouzin	<i>Vitrines d'objets anciens, panneaux sur le prieuré et expositions thématiques dans la future bibliothèque Jean Giono du Pouzin (ouverture prévue fin 2006)</i> <i>Mise à disposition de documents à la mairie du Pouzin sur le prieuré Saint-Pierre de Rompon (ainsi qu'à la mairie de Rompon)</i> - <i>Un prospectus</i> ¹¹⁷(A4) qui présenterait et expliquerait de façon simple et concise, l'histoire du prieuré et l'ordre clunisien, l'architecture du prieuré (avec un plan de l'édifice). Ainsi les touristes comprendront pourquoi l'itinéraire se dénomme « Couvent des Chèvres » et ce document gratuit les incitera à y aller et à rester davantage au Pouzin. - <i>Des cartes postales du Prieuré</i>¹¹⁸

¹¹³ Il faut simplement poser des panneaux en déconseillant aux touristes de pénétrer dans certaines zones s'ils n'ont pas de **bonnes chaussures** et leur demander de rester **attentifs aux endroits où ils marchent**.

¹¹⁴ Cf. dossier annexe 8 - Contexte touristique du département p° 8.

¹¹⁵ Information confirmée lors des rendez-vous avec les offices de tourisme locaux.

¹¹⁶ Jamais, il n'y a eu autant de monde sur les routes de pèlerinage que ce soit les chemins de Compostelle, la Via Francigena -(Canterbury à Rome) ou la Via Alpina (circuit sportif et culturel) C'est pourquoi, le maître d'ouvrage et la commune du Pouzin devront **travailler en étroite collaboration avec le CDRP** (Comité Départemental de Randonnée Pédestre), la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et surtout la Fédération des Sites Clunisiens.

¹¹⁷ Il faut faire comprendre aux visiteurs que **ce qui reste est le fruit de l'histoire, et expliquer ce qui se trouve sous leurs yeux**. Il faut expliquer aux gens que ce qu'ils verront ce sont des ruines. Tout vaut la peine d'être montré mais il faut faire attention à **ne pas les décevoir**. Dans ce document, il faut également préciser que s'ils veulent se rendre sur le site, ils doivent être munis de bonnes chaussures.

¹¹⁸ Mises en vente dans les Offices de Tourisme de Privas et de La Voulte ainsi qu'à la mairie et chez les libraires et bureaux de tabac du Pouzin (et de La Voulte). Le prix de vente doit être fixé par L.G.R.A et la mairie du Pouzin (suivant le

	- <u>Une monographie ou un document plus élaboré</u> (petit livret) vendu aux touristes, qui parfois trouvent le site « spectaculaire »¹¹⁹ et désirent en savoir davantage sur ce lieu. Il serait payant mais coûterait une somme abordable, tout en permettant de dégager un petit bénéfice (suivant le prix de fabrication).
2- Promotion du site par le Comité Départemental du Tourisme, les Offices de Tourisme de La Voulte et du Pouzin	- <u>Mêmes outils de promotion que ci-dessus</u> ; - <u>Exposition à l'Office de tourisme de La Voulte</u>¹²⁰. - <u>Des visites théâtralisées</u> (ayant pour thème « Sur les pas des moines de Cluny » par exemple), des week-ends « Découverte du site » (matinées (9h30- 12h) ou après-midi (14h- 17h), des randonnées commentées, des randonnées botaniques... - <u>Une « causerie » sur le prieuré</u>¹²¹ ; - <u>Promotion dans les écoles</u> et auprès des associations locales de randonnées et du patrimoine.
3- Promotion du site par la Fédération des Sites Clunisiens	- <u>Articles dans de futures publications</u> (par exemple dans <i>La Lettre Clunisienne</i>, qui est le bulletin de liaison et d'information de la FSC¹²²) - <u>Vente de cartes postales</u> du prieuré Saint-Pierre de Rompon.
4- Panneaux sur l'autoroute et la route	Sur les autoroutes et les routes, les lieux touristiques sont indiqués par une signalisation spécifique à fond marron, qui permet de jalonner une route touristique et d'indiquer parfois en le représentant, un site majeur. Si le Prieuré devient un lieu phare du tourisme ardéchois et que son état permet d'envisager une fréquentation touristique plus importante, alors ces panneaux pourraient être un « plus ».
5- Entretien et mise en valeur des jardins	Dès que le prieuré Saint-Pierre de Rompon sera accessible au public dans de bonnes conditions, il sera nécessaire de valoriser son environnement. Le site, situé dans une Zone Natura 2000 et une ZNIEFF, possède un potentiel important à valoriser. Des jardins anciens (médiévaux ?) et des vergers sont encore présents mais dans très délabrés. Un projet de restauration, de mise en valeur et d'entretien des jardins et des vergers est à envisager. - o <u>Restauration et entretien des jardins</u> ; - o <u>Parcours botanique pédagogique</u>¹²³ ;

prix de fabrication). L.G.R.A et la mairie du Pouzin peuvent également valoriser leurs actions sur le site, en l'envoyant comme **carte de vœux** à leurs fournisseurs, clients, partenaires ...

¹¹⁹ Témoignage recueilli auprès de promeneurs lors d'une visite sur le site le 24 août 2006.

¹²⁰ L'Office est tout à fait disposé à en accueillir une sur le Prieuré Saint-Pierre de Rompon. De plus, de **nombreux panneaux existent déjà**, ils avaient été réalisés par le Musée Paléontologique, pour les Journées et du patrimoine sur le site, il y a quelques années, et sont actuellement dans les locaux du musée.

¹²¹ Pour présenter le site, son histoire...et l'Association du Patrimoine du Pouzin (et éventuellement augmenter et rajeunir ses effectifs)

¹²² Bulletin d'information semestriel, la Lettre clunisienne relate les grandes lignes d'action et les projets de la Fédération, présente les nouveaux sites membres et contient des articles traitant de l'histoire et du patrimoine clunisien.

¹²³ C'est un souhait émis par les touristes se promenant au «Couvent des Chèvres» : un parcours à l'image de celui de Soyons. Un parcours simple avec des panneaux pourrait être créé.

6- Restauration et mise en valeur de la bergerie :	La bergerie est un bâtiment extrêmement important en ce qui concerne la logistique et la vie du site¹²⁴. Mais pas seulement... Sur le site, le promeneur est souvent plus intéressé par les ruines qui ont un pouvoir fascinant, et qui intriguent car aucune explication n'est donnée à l'heure actuelle. Il pourrait être envisagé : ○ <u>Une restauration de la charpente et de la couverture :</u> ○ <u>Un nettoyage de la surface du sol,</u> de condamner les pièces dangereuses, d'ajouter de la terre battue ou des granulats par-terre ; ○ <u>Aménager un espace consacré à des reconstitutions du prieuré</u> (maquettes) et des panneaux d'expositions. Plus tard, à long terme (dans quelques années), des travaux pourraient être envisagés, afin d'aménager un logement locatif pour gardien du site (responsable de l'entretien intérieur et extérieur, des espaces verts) ou...un ermite¹²⁵ !
---	--

BILAN, REFLEXIONS ET PRÉCONISATIONS PHASE 2 :

- S'il n'y a pas d'étude archéologique du site, la bergerie devra faire **l'objet de travaux minimes**¹²⁶.
- Dans un projet de restauration et de mise en valeur des jardins et vergers, le maître d'ouvrage peut faire appel aux étudiants du **Lycée Agricole Olivier de Serres** (Aubenas) ou d'autres formations paysagistes – horticoles.
- Si un élu à la culture (Pouzin) ou si une structure solide, un chef de projet s'occupent régulièrement du prieuré, un **chantier de bénévoles**¹²⁷ pourrait, dans ce cas là, être possible sur le site. A partir du moment où une structure suffisamment stable est présente pour encadrer et gérer un tel chantier, cela est envisageable sans problème. Pour la remise en état d'un jardin, il y a moins de contraintes que pour le confortement des ruines d'un prieuré du X^{ème} siècle. Le programme pourrait être élaboré avec les responsables locaux de Rempart.
- Attention, les vergers et les jardins en contrebas sont **compris dans le périmètre du site I.S.M.H. La D.R.A.C et le S.D.A.P devront être au courant de tous les projets et des préconisations seront sans doute émises quant au sol et sous-sol archéologique.**
- Si une étude archéologique du prieuré¹²⁸ est réalisée avant les travaux de confortement, elle devra, en principe, comporter une étude du bâti ainsi que des plans du cloître, des bâtiments conventuels et en principe des jardins. C'est cette étude qui permettra de choisir le lieu où seront

¹²⁴ La bergerie, doit être entretenue, notamment sa charpente et sa couverture, le propriétaire doit veiller à ce qu'elle reste en état. A partir du moment, où rien n'est fait et qu'elle est laissée à l'abandon (et commencera à tomber en ruines), le site dans son ensemble risquera de se **dégrader beaucoup plus rapidement**. Cette bergerie est un réel atout pour le prieuré et le site.

¹²⁵ Un ermite en haut du site peut-être est une idée, **l'érémisme est à la mode**. Il y a deux ermitages dans le département dans des sites patrimoniaux (un à Ucel, près d'Aubenas, l'autre à Païolive)

¹²⁶ Ce bâtiment n'a jamais figuré dans les textes, on sait qu'il est postérieur (pierres de réemploi dans les murs) mais le sol et sous-sol renferment sans doute de précieuses indications sur sa nature et les constructions précédentes.

¹²⁷ Rempart propose aux jeunes des chantiers de valorisation du patrimoine botanique, de création de parcours de découverte ...

¹²⁸ Il n'y a qu'une étude archéologique qui puisse définir tout cela. Par exemple, au Domaine d'Olivier de Serres au Pradel (Mirabel, 07), des sondages archéologiques (1996) ont permis de déterminer un tracé général du jardin, ainsi qu'une hypothèse générale de restitution.

créées ou re-crées les jardins médiévaux. L'implantation des jardins implique une **très bonne connaissance du prieuré et ses alentours**.

- Les Comités scientifique et de pilotage précédemment constitués devront également être sollicités pour encadrer et donner leurs avis sur ces projets.

3. Budget et recherches de financements

3.1. Budget de la mise en sécurité du Prieuré Saint-Pierre de Rompon¹²⁹

En ce qui concerne les travaux de confortement des ruines et de mise en sécurité du site, **plusieurs tranches de travaux** seront sans doute à prévoir étant donné l'état du prieuré. L.G.R.A m'avait demandé **d'évaluer** une première tranche de travaux afin de définir combien leur coûterait un confortement minimal des murs comprenant une importante opération de débroussaillage.

Première tranche de travaux : **45 000 € T.T.C**¹³⁰.

*Sans inclure les relevés archéologiques
(Aide du Ministère de la Culture : 15 % du montant total soit 6 750 €)
(Aide du Conseil Général 30 % du montant total soit 13 500 €)*

C'est une **base pour commencer mais les besoins du site sont susceptibles d'évoluer**. Avec 45 000 €, un minimum suffisant peut-être fait sur le site (blocage des maçonneries et stabilisation des têtes de murs, colmatage des murs avec du mortier et du coulis de chaux). Cela permettra de laisser accessible le site au public et de le valoriser. Suivant le budget de la carrière du Pouzin, les marchés qu'elle obtiendra pour les années à venir et les subventions/ aides accordées pour les travaux de confortement, une décision pourra être prise quant au déroulement de ceux-ci. J'ai proposé à L.G.R.A. deux possibilités :

Solution 1 : Engager le chantier sur une année (2007/2008) et inscrire 45 000 € à son budget prévisionnel :

Le débroussaillage, le confortement des ruines et la mise en sécurité pourraient être entrepris la même année, avec ci possible la même entreprise. Par exemple, si le chantier débute à partir de fin 2007 – début 2008 (les subventions ne seront pas accordées avant ces dates là), et qu'un budget spécifique est consacré à ces travaux, il y aura **moins de perte de temps pour la mise en sécurité**. Cela facilitera les procédures et permettra de songer rapidement à une valorisation minimale du Prieuré.

Exemple de budget prévisionnel 2007/ 2008 pour des travaux de 45 000 € HT

¹²⁹ Cf. les détails dans l'annexe 15 – Budget des travaux de confortement et de mise en sécurité p° 98.

¹³⁰ Elle a été établie à partir du **devis de l'entreprise Manfiotto Frères** (débroussaillage compris, rambades de sécurité, nettoyage du site, rejointoiement des têtes de murs ...) sans prendre en compte **la chaux qui sera fournie par Lafarge**. Ce budget ne comprend pas la clôture du site (compter environ 2 000 à 3 000 € HT en plus). Si le débroussaillage est envisagé par une entreprise différente que celle des travaux de maçonnerie, il faut prévoir un budget d'environ 3 000 à 4 000 € HT pour cette opération.

Charges ou dépenses		Produits ou recettes	
Travaux de débroussaillage, mise en sécurité et de confortement des ruines	45 000	Subventions SDAP (15 %)	6 750
		Subventions Conseil Général (30 %)	13 500
		Subventions Communauté de Communes	1 000
		Subventions de la commune du Pouzin	2 000
		Aides autres (Europe, French Heritage Society, ...)	2 000
		Carrière du Pouzin - LGRA	19 750
Total	45 000 €		45 000 €

Les subventions du S.D.A.P et du Conseil Général d'Ardèche seront normalement accordées. Par exemple, si le S.D.A.P donne 15 %, le Conseil Général donne 30 % et la mairie 5 à 10 %, alors **L.G.R.A aura seulement 50 % des travaux à financer.**

Solution 2 : Engager le chantier sur plusieurs années (à partir de 2007/2008) si le budget ne le permet pas:

Si la carrière ne peut assurer la totalité de ces frais, si elle n'obtient pas les subventions ou aides escomptées, elle pourrait alors **décomposer ce budget de 45 000 € sur plusieurs années et envisager les travaux en plusieurs étapes et phases**¹³¹. Dans ce cas là, les parties du prieuré à conforter devront être sélectionnées préalablement et des priorités bien établies.

Dans ce cas là, le budget et les travaux pourraient être **décomposés sur 3 ans à partir de début 2008 (voire plus mais cela compliquerait les démarches et serait moins efficace)**. Cela implique que les **demandes de subventions doivent être renouvelées chaque année** et qu'un chef de projet (ou une personne missionnée) pour cette tâche est nécessaire.

3.2. Recherches de financements¹³²

Pourquoi cette étude s'est-elle élargie jusqu'à une recherche de financements ?

Après avoir consulté des entreprises pour des devis et établi une première tranche de travaux pour une somme de 45 000 €, j'ai étudié les possibilités d'**autofinancement**. Si les travaux de confortement des

¹³¹ Comme cela se passe au Château de Rochemaure (07), où 18 000 € sont consacrés chaque année à la restauration des bâtiments.

¹³² Cf. annexe 16 – Recherches de financement et mécénat p° 101.

ruines se réalisent, le financement sera entièrement assuré par le site du POUZIN (car l'entreprise est maître d'ouvrage et propriétaire). Avec les subventions du S.D.A.P et du Conseil Général, la carrière aura un budget moins lourd à investir dans ces travaux. Or, la **carrière du Pouzin ne peut pas prendre en charge à elle seule le montant total des travaux**. De telles dépenses **mettraient en danger l'équilibre économique de l'exploitation**. C'est pourquoi, L.G.R.A a souhaité vivement impliquer au projet le groupe LAFARGE pour d'obtenir des aides matérielles (dons de chaux, analyse des mortiers par un des laboratoires du groupe¹³³...) et financières.

Les recherches de financement ont donc consisté à chercher des aides en interne pour ces travaux, puis d'étudier les autres possibilités en externe.

3.2.1. AUTOFINANCEMENT ET IMPLICATION DU GROUPE LAFARGE

L.G.R.A et la carrière du Pouzin, conscients de l'urgence d'engager des travaux de mise en sécurité des ruines et également de son petit budget, ont cherché à intégrer le Groupe Lafarge dans le projet. En terme d'image, ce chantier et cette action auraient été très bénéfiques pour la carrière mais également pour le Groupe tout entier. Lors de ma thèse, j'ai donc contacté la responsable communication de L.G.R.A afin de lui expliquer la démarche de la carrière, sa volonté de mettre en valeur et en sécurité le site, son choix de ne pas en interdire l'accès... Un rendez-vous a été fixé sur le site afin qu'elle se rende compte de la richesse de ce monument historique dont l'entreprise est propriétaire. L'objectif était qu'elle fasse **remonter et diffuser les informations au sein du groupe** (à Paris) et au Directeur Affaires publiques et Environnement de Lafarge Granulats puisque c'est lui qui a en charge les opérations de mécénat. Un **dossier de présentation synthétique du projet a été réalisé**, à destination du service communication de Lafarge Granulats, afin de mettre en place une stratégie et de sensibiliser le GROUPE Lafarge à ce site. Il comportait un argumentaire des avantages pour le Groupe, à participer à cette action.

1/ Il convient de préciser qu'en contrepartie d'une aide financière et d'une aide matérielle, le «Couvent des Chèvres» aurait pu devenir une **vitrine pour le Groupe** au travers sa politique de Développement Durable. Le site serait un bon moyen de communication démontrant **l'intérêt et l'implication, non seulement de la carrière du Pouzin, mais également du groupe LAFARGE pour la préservation du patrimoine culturel à l'échelle locale**. D'après Madame **Gabriella Battaini-Dragoni, Directrice générale pour l'Education, la Culture**, du patrimoine, de la jeunesse et du sport au Conseil de l'Europe *« il n'y a pas de développement durable, souhaitable, harmonieux, équitable si la dimension culturelle n'éclaire pas le processus décisionnel »*. **La culture est partout, dans la rue, dans les musées, dans les restaurants donc pourquoi pas ... au sommet d'une carrière !**

Des entreprises régionales interviendront pour le débroussaillage, les travaux de confortement et de stabilisation des murs... Ainsi, par cette action, Lafarge contribuera ainsi **au développement local et au tourisme durable** (puisque l'activité touristique du département contribue à vitaliser le monde rural, à y développer de l'activité donc des emplois, luttant ainsi contre la désertification des campagnes).

2/ De plus, illustrer la compatibilité entre le « Patrimoine » et l'exploitation d'une carrière de pierres calcaires est un véritable défi pour L.G.R.A. La mise en valeur du site doit assumer la **contradiction**

¹³³ Par exemple, le laboratoire central de recherches de l'Isle d'Abeau (Isère)

d'une présentation d'un Prieuré clunisien en ruines du X^{ème} siècle et la préservation d'un paysage de grande qualité ainsi que d'une carrière en exploitation au XXI^{ème} siècle.

3/ Le Groupe Lafarge est **culturellement et socialement très ancré dans l'âme des ardéchois**. Ce projet de mise en sécurité et de valorisation du «Couvent des Chèvres» leur permettrait de **maintenir l'acceptation de leurs activités et de poursuivre un dialogue** longtemps commencé avec la population locale.

Malheureusement, le Directeur Affaires publiques et Environnement de Lafarge Granulats n'a pas souhaité donner une suite favorable à cette requête.

Ces démarches pour intégrer le Groupe Lafarge au projet ont été **très décevantes** aussi bien pour le personnel de la carrière que pour les responsables de L.G.R.A. Bien sur, des sacs de chaux et des granulats seront donnés pour les travaux mais ce sera tout. Apparemment, le climat à cause de la politique de réduction des coûts dans l'entreprise ne rend pas favorable ce genre d'actions, qui, de plus, n'est pas assez « rentable » pour la société. Il est à espérer **qu'avec cette étude, le groupe Lafarge comprendra mieux les enjeux du projet et décidera d'apporter une aide plus grande à sa réalisation.**

3.2.2. FINANCEMENTS PUBLICS

3.2.2.1. Ministère de la Culture

- **Contexte :**

Un dossier de demande de subventions a été **constitué et déposé en juin 2006 au S.D.A.P¹³⁴**. Elle ne sera **pas accordée avant 2007**. L'aide financière du S.D.A.P d'Ardèche (crédits déconcentrés de la D.R.A.C Rhône-Alpes) sera de **15 % du montant des travaux de confortement** selon le devis fourni lors de la demande (le dossier déposé cette année était accompagné d'un devis par l'entreprise Manfiotto Frères, pour la première tranche de travaux).

- **Attention !**

Si les subventions demandées cette année au S.D.A.P sont accordées, et que des travaux ne sont pas entrepris, ce sera la dernière demande que L.G.R.A pourra adresser au S.D.A.P¹³⁵.

3.2.2.2. Union européenne et Conseil de l'Europe

Tant que le maître d'ouvrage ne prend pas de décisions concernant les travaux, il n'est pas nécessaire de constituer d'autres dossiers de demandes de subventions. Quand L.G.R.A (ou un autre maître d'ouvrage), sera prêt à les entreprendre, et à signer des lettres s'engageant à participer un

¹³⁴ Avec un devis du maçon et une lettre du directeur de Lafarge Granulats Rhône Auvergne s'engageant à faire les travaux. Si le S.D.A.P accorde la subvention, un plan de financement sera demandé à l'entreprise L.G.R.A.

¹³⁵ En effet, une demande avait déjà été adressée, il y a quelques années par l'entreprise et les subventions avaient été accordées mais les travaux n'avaient pas été mis en œuvre. Les subventions, lorsqu'elles ne sont pas utilisées, sont réaffectées à d'autres actions qui ne concernent pas les monuments historiques du département de l'Ardèche. D'autres sites ont également besoin de ces subventions. Si le prieuré ne constitue pas une priorité pour l'entreprise, alors le S.D.A.P et la D.R.A.C n'inscriront pas les travaux dans leur programmation budgétaire. **De plus, les crédits de la D.R.A.C sont de plus en plus réduits et les priorités différentes.**

minimum financièrement aux travaux, dans ce cas là, il pourra envoyer des dossiers. Etant donné que le site fait partie d'un Grand Itinéraire culturel européen¹³⁶, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe seront sans doute plus attentifs aux dossiers de demandes de subventions

3.2.2.3. U.N.E.S.C.O

L'U.N.E.S.C.O (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) n'apporte que des aides (matérielles, financières, humaines...) aux sites ayant le **Label du patrimoine mondial**. Dans ce sens là, il était évident qu'ils n'apporteraient pas d'aides financières au futur projet du prieuré. Cependant, un dossier a été envoyé là-bas (ayant des contacts au Centre du Patrimoine Mondial, Paris). Ce document avait pour objectif de mettre au courant les délégués pour la France et de savoir ce qu'ils pensaient du projet (et éventuellement d'obtenir d'autres contacts pour des aides financières). Ils jugent les **scenarii pertinents et encouragent L.G.R.A à faire des travaux de confortement et de mise en sécurité pour ce site de qualité.**

3.2.2.4. Région Rhône-Alpes

Un dossier de présentation du projet a été envoyé à la région Rhône-Alpes afin de **connaître leur politique et leurs actions futures en faveur du patrimoine culturel**. Il leur a été demandé si le projet de mise en sécurité et de valorisation du « Couvent des Chèvres » rentrait dans le cadre d'un projet de développement touristique de la région et si des subventions régionales pouvaient être accordées. Leur réponse : *« en matière de patrimoine, la région a choisi de soutenir des actions de valorisation patrimoniale qui concernent prioritairement les édifices protégés au titre des monuments historiques reconnus d'intérêt régional et qui figurent dans une convention conclue avec chaque Conseil Général. Ces actions ont pour objectif d'accompagner un projet culturel spécifique. Tel n'est pas le cas pour le «Couvent des Chèvres» qui ne s'apparente pas aux actions de restauration et valorisation telles que définies conjointement avec les Conseils généraux »*

Si des décisions sont prises suite à cette étude, il est tout à fait possible d'étudier le projet avec le Conservateur du patrimoine du Conseil Général et de l'intégrer dans la prochaine convention avec le Conseil Général (après en avoir discuté avec lui)

3.2.2.5. Conseil Général d'Ardèche

¹³⁶ Une lettre de la Fédération des Sites Clunisiens confirmant l'urgence et la nécessité d'entreprendre des travaux et l'intérêt historique du site sera nécessaire pour appuyer la demande.

Le Conseil Général accordera une subvention pour les travaux (30 % du montant total des travaux) La demande de subvention peut être renouvelée chaque année si les travaux sont sur plusieurs années ou la valorisation en plusieurs phases¹³⁷.

3.2.2.6. Communauté de communes Privas Rhône Vallées

Il n'est pas garanti que la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées accordera une subvention car L.G.R.A n'a pas intégré le projet du « Couvent des Chèvres » dans le label de Pôle d'Excellence Rurale¹³⁸ (cf. page suivante). La Communauté de communes est jeune et n'a donc pas un budget très important. **Elle n'aidera que si L.G.R.A a une réelle volonté de faire les travaux et d'assurer un avenir au site.** Le « Couvent des Chèvres » bénéficiera des circuits de la communauté de communes, il aura sans doute des aides financières à ce niveau là.

3.2.2.7. Commune du Pouzin

La commune du Pouzin apportera sans doute une aide financière aux travaux de confortement et de mise en sécurité ainsi que pour la valorisation du site puisque le **prieuré est situé sur son territoire**. Les retombées à long terme seront non négligeables pour elle en terme de tourisme et d'image. Par contre, la municipalité de Rompon ne peut aider financièrement étant donné la taille de sa commune.

3.2.2.8. Fédération des Sites Clunisiens

La F.S.C a d'autres objectifs et priorités que d'aider financièrement les projets. Son budget est assez limité. La F.S.C est prête à soutenir le projet et appuyer le maître d'ouvrage dans ses démarches de recherches de financement.

3.2.3. FINANCEMENTS PRIVÉS

3.2.3.1. Associations locales

Aucune association locale ne peut aider financièrement le projet de mise en sécurité du prieuré. Assumant une mission d'intérêt général, la **Fondation du Patrimoine** a la capacité de pouvoir venir en aide aussi bien aux associations, aux propriétaires privés qu'aux collectivités locales dans leur effort pour défendre et valoriser le patrimoine de proximité. Son champ d'action concerne essentiellement le « petit patrimoine » non protégé par l'Etat, c'est à dire des fontaines, lavoirs, chapelles, pigeonniers, moulins, granges, anciens ateliers... Dans le cas du prieuré, elle ne peut apporter d'aides financières car le site bénéficie d'un titre de protection de l'Etat : il est I.S.M.H.

L'Association pour la Sauvegarde des Monuments Anciens d'Ardèche aide, quant à elle, les collectivités, municipalités ou associations, à mener à bien des projets de restauration de bâtiments

¹³⁷ Elle doit être adressée (avant le mois de mai – juin) avec une lettre du maître d'ouvrage s'engageant à faire les travaux accompagnée de devis au Service du patrimoine et des Arts plastiques. La demande est accordée après avis favorable de l'Etat (de la D.R.A.C et du S.D.A.P). En ce qui concerne le projet de valorisation du prieuré, il serait utile de prendre contact avec le service en charge du tourisme du Conseil Général. Ils seront sans doute intéressés par l'étude et sans doute prêts à apporter des aides et un appui pour la réalisation du projet.

¹³⁸ cf. page suivante.

présentant un intérêt architectural ou historique. **Le fait que le prieuré soit un monument privé et appartenant à une entreprise ne rentre pas dans leur cadre d'intervention.**

Les associations ou fondations du patrimoine (dynamiques) aident en principe financièrement les propriétaires (collectivités ou personnes privées) dans les démarches de travaux ou à monter des dossiers de protection (MHC¹³⁹ ou I.S.M.H). Ces propriétaires ont un patrimoine important, parfois en péril (pigeonnier, château, halle, chapelle...) mais qui ne rentre pas dans le cadre des subventions accordées par l'Etat puisque leur bien n'a aucun titre de protection.

Puisque le Prieuré Saint-Pierre de Rompon est I.S.M.H, c'est donc logiquement aux Services de l'Etat (Ministère de la Culture) d'apporter des subventions.

3.2.3.2. Mécénat d'entreprises locales

Il pourrait être prévu de contacter les entreprises locales **en dernier recours** pour leur demander des aides financières pour les travaux de confortement et de mise en sécurité des ruines du prieuré. Les entreprises les plus importantes ont sans doute un budget « mécénat ». **Cependant, cette démarche reste assez délicate puisque les entreprises savent que Lafarge est une multinationale, cotée en bourse, et qu'elle a donc des ressources financières importantes.** Comment arriver à les motiver dans ce cas là ?

3.3. Opportunités, blocages et contraintes

Le site est un prieuré clunisien et pourra être intégré dans un Grand Itinéraire Culturel Européen lors qu'il sera définitivement mis en sécurité. C'est une réelle chance pour le prieuré. Une autre opportunité s'est présentée pendant ces six mois de thèse malheureusement celle-ci ne se représentera plus : celle d'obtenir le label de Pôle d'excellence rurale.

3.3.1. OPPORTUNITÉ : LE LABEL PÔLE D'EXCELLENCE RURALE

- Contexte

Les pôles d'excellence rurale sont, en **France**, des projets favorisant le **développement des territoires ruraux qui reçoivent à ce titre un financement partiel de la part de l'État, de l'Europe, des départements**. Le label Pôle d'excellence rurale est attribué à un projet de développement économique situé sur un territoire rural et fondé sur un partenariat entre des collectivités locales et des entreprises privées. Dans ce sens là, la **Communauté de communes Privas Rhône et Vallées**¹⁴⁰ avait pour objectif d'obtenir un Label Pôle d'Excellence Rurale pour le projet de *Développement touristique et économique de la Vallée de l'Ouvèze*¹⁴¹.

¹³⁹ Monument Historique Classé

¹⁴⁰ Les projets devaient être déposés par une **structure intercommunale**.

¹⁴¹ Celui-ci comportait 6 dossiers (maximum) dont par exemple la création d'une Maison de l'Ouvèze, le développement du pôle d'entreprises du Pouzin, la mise en valeur de la Chapelle des Récollets à Privas, la valorisation touristique d'un village, ...4 de ces dossiers avaient déjà été finalisés.

- **Prieuré Saint-Pierre de Rompon**

La mise en sécurité et la valorisation du prieuré Saint-Pierre de Rompon situé sur la commune du Pouzin, membre de la Communauté de communes, aurait pu constituer un autre dossier¹⁴². Le prieuré rentrait dans ce projet en apportant une continuité, une logique géographique et une dynamisation touristique de ce territoire.

Afin d'obtenir ces subventions : **100 000 € maximum** pour le projet du prieuré Saint-Pierre de Rompon, il fallait **obligatoirement un partenariat public - privé** souhaitant mettre en place des initiatives visant à mettre en valeur leur territoire dans quatre domaines dont celui de **la promotion des richesses naturelles, culturelles, et touristiques**.

- **Le label : une réelle opportunité pour le Prieuré et L.G.R.A**

Le fait que Lafarge granulats soit propriétaire d'un prieuré représentait **une** implication forte et symbolique d'un privé. Le ou les partenaires privés devaient apporter une **participation financière de 20 à 30 %** de cette somme de 100 000 €. **Obtenir le Label Pôle d'excellence Rurale représentait la SEULE ET UNIQUE OPPORTUNITÉ d'obtenir 70 à 80 % de subventions publiques**. Dans les années à venir, une telle opportunité ne se présentera plus étant donné la baisse des crédits de l'Etat et les priorités établies. **Si L.G.R.A s'était montré prêt à mettre 20 % de cette somme, la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées se serait chargée du reste pour obtenir 80 % de subventions publiques**. Les fonds investis par l'entreprise auraient été à déboursier, si le projet était labellisé, en 2007 (fin de l'année) ou en 2008.

Il restait peu de temps¹⁴³ et il était urgent de faire vite afin qu'il soit le plus convaincant possible. En principe, le dossier *Développement Touristique et Economique de la Vallée de l'Ouvèze* devait, sans difficultés, obtenir le label, d'autant plus qu'il était soutenu par de nombreux partenaires (préfet, membres du Conseil Général d'Ardèche, ...)

Un label tel que celui-ci représentait un **sésame pour de futures demandes de subventions et apporte une réelle crédibilité aux porteurs du projet** donc pour L.G.R.A. C'était une **réelle opportunité** puisque le principe eut été que L.G.R.A participe à hauteur de 50 % des financements.

- **Décision finale**

¹⁴² Dans ce sens là, le dossier pour le prieuré Saint-Pierre de Rompon était donc quasiment constitué avec ce que j'avais déjà fait pour l'étude, il ne restait qu'à réunir les différents éléments et en faire un document cohérent.

¹⁴³ Le dépôt des dossiers devait être effectuée avant mi-septembre 2006 pour une notification aux candidats en décembre 2006.

Toutes les solutions ont été envisagées¹⁴⁴ et un délai supplémentaire accordé afin de trouver une solution pour que le prieuré participe à ce projet et qu'une réponse favorable de L.G.R.A soit donnée. Si 20 % de 100 000 € représentait trop à déboursier pour L.G.R.A, la Communauté de communes proposait de trouver une autre marge de négociation, par exemple 20 % de 60 000 € mais cela risquait d'être juste pour les travaux de confortement des ruines...

Suite à une décision de L.G.R.A, le dossier n'a pas été intégré au projet. En résumé, la Communauté de communes a **tendu une perche à L.G.R.A**. Si, l'entreprise n'a pas souhaité pas la prendre, cela n'a aucune incidence sur le reste du projet. Cependant, ne pas avoir saisi cette chance a beaucoup déçu la Communauté de communes, porteuse du projet, ainsi que des membres de L.G.R.A. Etant donné la situation financière de L.G.R.A (politique de réduction des coûts), devoir avancer et déboursier de l'argent, même un somme infime a du faire peur à l'entreprise. C'est mon point de vue personnel car L.G.R.A a souhaité donner une réponse négative sans argumenter son choix...

3.3.2. BLOCAGES ET CONTRAINTES

Lors de ces recherches de financements, j'ai pu rencontrer beaucoup de freins et de contraintes, aussi bien du côté de Lafarge que des associations ou des services de l'Etat.

- La **carrière du POUZIN ne peut pas prendre en charge à elle seule** le montant total des travaux de confortement et de valorisation du site ;
- Le projet de mise en sécurité du prieuré ne « tombe » pas au bon moment pour l'entreprise puisque le groupe Lafarge est dans **une politique de réduction des coûts** (400 millions d'euros d'ici 2008) afin d'augmenter sa croissance et ses résultats nets par action ;
- La priorité du groupe est le développement durable mais surtout la **biodiversité** ;
- *« Ce projet n'impacte pas assez directement nos produits et nos métiers » ; « La branche a encore moins de raison que le Groupe d'investir dans une activité qu'elle méconnaît¹⁴⁵ »*
- Si la carrière du Pouzin finançait les travaux de confortement, cela **ne rentrerait pas dans le cadre du mécénat** puisqu'elle est propriétaire du Prieuré Saint-Pierre. Ce qui veut dire qu'elle n'aura pas d'avantages fiscaux (réduction de 60 % sur le montant de l'impôt sur les sociétés) dans ce cadre là. Par contre, elle en aura en tant que **propriétaire d'un édifice inscrit monument historique** (déductions fiscales sur la part à sa charge des travaux subventionnés effectués sur le monument (100 %))
- Aucune association locale ne peut aider financièrement le projet de mise en sécurité du prieuré.
- **Le fait que le prieuré appartienne à un privé représente déjà un frein mais si en plus il s'agit d'une entreprise cotée en bourse, alors les possibilités d'obtenir des financements et subventions sont réduites.** Il était très délicat pour moi d'expliquer, lors de mes rendez-vous, que le

¹⁴⁴ Le directeur général des services de la Communauté de communes a été le secrétaire général de la mairie du Pouzin, il connaissait donc bien le prieuré et était présent lorsque la commune a adhéré à la Fédération des Sites Clunisiens. C'est pourquoi, il a aidé un maximum à ce que le dossier concoure au Label de Pôle d'Excellence rurale, qui représentait selon lui, une grande chance pour le « Couvent des Chèvres ».

¹⁴⁵ Selon le Directeur Affaires publiques et Environnement de Lafarge Granulats.

Groupe était dans une politique de réduction des coûts et qu'actuellement, il n'avait pas les moyens d'engager des travaux. Les gens ont du mal à y croire. Ils pensaient et affirmaient souvent qu'il s'agissait d'une **fausse excuse**... En effet, certains ont déjà été réticents lors des précédentes demandes de subventions car L.G.R.A est un propriétaire privé mais également une société qui dans leur esprit peut se permettre de telles dépenses...

Je pense qu'à partir du moment où il y aura une **RÉELLE VOLONTÉ** de la part du maître d'ouvrage de faire des travaux alors les aides et subventions ne seront pas si difficiles à trouver, même si des freins existent...Ce qu'il faut, c'est un engagement écrit de L.G.R.A pour faire ces travaux, les financements à trouver, c'est une autre chose. Si par exemple, **le site est rétrocédé à la commune, et que la maîtrise d'ouvrage devient publique, les possibilités d'obtenir des financements seront plus faciles et plus grandes** (contrat de plan Etat / Région, création de Pays...)

III. AVENIR DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DU PRIEURÉ

1. Scénario adopté et décisions prises suite à cette étude

L'étude a servi à poser des **bases de réflexion** qui permettront de prendre des décisions. Lafarge est un très grand groupe et si une décision est prise, **elle émanera de la base et sera longue à remonter et être approuvée.**

Actuellement, la carrière du Pouzin ne fait **pas de bénéfices**. Il est probable que moins de chantiers (routes, autoroutes...) soient engagés dans les années à venir, compte tenu du contexte politique actuel (élections présidentielles de 2007 / élections municipales de 2008) et des finances publiques. La carrière approvisionne en granulats ces travaux et chantiers (lorsqu'elle obtient les marchés). Il est impossible de savoir à l'avance comment la carrière va fonctionner dans les années futures. Par contre, d'ici une dizaine d'années, l'avenir sera sans doute meilleur étant donné qu'elle est la seule carrière de roches massives de L.G.R.A dans le secteur¹⁴⁶. **Le prieuré n'est pas assez « rentable »** selon les responsables de l'entreprise : tout ce que L.G.R.A va investir dans les travaux va passer en charges dans la carrière et **augmenter son déficit**. L'entreprise ne peut financer de tels travaux tant qu'ils n'apporteront pas, par la suite, une source de profit à moyen ou long terme.

A l'heure actuelle, **la carrière souhaite réfléchir car elle craint s'engager sur ce site à long terme** et devoir déboursier une somme importante pour le confortement des ruines (somme qu'elle ne possède pas aujourd'hui) Elle a peur que les services de l'Etat, les autres acteurs du projet lui demandent **de s'investir, notamment financièrement, encore et toujours plus, et de ne plus sortir de cet engrenage...**

2. Avenir du prieuré Saint-Pierre de Rompon

2.1. Après l'étude

¹⁴⁶ En effet, les carrières d'alluvionnaires vont être de plus en plus rares (à cause des difficultés à obtenir des autorisations d'extension ou d'ouverture de carrières de ce type)

La question de fond qui se pose aujourd'hui est : **qu'est-ce que le maître d'ouvrage souhaite vraiment, faire ou ne pas faire ?** L'entreprise a-t-elle réellement la volonté et le budget pour mettre en sécurité les promeneurs et le prieuré ? Engager de travaux de confortement ? Valoriser le site par la suite ? Si L.G.R.A a pris une étudiante pour faire une étude sur le Prieuré et connaître les moyens de mettre en sécurité et en valeur les lieux, c'est qu'à **la base il y avait déjà une volonté.**

L'étude a représenté l'occasion pour L.G.R.A **d'amorcer une dynamique** de mise en sécurité et de mise en valeur du Couvent, depuis trop longtemps délaissé, et d'associer différents partenaires institutionnels et les fédérer à ce projet. **Maintenant que le mouvement a été lancé, ce serait vraiment dommage qu'il s'essouffle...Pour l'heure, est-ce que Lafarge Granulats souhaite s'engager davantage dans le site ?** La priorité pour l'entreprise est dans un premier temps la **mise en sécurité des ruines. Il en va de sa responsabilité.**

Concrètement, après cette étude, la Fédération des Sites Clunisiens va mettre L.G.R.A au pied du mur ... au pied des ruines ! En effet, elle compte demander clairement à la mairie du Pouzin et au propriétaire du site ce qu'ils comptent faire pour le prieuré Saint-Pierre et son avenir. Il ne s'agit pas de faire pression mais ce site représente également une priorité pour la F.S.C, il est extrêmement important et unique au niveau historique, culturel... L'étude a créé une mobilisation, une sensibilisation des élus et des acteurs locaux. Personne ne souhaite qu'il n'y ait pas de suite donnée à cette étude. Si rien n'est entrepris par le maître d'œuvre, la F.S.C et d'autres acteurs du patrimoine tenteront de faire avancer les choses (pression médiatique...)

Si L.G.R.A décide vraiment de mettre en œuvre certaines propositions de l'étude, et affirme une réelle volonté de sauvegarder ce site, alors beaucoup suivront l'entreprise (services de l'Etat, F.S.C, collectivités, habitants du Pouzin). C'est peut-être une vision **utopiste** de ma part mais c'est ce que j'ai ressenti lors de mes rendez-vous. Le S.D.A.P, le Conseil Général, la D.R.A.C et des archéologues sont là pour conseiller et rassurer. L.G.R.A devra s'entourer de personnes compétentes, argumenter et valoriser ses démarches, médiatiser son action. Le maître d'ouvrage doit profiter du dynamisme de l'Association du patrimoine du Pouzin ainsi que de la Communauté de communes de Privas.

Cela fait depuis tellement de temps que l'Association pour la recherche du patrimoine du Pouzin ainsi que d'autres associations, archéologues...se mobilisent pour le site, qu'un projet porté (entièrement ou en partie) par L.G.R.A sera **très bien vu et appuyé**. Beaucoup d'institutions, de personnes ont conscience que le dossier du prieuré est complexe, c'est pourquoi elles le soutiendront. **Il existe un réel engouement et enthousiasme pour ce site.**

Si L.G.R.A ne peut, à l'heure actuelle, engager les travaux pour des raisons financières, elle devra **expliquer clairement et argumenter les raisons de sa démarche**. L.G.R.A devrait **communiquer davantage** auprès des habitants du Pouzin et des politiques, sur ses décisions pour le Prieuré mais aussi sur son activité.

Ce que risque L.G.R.A si rien n'est entrepris et à long terme, c'est aussi une **procédure de travaux d'office** décidée par la D.R.A.C et le S.D.A.P (en laissant 50 % du coût à la charge du propriétaire).

2.2. Rétrocession

L.G.R.A est aujourd'hui propriétaire de ce site mais ne le sera pas indéfiniment puisque l'autorisation d'exploitation a une durée de 30 ans et a été signée en 2002. L'entreprise ne désire pas que ce site soit rétrocédé n'importe comment, qu'il soit considéré comme une charge / un poids comme cela a été fait auparavant. Ce point devra être réfléchi consciencieusement. L'entreprise veut-elle rétrocéder le site **dans quelques années** ou à la **fin de l'autorisation préfectorale dans 25 ans**? (pour une somme symbolique) Et dans ce cas là, à quelle collectivité ? Qui serait intéressé par le prieuré et en mesure de s'occuper de sa gestion et de sa valorisation ?

L'avenir du prieuré et du projet **dépend de cette rétrocession**. Si L.G.R.A est prêt à le garder encore longtemps alors elle doit réfléchir à long terme sur la mise en œuvre du projet. Dans tous les cas, elle devra **prendre une décision** quant à la sécurisation des lieux et l'ouverture au public du site. Par contre, en ce qui concerne la gestion d'un tel site, cela ne fait pas partie de ses compétences.

Si le site du «Couvent des Chèvres» est rétrocédé, par exemple, à une collectivité, avec cette étude et des propositions concrètes pour la mise en valeur du site, cela donnera une **valeur ajoutée** au Prieuré Saint-Pierre...Ce rapport s'adresse à l'actuel propriétaire mais aussi à son futur acquéreur, sans doute une collectivité.

L'étude a été présentée, au Bureau municipal de la commune du Pouzin, début octobre. **Ils ont compris d'emblée et ont pris conscience de ce que pouvait leur apporter le prieuré en terme d'image et de retombées touristiques**¹⁴⁷. Les membres du bureau et les élus ont été ravis de découvrir que leur « Couvent des Chèvres » s'appelait aussi « Prieuré Saint-Pierre de Rompon »¹⁴⁸. Cette étude va leur permettre de découvrir le prieuré et son histoire dont ils avaient peu d'éléments de connaissance. Cette réunion avait pour **objectif principal de convaincre un maximum** de personnes afin que la municipalité s'implique, voire qu'elle devienne le « futur maître d'ouvrage du projet ». La commune n'a sur son territoire que le pont romain (également I.S.M.H) qu'elle a déjà mis en valeur et restauré il y a quelques années...Le prieuré représente l'autre édifice reflétant l'histoire locale et l'occupation de ce territoire sur une période continue. C'est un **élément de fierté** pour la commune.

La présentation de l'étude s'est transformée petit à petit en un **effervescent « brainstorming »** afin de trouver des solutions pour les travaux de mise en sécurité et de valorisation du prieuré¹⁴⁹. Il est évident que si la commune (ou le département) achète le site et devient maître d'ouvrage, alors les financements seront plus simples à obtenir qu'à l'heure actuelle. Apparemment, si la maîtrise d'ouvrage devient publique cela ne risque pas de compliquer les démarches. Le montant des travaux et de la valorisation du prieuré est inférieur à celui nécessaire pour lancer des procédures d'appels d'offres publiques. Cela veut dire que, si parmi les entreprises consultées, certaines (mieux-disantes) sont très motivées pour intervenir

¹⁴⁷ Etant donné que la commune du Pouzin dépend de l'Office de Tourisme de Privas mais est plus près géographiquement de celle de La Voulte, elle souhaiterait héberger à la mairie un petit **point d'information touristique local**. Dans ce sens là, la mise à disposition de documents sur le prieuré comme il a été proposé dans le scénario 3, serait tout à fait possible.

¹⁴⁸ Ce qui confirme la phase I du scénario 3 sur la restitution d'une identité au Prieuré p°45.

¹⁴⁹ Des élus avaient déjà eu pour idée d'organiser des **événements musicaux** sur le site avec des associations telles que « Belles Pierres en musique ». Mais comme le prieuré est privé cela a toujours représenté un frein pour ce genre d'initiatives (autorisations du propriétaire, assurance...)

sur le site et conviennent déjà à ce maître d'ouvrage, alors il pourra engager des travaux sans procédures complémentaires.

Une maîtrise d'ouvrage publique permettra plus facilement à la commune de s'impliquer dans la valorisation du prieuré car aujourd'hui elle ne peut mener aucune action étant donné que le site est privé (à part prendre un arrêté interdisant aux véhicules motorisés de pénétrer sur le site).

Une **réflexion devra être menée entre la commune du Pouzin et les responsables de L.G.R.A** pour décider de l'avenir du site. Mais cela dépendra également des élections municipales de 2008 et du contexte politique... !

3. Projet complexe et freins rencontrés

Cette partie explique pourquoi le projet est complexe (cela s'est déjà vérifié tout au long de ce dossier) et quels ont été les freins au projet. Au début du projet, il y avait beaucoup de bonnes volontés, tout le monde était ravi qu'enfin une initiative soit prise pour le site avec cette étude. Malheureusement une étude ne suffit pas, il faut ensuite prendre des décisions et les mettre en œuvre. Elle a mis en exergue le fait que de **nombreux freins existent** (L.G.R.A est une très grosse entreprise qui n'a pas de vocation culturelle, difficultés pour trouver des financements, multiplicité des acteurs ...) Cette partie explique aussi pourquoi le projet stagne depuis des années, quelles sont les nouvelles priorités de l'Etat en matière de patrimoine...

3.1. Contraintes liées au site

- **I.S.M.H** : Le fait que le prieuré soit un site Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques pose des problèmes pour les recherches de financement. S'il n'avait pas ce titre de protection, l'Association de Sauvegarde des Monuments Anciens d'Ardèche et la Fondation du Patrimoine auraient pu aider financièrement le projet ainsi que le groupe Lafarge (qui est également partenaire de cette fondation !). Un projet de convention cadre Lafarge Granulats / Espaces Naturels de France / Fondation du Patrimoine est en train d'être élaboré pour 2007/2008 OR le «Couvent des Chèvres» bénéficie d'un titre de protection de l'Etat ...donc ne rentre pas dans le cadre du petit patrimoine¹⁵⁰ et donc de ce projet...On peut se demander aujourd'hui si cette protection constitue un **avantage ou un inconvénient** pour le « Couvent des Chèvres », du moins pour les recherches de financements.
- **Etat du site** : selon la Conservatrice Régionale Adjointe des Monuments Historiques, il y a trop de sites en ruines comme le prieuré Saint-Pierre en Rhône-Alpes et en France... Ils sont laissés à l'**abandon** car les travaux de restauration ont des coûts trop élevés... En Ardèche, les sites comme le Prieuré font l'objet de travaux d'entretien et de consolidation mais sont rarement mis en valeur par la suite.
- **Fréquentation du prieuré** : Le **vandalisme est présent sur le site**, il est très souvent pillé et cambriolé. Les cadenas du portail empêchant l'accès des voitures sont fréquemment volés.
- **Accessibilité** : Le relief pour accéder au site est très accidenté, ce qui rend difficile les communications. Le prieuré est **isolé et non accessible en voiture** sauf pour les personnes mal

¹⁵⁰ PRNP : Patrimoine Rural Non Protégé

intentionnées qui ouvrent le portail. Néanmoins, il reste accessible, le temps d'accès est long (compter entre une et deux heures pour un aller-retour, en restant sur le site une demi-heure)

- **Contraintes archéologiques** : Elles limitent les interventions sur le site. Le sol et le sous-sol ne peuvent être modifiés.

Outre les contraintes énumérées ci-dessus, j'ai tenu à consacrer une partie à l'évolution de la politique patrimoniale de l'Etat. Elle montre certaines **réalités** auxquelles j'ai été confrontée sur le terrain et présente le contexte actuel et les nouvelles attentes de l'administration culturelle.

3.2. Evolution de la politique patrimoniale et des crédits de l'Etat

La partie développée ci-dessous est simplement un **constat** de ce que j'ai pu vérifier pendant ces 6 mois de thèse professionnelle.

➤ **Politique du département de l'Ardèche et de la région Rhône-Alpes :**

- **Ni la culture, ni le patrimoine ne constituent une priorité.** La région Rhône-Alpes se caractérise par un caractère économique, un dynamisme industriel. L'Ardèche est un département rural, elle passe souvent après les autres départements. **La priorité des élus est le développement de l'économie du département.**
- La région est riche en matière de patrimoine. Elle préfère consacrer des financements dans des grands projets de valorisation de sites importants (Lyon, Vienne, Grenoble)

➤ **Services administratifs du département et de la région :**

- **Certains services administratifs sont cloisonnés, ce n'est pas un secret.** Mais il est dommage, par exemple, que le service patrimoine du Conseil Général d'Ardèche ne travaille pas main dans la main avec celui en charge du tourisme. Comme il a été développé ci-dessous, le tourisme culturel et le tourisme religieux sont à la mode et le public a de nouvelles attentes.
- Le S.D.A.P est en **sous effectif, mal doté depuis des années.** Il n'y a **pas d'Architecte des Bâtiments de France, donc pas de chef de service depuis un an.** De plus, les dossiers à traiter sont importants notamment en terme d'urbanisme et de paysage (beaucoup de dossiers sont déposés pour l'implantation d'éoliennes et de parcs éoliens !)
- Seulement **deux personnes** (sans compter les secrétaires) travaillent au service du patrimoine au Conseil Général (dont une est en congé maladie depuis longtemps)
- Les services culturels de l'Etat sont nombreux (S.D.A.P, D.R.A.C...) et doivent tous être impliqués dans un projet comme celui-ci. Une des difficultés rencontrées, lors de cette étude, était d'être **confrontée à des discours très différents.**

Par exemple, pour la clôture du site, je me suis efforcée de rassembler et trier les informations recueillies dans un tableau. **La décision n'est pas simple à prendre pour L.G.R.A** car les services administratifs et les acteurs du projet ne sont pas tous d'accord quant à la clôture du site. C'est pour éclairer l'entreprise dans ses choix que j'ai pesé le « pour » et le « contre » dans des tableaux.

En ce qui concerne les travaux de confortement, lors d'un rendez-vous sur le site, la Conservatrice Régionale Adjointe des Monuments Historiques de la D.R.A.C Rhône-Alpes a expliqué que si L.G.R.A. voulait entreprendre de tels travaux, il fallait alors **purger les façades c'est-à-dire changer les pierres défectueuses**¹⁵¹...et comme elles le sont toutes, il faudrait quasiment « re-bâtir » le prieuré, ce serait un **éternel gouffre financier**. D'un autre côté, au S.D.A.P de l'Ardèche, la technicienne du patrimoine m'a expliqué qu'un confortement du prieuré était possible en rejointoyant seulement les pierres, en injectant du coulis de chaux dans les structures, en stabilisant les têtes du mur¹⁵². **Comment peut-on sauver / peut-on trouver le courage de sauver un édifice en péril lorsque, mêmes les personnes des services de l'Etat, qui ont du pouvoir et qui sont influents, sont aussi pessimistes et effraient aux propriétaires ?**

Ces différences de discours proviennent **des profils** de chacune de ces personnes. Par exemple, un conservateur des monuments historiques peut avoir un profil et une formation d'archéologue¹⁵³ donc il n'aura pas les mêmes visions et perceptions sur une église romane que sur un site gallo-romain et ne fera pas les mêmes préconisations que quelqu'un ayant une formation d'historien ou d'architecte. Il est regrettable que ces personnes n'aient pas des discours plus cohérents et homogènes...

➤ **Politique de l'Etat et du Ministère de la Culture :**

- **Le prieuré est I.S.M.H donc les subventions, que le maître d'ouvrage est censé solliciter et obtenir, proviendront du Ministère de la Culture. Or, le budget de l'Etat faiblit, les chantiers sont arrêtés ou reportés, la situation devient critique donc il y a peu de marge de manœuvre pour obtenir des subventions (cf. rapport du sénat du 4 juillet 2006). Les excès d'optimisme doivent être évités, les monuments se pliant mal aux exigences rationalisées de l'économie. Les coûts de restauration et d'entretien sont très élevés.** Lorsque la Conservatrice des Monuments Historiques est venue sur le site, elle a expliqué que la demande de subventions de 15 % que L.G.R.A a adressée au S.D.A.P n'était pas acquise d'avance : **la priorité est, aujourd'hui, pour les monuments classés**¹⁵⁴. Après, un rendez-vous au S.D.A.P, la technicienne du patrimoine a confirmé que la demande de subvention serait accordée. Or la subvention allouée sera le minimum possible car la demande émane de L.G.R.A, entreprise privée¹⁵⁵.

¹⁵¹ En étudiant les pierres du mur, on peut voir qu'elles ont été layées (et non pas bouchardées), ce qui nécessite davantage de travail de la part du tailleur de pierre de l'entreprise Manfiotto Frères. Même si l'on veut réaliser une première tranche de travaux de 45 000 €, les tranches suivantes risquent d'être élevées selon elle.

¹⁵² Après ce rendez-vous, j'ai contacté un ingénieur de la Conservation des Monuments Historiques de la D.R.A.C qui m'a confirmé ces travaux là.

¹⁵³ Les sites archéologiques peuvent faire l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques.

¹⁵⁴ En effet, les crédits de la D.R.A.C Rhône-Alpes pour les monuments historiques étaient de 12 millions d'€ en 2006, ils passent à 6 millions d'€ pour 2007.

¹⁵⁵ Toutefois, si L.G.R.A décide d'engager les travaux sans adresser de demandes de subventions à la D.R.A.C, l'entreprise n'est pas obligée de passer par la C.R.M.H pour demander un avis simple pour le permis de construire (La délivrance des avis représente une fonction importante des S.D.A.P, qui sont chargés par l'État de vérifier la **conformité des projets particuliers aux dispositions d'intérêt général** justifiées notamment par les mesures de protection. L'ABF donne donc un avis sur toute demande d'autorisation de travaux situés dans un espace protégé, quelle que soit son importance et sa nature ; l'absence et, dans certains cas, le non respect de cet avis peuvent entraîner l'annulation de l'autorisation. Selon la protection de l'espace et le type de travaux, il s'agit en effet d'un avis " simple ", ou d'un avis " conforme ".) De plus, si la D.R.A.C délivre son avis, elle sera sans doute très exigeante par rapport aux travaux du «Couvent des Chèvres»...

- Dans les services de l'Etat, il y a **de moins en moins de scientifiques** (historiens, archéologues...) Les personnes sont de plus en plus absorbées par des tâches de **gestion et d'administration**¹⁵⁶ et vont moins sur le terrain. Je me suis heurtée au fait qu'il n'y a pas assez de relais sur place ou sinon beaucoup d'intermédiaires administratifs¹⁵⁷ (mais pas assez de proximité avec les propriétaires de sites...)

4. Rôle du chef de projet

4.1. Nécessité d'un chef de projet ou d'un coordinateur pour la mise en œuvre de l'étude

L'étude a été pensée dans l'optique de sa future mise en œuvre. Si L.G.R.A obtient des subventions publiques (et/ou privées) et obtient le label de Pôle d'Excellence rurale (P.E.R), **QUI s'occupera de la mise en œuvre du projet de mise en sécurité, de sa coordination, ainsi que du suivi des travaux ?**

Chez Lafarge Granulats, la gestion d'un tel projet demande du temps et ne fait pas partie de leurs compétences. La seule personne ayant suivi l'étude régulièrement (service foncier – environnement) à son poste basé à Rognonas (Avignon). Or, la mise en œuvre des travaux de mise en sécurité nécessite la présence d'une personne **sur place ou non loin du Pouzin**.

Pourtant, en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage, ce sera à **L.G.R.A d'avoir la responsabilité des travaux puisque l'entreprise est propriétaire du site, il faudra, dans tous les cas, que quelqu'un dans l'entreprise s'en occupe et soit motivé pour le faire**.

Certes, des comités scientifiques et de pilotage seront prévus mais les membres auront essentiellement des rôles de conseils (scientifiques, techniques...) et d'aides à la décision. Ce n'est pas à eux de consulter les entreprises, de coordonner les travaux, de convoquer les membres aux réunions...

A la mairie du Pouzin, il n'y a pas d'adjoint ou élu ayant spécifiquement en charge la culture et le patrimoine. Si la mairie souhaite un jour devenir maître d'ouvrage, elle devra s'organiser en interne ou faire appel à un chargé de mission / chef de projet extérieur.

S'il est trop onéreux d'embaucher une personne de ce profil, uniquement pour le prieuré, pourquoi ne pas le faire **à l'échelle de la Communauté de communes** ? Sur 16 communes membres, le patrimoine est important (Grottes de la Jaubernie à Coux, Chapelle des Récollets à Privas...) Ce n'est qu'une proposition mais il serait utile que quelqu'un soit sur le terrain pour s'occuper des sites et monuments des villages, en plus des associations.

Un chef de projet est nécessaire pour la mise en place et la mise en œuvre d'un tel projet. Il devra avoir des connaissances en **archéologie, patrimoniale**, urbanisme (autorisation de clôture, permis de construire...), financements et connaître le fonctionnement et la politique des services de l'état et des collectivités.

¹⁵⁶ C'est pourquoi les jeunes de l'E.N.A arrivent également sur le marché de l'emploi culturel face à ceux qui sortent de formations spécialisées dans le patrimoine et la gestion de projet culturel.

¹⁵⁷ Cette situation peut créer une confusion, notamment pour L.G.R.A.

Le site est déjà trop fragilisé pour risquer que plusieurs personnes différentes s'occupent d'un tel projet ou qu'une personne n'ayant pas le bon vocabulaire, ni les compétences ne le mette en œuvre. Cette personne sera **l'interlocuteur** principal des acteurs du projet et des entreprises. Il aura pour mission de :

- Constituer et convoquer le comité scientifique et le comité de pilotage aux réunions,
- rédiger les comptes-rendus de réunions et de les diffuser,
- remettre à jour les cahiers des charges et les communiquer aux entreprises,
- constituer les dossiers de demandes de subventions et participer à la recherche de financements,
- médiatisera les événements,
- s'occuper des relations avec les médias (inauguration de la plaque rosace de la F.S.C...)
- constituer un relais et un médiateur avec la F.S.C et les autres acteurs...

Il faut qu'une **même personne ressource** s'occupe de cette organisation et joue le rôle de coordinateur avec les autres acteurs/ intervenants de ces événements... **et surtout le maître d'œuvre.**

4.2. Limites du chef de projet

Lors de cette étude, j'ai pu découvrir quelles étaient les limites d'un chef de projet en vivant concrètement son rôle, aussi bien pour l'étude que pour la future mise en œuvre du projet. Je me suis toujours présentée, lors de mes rendez-vous, comme étant "un **chef de projet mandaté par LAFARGE** " pour réaliser une étude pour le « Couvent des Chèvres ». Ainsi, cela cadrerait tout de suite mon rôle et ma mission pour L.G.R.A.

Le chef de projet est un **coordinateur**, il rencontre beaucoup d'acteurs et joue un rôle d'intermédiaire, de médiateur. Mais, il est aussi seul pour synthétiser, faire le tri des informations (il doit posséder l'esprit de synthèse et savoir reconnaître ce qui est « juste ») et conduire le projet.

Il ne doit pas remplacer les autres corps de métiers (architecte, archéologue, historien...) Dans cette étude, des documents historiques et d'archives ont été rassemblés et étudiés afin de retracer l'histoire du prieuré. Ce travail a des limites puisqu'il n'est pas et ne sera jamais de la qualité d'une étude faite par une historienne. Certes, le chef de projet doit avoir des connaissances et des compétences (au moins un vocabulaire de base) dans tous ces domaines mais il ne **remplacera jamais un spécialiste.**

Autre exemple, pour le cahier des charges à fournir à l'entreprise de maçonnerie, il faut joindre des croquis pour expliquer comment la rambarde de sécurité devra être fixée dans l'escalier¹⁵⁸. Est-ce nécessaire de faire appel à un architecte pour seulement deux croquis ? Surtout quand le maître d'ouvrage a un budget limité ? Faut-il trouver un bénévole¹⁵⁹ ?

Quel que soit le budget consacré à un projet, **la gestion est la même.**

¹⁵⁸ Au départ, je pensais que c'était à l'entreprise de maçonnerie de faire des propositions pour la fixation, la forme, la matière ... et de croquis. Mais les services de l'Etat m'ont expliqués que c'était au maître d'ouvrage de fournir des dessins et ce qu'il désirait clairement.

¹⁵⁹ C'est ce que j'ai fait. Par relation et en discutant de ce problème, le président de l'Association du patrimoine du Pouzin m'a mise en relation avec un architecte prêt à réaliser bénévolement des plans et relevés pour le maître d'ouvrage.

Le chef de projet est **au service** de la maîtrise d'ouvrage, il doit entretenir un **dialogue permanent** avec elle et toujours faire valider les décisions. Il peut faire partie intégrante de l'entreprise, soit dépendre d'un organisme extérieur (agence d'audit culturel...)

IV- NOUVEAUX ENJEUX DU PATRIMOINE

Cette présente étude a soulevé plusieurs interrogations et thèmes de réflexions qu'il serait bon de développer par la suite. Ici, cela a été fait succinctement mais elles mériteraient une étude plus approfondie, pourquoi pas des sujets d'étude pour des étudiants en histoire et en patrimoine.

1. Développement durable et patrimoine¹⁶⁰

Pour pouvoir intégrer le Groupe Lafarge et les sensibiliser au projet de mise en sécurité et de valorisation du prieuré, il a fallu démontrer que **patrimoine et développement durable (et tourisme durable) étaient étroitement liés. Le développement durable constitue l'une des priorités pour le Groupe en terme d'image, de communication et d'actions.**

Le prieuré Saint-Pierre de Rompon est un **site riche culturellement mais aussi naturellement** ¹⁶¹ Ses titres de protection (I.S.M.H, ZNIEFF, Zone Natura 2000) reflètent son authenticité et un souci de préserver ce lieu exceptionnel. La notion de développement durable est associée, plus souvent, à la protection de l'environnement naturel qu'à la préservation du patrimoine culturel mobilier et immobilier. **Plusieurs raisons justifient pourtant une approche du développement durable intégrant le patrimoine culturel :**

- nous ne sommes que les dépositaires du patrimoine culturel; nous devons le **transmettre aux générations futures** ;
- Le patrimoine culturel est l'expression du génie de l'homme et de son histoire. Préserver sa diversité témoigne du respect de l'homme et de ses créations et de la volonté de construire d'un avenir meilleur tout en tenant compte de l'expérience du passé ;
- Tout comme pour le patrimoine naturel, les spécialistes du patrimoine culturel doivent veiller à la **continuité entre le passé, le présent et l'avenir**. Le patrimoine culturel est en effet **non renouvelable** : s'il peut être enrichi par de nouvelles créations, il ne peut être reconstitué une fois détruit car il ne s'agirait plus du même patrimoine. D'où la nécessité de préserver et sauvegarder le prieuré Saint-Pierre de Rompon...
- La restauration du patrimoine fait intervenir les **3 piliers du développement durable : économique, social¹⁶² et environnemental**.

¹⁶⁰ Cf. annexe 17 p°110.

¹⁶¹ Le terme Patrimoine englobe ici ces deux notions.

¹⁶² Il fait intervenir des entreprises locales et intègre les populations locales dans le projet.

Si le groupe Lafarge participe à la restauration et à la valorisation du prieuré, sa démarche s'inscrit totalement dans une **optique de Développement durable**.

2. Tourisme (durable) et patrimoine

La notion de développement durable peut être également étendue à celle de tourisme durable.

Le tourisme culturel désigne les **pratiques touristiques liées à la découverte du patrimoine**¹⁶³ **sous toutes ses formes** (musées, édifices historiques, patrimoine naturel...), mais aussi les pratiques artistiques et culturelles effectuées dans le cadre de séjours touristiques (stages de peinture, de chant...), et enfin la fréquentation touristique liée aux festivals, aux spectacles de danse, de théâtre... Le tourisme culturel est l'un des **moteurs clés de la croissance et du développement économiques**. Il joue un rôle essentiel pour favoriser une compréhension plus large de la richesse et de la diversité des cultures régionales (en France et Europe) et une prise de conscience accrue du **patrimoine commun européen**. Actuellement, le trinôme « **histoire, culture et tourisme** » constitue une entité incontournable dès que l'on parle de promotion d'une commune, d'un département, d'une région, d'un pays. Aujourd'hui, le **tourisme est en pleine mutation et se diversifie**¹⁶⁴.

La France doit faire face à de nouveaux défis, liés à de **nouvelles attentes de la société** (recherche d'authenticité et de découverte) et à la mondialisation du tourisme. Aujourd'hui, la stratégie en matière de développement touristique vise à orienter le secteur vers un tourisme qui concilie le **respect de l'environnement, des emplois attrayants** et des vacances accessibles pour tous. Les enjeux pour l'économie, pour l'ensemble des acteurs et les populations des territoires sont la **création d'emplois et la création d'activités dans une optique de réponse aux besoins et de développement durable**.

Essayer de valoriser touristiquement un site dans une optique de développement durable traduit la **volonté de favoriser un développement économique, d'améliorer la qualité de vie de ceux qui vivent, travaillent ou passent leurs vacances sur ces territoires, et de préserver le patrimoine naturel et culturel.**

Le tourisme peut apporter des ressources complémentaires à l'économie locale et assurer ainsi la pérennité des activités traditionnelles. **Il est un excellent outil de sensibilisation à l'environnement et le tourisme culturel est un facteur de développement durable.**

Le prieuré Saint-Pierre et sa valorisation touristique rentrent dans plusieurs catégories de tourisme, à savoir :

- **LE TOURISME CULTUREL**¹⁶⁵ : C'est donc plutôt un choix personnel et pratique qui guide chaque touriste dans la recherche d'un investissement culturel personnel et d'une ouverture à la culture des autres.

¹⁶³ Le patrimoine est le " produit " principal du tourisme. Sa définition juridique est déterminée dans la loi du 31 décembre 1913. C'est un " ensemble de monuments et de sites bâtis, anciens, présentant un intérêt artistique, historique et culturel ". C'est cette définition qui est utilisée encore de nos jours. La découverte/visite du patrimoine est en augmentation dans le département (35% des demandes en 2006 contre seulement 23% des demandes en 2005) : Chiffres fournis par les offices de tourisme de Privas et de La Voulte.

¹⁶⁴ On parle de tourisme culturel, tourisme rural, tourisme vert, tourisme de santé et de bien-être, tourisme fluvial, tourisme littoral, tourisme social, tourisme de luxe, tourisme urbain, tourisme de montagne, ...

¹⁶⁵ Selon les experts, le **tourisme culturel représenterait de 8 à 20% des parts du marché touristique**. La Charte du tourisme culturel (1976, ICOMOS) énonce dans ses principes que la relation entre le patrimoine et le tourisme doit " être gérée de manière durable au profit des générations actuelles et futures ".

- **LE TOURISME RELIGIEUX** : Le tourisme religieux caractérise les déplacements touristiques vers des sanctuaires, des hauts lieux spirituels¹⁶⁶, des églises et monastères à des fins religieuses¹⁶⁷. Au cours des vingt dernières années, les monastères et prieurés, patrimoines culturels spécifiques, se sont convertis en **objets touristiques** suivant une évolution commune au patrimoine en général. Le patrimoine religieux de la même façon que le patrimoine en général suscite depuis une vingtaine d'années un intérêt grandissant. La **prolifération des associations de défense du patrimoine** en témoigne. Le vif engouement porté à l'égard du patrimoine participe de la **quête de sens et d'identité qui caractérisent aujourd'hui nos sociétés modernes**¹⁶⁸. Plus que tout autre peut-être **le patrimoine religieux permet aujourd'hui de recréer le lien entre passé et présent et est porteur de sens individuels et collectifs**. En zone rurale, le rôle économique du patrimoine est d'ailleurs souvent spectaculaire¹⁶⁹.
- **LE TOURISME VERT**¹⁷⁰ : Un tourisme fondé sur la découverte et la rencontre qui passe par la **recherche des zones rurales et authentiques, ce que l'on nomme parfois le tourisme vert, a pris son essor**. Il est également lié à la vogue renaissante du **tourisme pédestre**¹⁷¹, puis plus récemment du tourisme en vélo tous terrains¹⁷² (VTT) ou du tourisme équestre. Les promeneurs recherchent **l'insolite ; le calme et la tranquillité**. La marche et les randonnées à pied ou à vélo s'inscrivent dans cette nouvelle logique touristique. **Le promeneur est influencé par l'écologie et la notion de développement durable. C'est pourquoi, il peut rechercher des lieux authentiques, des endroits préservés et à préserver**. Le Prieuré Saint-Pierre s'inscrit tout à fait dans cette logique là.

3. Le « Couvent des Chèvres » dans cette nouvelle dynamique

Le budget consacré aux travaux de confortement et de valorisation des ruines du prieuré Saint-Pierre de Rompon va faire travailler pendant quelques années des entreprises locales et départementales. Création d'emplois, création d'activités à proximité du site, retombées significatives sur les hébergements touristiques proches, sur les autres sites et équipements culturels, à cette liste s'ajoutent aussi les retombées en termes d'image susceptibles de découler d'une mise en tourisme.

¹⁶⁶ Sanctuaires de fondation comme Rome, sanctuaires médiévaux comme Saint Jacques de Compostelle, lieux d'apparition comme Lourdes...

¹⁶⁷ Retraites spirituelles, pratiques liturgiques diverses

¹⁶⁸ Au cours des vingt dernières années, celles-ci ont perdu un certain nombre de référents traditionnels (sociaux, territoriaux, idéologiques...) du fait de bouleversements et de ruptures techniques, industrielles, culturelles, sociales sans précédent. Dans un contexte de crise, la recherche de racines et de symboles est très forte et l'objet patrimonial s'inscrit tout naturellement dans cette logique en tant que réserve de sens, de symboles ; il permet aussi à l'homme de s'inscrire dans une continuité historique.

¹⁶⁹ A ce titre, Jean-François Leroux (élu local) président de l'association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux, et président par ailleurs de La Charte Européenne des Abbayes et des Sites Cisterciens, rappelle que " les abbayes se situent dans des zones rurales déclassées " et " **qu'elles doivent retrouver leur ancienne vocation d'animation culturelle et économique** ". Pour Gabrielle Battaini- Dragoni, directrice générale de l'éducation, de la culture, du patrimoine, de la jeunesse et du sport au Conseil de l'Europe, la remise du diplôme de Grand Itinéraire culturel pour les Sites Clunisiens est : **« sans doute la meilleure façon de créer de nouveaux horizons pour les touristes en leur faisant mieux comprendre une des composantes religieuses de l'Europe, l'une des clés de la compréhension de l'influence monastique, mais c'est aussi un message politique dressé contre les intolérances intégristes qui se manifestent. »**

¹⁷⁰ Les offices de tourisme ont constaté une **très nette progression du tourisme vert** (randonnées, VTT, pêche...) et un fort intérêt des touristes pour l'escalade et les sports motorisés.

¹⁷¹ Les randonnées sont en forte augmentation (15% des demandes en 2006 contre seulement 8% en 2005) selon les Offices de Tourisme de La Voulte et de Privas.

¹⁷² Le vélo, VTT et escalade ont été en forte augmentation cette année (les demandes ont doublé en 2006 par rapport à 2005)

Pour la commune du Pouzin, une valorisation du prieuré apporterait des avantages conséquents :

les promeneurs qui viendront sur le site, découvriront la commune, s'arrêteront pour boire un verre ou acheter des souvenirs dans les commerces... Un site clunisien, si vite accessible de la Vallée du Rhône et de l'autoroute, peut bénéficier, si des outils de promotions sont mis en place, d'un nombre important de visites. Par contre, en ce qui concerne la commune de Rompon¹⁷³, les avantages sont moindres car les promeneurs traverseront le village pour aller au Vieux Rompon (mais ne s'y arrêteront pas) étant donné l'absence totale de commerces. Il peut cependant valoriser les autres circuits de randonnées de la commune et mettre à disposition du public des documents sur le prieuré. **Ces réflexions sur le tourisme et le développement durable montrent que le projet du Prieuré s'intègre totalement dans les actuelles préoccupations de la société.**

¹⁷³ Rompon peut être qualifié de « village dortoir ».

Conclusion

A la suite de cette étude, il est utile de se demander quel est **l'avenir de ces sites en ruines** ? En politique générale, que fait-on / doit-on faire des ruines ?

C'est une préoccupation qui sera **de plus en plus d'actualité** étant donné le nombre croissant de sites en péril dû à la baisse des crédits¹⁷⁴ et des aides de l'Etat, la décentralisation, des contraintes administratives pesantes, un manque de personnel dans l'administration (Ministère de la Culture)¹⁷⁵, ... L'État s'est ainsi totalement désengagé et a déchargé les responsabilités et le financement des travaux de restauration des monuments historiques sur des propriétaires privés et des collectivités locales qui n'avaient pas les moyens de subvenir aux nombreux besoins que ces travaux requéraient.

Les propriétaires, qu'ils soient privés ou collectivités territoriales, n'ont plus confiance dans l'Etat qui **ne s'engage plus sur le long terme**, faute de moyens et parce que le récent transfert de la maîtrise d'ouvrage aux propriétaires diminue ses responsabilités. Des chantiers de restauration et d'entretien commencent et se retrouvent brutalement sans crédits, des opérations sont reportées... Ce désengagement effectif, lié à la décentralisation, est **aggravé par la diminution des subventions européennes (crédits FEDER...)** due à l'élargissement communautaire.

De **nouvelles structures privées** vont apparaître pour gérer les grands sites et monuments¹⁷⁶ et une loi de 2003 encourage le mécénat d'entreprises¹⁷⁷...

C'est souvent lorsque le patrimoine est en péril ou lorsqu'il ne reste quasiment plus rien que tout le monde réagit. Le débat s'élargit aujourd'hui, et pose la question « faut-il reconstruire un monument disparu¹⁷⁸ ». **Un monument disparu est une plaie que même des siècles ne suffisent pas à refermer...** Mais est-ce le moment de se poser une telle question alors qu'il y a **tant d'autres monuments à sauver**.

Le patrimoine n'est pas une préoccupation majeure pour l'Etat, qui a d'autres priorités, et même pour la population. D'un côté, **l'attachement des Français pour le patrimoine, élément majeur de notre mémoire collective et de l'identité culturelle de notre pays, ne faiblit pas, comme le prouve le succès constant des Journées Européennes du Patrimoine**. D'un autre, seule une certaine tranche d'âge s'intéresse aux sites, aux monuments, aux édifices ... Or, comme il a été dit précédemment, les associations ont souvent peu de pouvoirs de pression auprès des élus et de certains propriétaires de

¹⁷⁴ Les crédits du patrimoine sont largement affectés à de **grands chantiers nationaux** et à la construction ou l'aménagement d'équipements culturels. La baisse des crédits de l'état fait durer plus longtemps les travaux puisque les programmations sont faites sur plusieurs années.

¹⁷⁵ Le personnel de l'Education Nationale partant à la retraite n'est pas toujours remplacé, c'est exactement la même situation dans l'administration culturelle.

¹⁷⁶ Certaines collectivités (conseils régionaux et conseils généraux) vont avoir davantage de responsabilités après le transfert des monuments historiques de l'Etat. **Culturespaces** par exemple gère le champ de Bataille de Waterloo, le théâtre antique d'Orange, le Musée Jacquemart André, le château de Valencay... Pour le site de Bibracte, en Bourgogne, une S.E.M (Société d'Economie Mixte) a été créée pour sa gestion, cela fonctionne très bien.

¹⁷⁷ Comme la Fondation EDF, Vinci (cf. Galerie des Glaces), Total, certaines banques...

¹⁷⁸ L'affaire peut paraître extravagante, pourtant la restitution de monuments perdus est déjà une réalité, en Allemagne par exemple. La Frauenkirche, l'église Notre-Dame, à Dresde, qui avait été réduite à un tas de pierres lors des bombardements de 1945, rouvrait ses portes il y a un an, et aujourd'hui, à Berlin, on envisage de faire réapparaître les façades baroques de l'ancienne résidence des Hohenzollern. **Articles dans Le Figaro du 23 octobre 2006.**

sites. Dans ce sens là, on peut se demander **comment sensibiliser la population, notamment les jeunes, au patrimoine ?**

Cette étude réalisée pour un site en particulier pose aujourd'hui les **problématiques de l'avenir des sites en ruines et plus largement des monuments historiques.**



Regard personnel :

Cette thèse professionnelle a constitué pour moi une expérience très **enrichissante, tant professionnellement qu'humainement**. Elle était en adéquation avec mon **projet professionnel** et à conforté mon souhait de travailler dans le domaine du patrimoine, et des monuments historiques. La mission était vraiment passionnante, je me suis beaucoup investie afin de remplir les objectifs de L.G.R.A et assurer un avenir au « Couvent des Chèvres ». Le prieuré Saint-Pierre de Rompon est un lieu unique et riche tant au niveau culturel qu'historique. Son histoire est aussi importante que son architecture. Il a été protégé justement parce qu'il a **quelque chose à raconter**.

Ce site a accumulé de nombreux problèmes (anciens propriétaires, circulation des quads, vandalisme et pillage, ...) et cette étude avait pour but d'éclairer le maître d'ouvrage dans sa démarche. La demande était « large », c'est pour cela que j'ai pris une **certaine indépendance** quant à l'élaboration de l'étude. Le commanditaire m'avait accordé une grande liberté car ses responsables n'avaient pas une très grande connaissance du domaine culturel. L'entreprise n'avait pas non plus le recul nécessaire pour m'orienter dans mes choix.

Lors de la rédaction de mon étude, le ton utilisé était parfois trop directif. En effet, mes préconisations pouvaient ressembler à des directives... Certaines réflexions peuvent paraître **utopistes ou idéalistes dans l'étude**, cela provient, d'un manque d'expérience de ma part, dans ce domaine (sur du long terme). J'estime que ce site possède un riche potentiel et qu'il faut être et rester **optimiste afin de défendre et de croire** en un projet.

Les scénarii de l'étude sont proches de la réalité, il ne s'agit que de solutions envisageables à moyen ou long terme. Je n'ai pas proposé, par exemple, d'aménager un théâtre de verdure pour des spectacles nocturnes ou d'utiliser la réalité virtuelle afin de représenter le prieuré (pour des raisons évidentes de coûts)

Lafarge est un **groupe important** et il était difficile pour moi d'expliquer aux autres acteurs culturels (S.D.A.P, D.R.AC, communes, Conseil Général, associations...) sa situation actuelle et pourquoi elle sollicitait des financements extérieurs. Cela paraissait **paradoxal** pour eux, c'est pourquoi mon positionnement n'était pas évident. L.G.R.A prendra des décisions quand il pourra se permettre de consacrer un budget au site. Pour l'instant, il n'y a pas de volonté de la part de la direction d'investir dans le prieuré étant donné le mode de gestion des carrières. Chaque site d'exploitation doit financer ses propres actions, sur son territoire.

L.G.R.A a eu la volonté d'entreprendre cette étude, un **grand pas** a déjà été fait pour le prieuré.

A l'heure actuelle, ce document constitue une base de réflexion. Réflexion qui sera constructive et qui mûrira par la suite, je l'espère. L'étude réussira à convaincre qu'il faut entreprendre des actions pérennes pour le Prieuré Saint-Pierre de Rompon...